

CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS

*Dossier*

*Dossier*  
*formation et emploi*

*Niveau IV de formation*  
*et baccalauréats professionnels*

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

DOSSIER FORMATION ET EMPLOI

Niveau IV de formation  
et  
baccalauréats professionnels

*Catherine BEDUWE - Régine BERCOT - Béatrice GUILLIET  
Bernard HILLAU - Jean-Louis KIRSCH - François POTTIER - Eric VERDIER*

COLLECTION DES ETUDES n°49  
Avril 1989



## Préface

La double mission du Centre d'études et de recherches sur les qualifications le conduit à répondre aux demandes de l'Administration et des partenaires sociaux à partir de travaux fondés sur sa propre activité de recherche. Le CEREQ est aussi amené à constituer des dossiers de synthèse à l'occasion des débats auxquels il participe. Ces dossiers rassemblent les résultats des travaux du Centre et ceux obtenus par d'autres, accompagnés de données statistiques inédites ou dispersées. Ils sont donc l'occasion d'une réflexion synthétique sur la relation formation-emploi dans le domaine considéré. Elaborés à l'occasion d'une demande particulière, ils intéressent d'autres personnes et d'autres institutions. C'est au double titre de cet intérêt général et de leur caractère synthétique qu'ils s'intègrent de plein droit dans la Collection des études sous le titre *Dossier Formation et Emploi*.

Le document qui suit a été réalisé dans le cadre des travaux qui associent le CEREQ au Groupe permanent des enseignements technologiques et professionnels, créé par la direction des Lycées du ministère de l'Education nationale. Ce groupe, auquel participe notamment l'Inspection générale de l'Education nationale, permet une réflexion qui contribue à éclairer les orientations à donner aux politiques de formation et à nourrir les débats des Commissions professionnelles consultatives.

Chacun des points abordés y éclaire une facette de la relation formation-emploi. L'hétérogénéité des sources et des méthodologies utilisées ne permet pas toujours une mise en correspondance directe des informations rassemblées. Par contre, les fortes interdépendances entre les diverses dimensions sont mises en relief. On ne peut, en effet, traiter d'un côté les liens entre spécialités, niveaux de formation et ampleur des flux de sorties du système éducatif, de l'autre les contenus d'emploi et les déterminants des flux de recrutements. L'évolution des contenus d'emploi s'accompagne de la transformation des politiques de recrutement, se répercute sur les modalités de renouvellement de la main-d'oeuvre et donc sur l'appel aux jeunes débutants. De façon analogue, toute modification des sorties à un niveau de formation transforme les conditions d'insertion des sortants à un niveau et n'est pas sans incidence sur les liens qui existent entre spécialités de formation et d'emploi.

Les Dossiers Formation et Emploi jouent ainsi un rôle important en dégagant les interdépendances existant pour un champ professionnel donné, en caractérisant leurs évolutions, en donnant aux décideurs les informations les plus fiables et les plus précises sur le contexte et les problèmes concrets dans lesquels s'inscrivent les politiques de formation.

Jean-Claude DUTAILLY  
Directeur du Centre d'études  
et de recherches sur les qualifications



## Résumé

Le baccalauréat professionnel a été institué en 1985. Cinq spécialités accueillent alors 1 283 inscrits en première année. En 1988, ces inscrits étaient 22 760 et l'éventail des spécialités avait quadruplé. Lorsque le plein fonctionnement sera atteint, 120 000 arrivants seront concernés chaque année. Cette formation répond au double objectif d'instituer un diplôme de niveau IV à large visée d'insertion professionnelle et d'élargir la possibilité de poursuite d'études pour des diplômés de niveau V. Il en résulte une prolifération de demandes qui n'expriment pas forcément des besoins réels et durables du marché du travail. Ceci explique qu'après la phase de lancement, les responsables sentent la nécessité de préciser les espaces de qualification auxquels destine cette filière, ainsi que le degré de spécialisation des formations y conduisant.

Un clivage fort se manifeste entre les sortants au niveau IV des séries scientifiques et industrielles et ceux des séries littéraires, économiques et tertiaires. Les premiers, en petit nombre, bénéficient des meilleures conditions d'insertion professionnelle. Les seconds constituent un effectif important et accèdent plus difficilement à un emploi stable. La mise en place de baccalauréats professionnels s'inscrit dans cette différence de contexte. Pour les spécialités industrielles, elle peut favoriser l'insertion par une professionnalisation plus adaptée. Pour les spécialités tertiaires, elle permet d'accéder au niveau IV qui constitue l'exigence de la majorité des employeurs. Mais ce diplôme s'y trouvera confronté aux baccalauréats généraux et technologiques déjà bien implantés, ce qui devrait entraîner un réaménagement des orientations entre ces divers enseignements.

Si près de 75 % des diplômés de niveau IV sont occupés dans les secteurs tertiaires, ceux-ci ne sont pas tous concernés, et tous les secteurs secondaires ne sont pas délaissés. Il y a des lieux sélectifs d'utilisation de cette population, caractérisés - indépendamment de la nature de leurs activités - par la forte technicité de la main-d'oeuvre, la valorisation du diplôme et la présence de filières promotionnelles. Le recours au niveau IV s'inscrit dans un mode de gestion des ressources humaines qui l'associe à la mobilisation de diplômés de niveau V ou III.

L'évolution des structures de diplômes par professions confirme la co-occurrence des différents niveaux et montre la variabilité des règles de renouvellement. On constate des tendances à la substitution du niveau V par le niveau IV et certains indices laissent penser que des diplômés de niveau IV seront préférés à ceux de niveau III. Mais ces mouvements n'ont rien de systématique ni d'uniforme. La création d'un baccalauréat professionnel doit respecter le recours aux formés de niveau V là où il existe, de même qu'il doit éviter les espaces professionnels traditionnellement investis par des diplômés de niveau III. Enfin, l'existence de réglementations d'accès par concours ou de formation hors du ministère de l'Education nationale limite l'implantation de ce type de formation.

L'introduction d'une logique professionnelle dans des préoccupations de formation n'obéit pas à un modèle simple de traduction des performances requises en compétences à acquérir. La redéfinition permanente des espaces de qualification, les dynamiques des secteurs et des professions imposent la mise en place d'un système évolutif et modulable permettant l'adaptation des actifs occupés aussi bien que l'insertion des jeunes.

# Sommaire

	Pages
<b>PRESENTATION DU DOSSIER</b> par Jean-Louis Kirsch	9
<b>LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL :</b> <b>PREMIERS CONSTATS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT</b> par Bernard Hillau	17
1 - Une formation originale de niveau IV Un développement récent	18
2 - Perspectives de développement	22
Conclusion	26
<b>INSERTION PROFESSIONNELLE ET RECRUTEMENT DES JEUNES</b> <b>AU NIVEAU DU BACCALAUREAT</b> par Béatrice Guillet et François Pottier	29
1 - Caractéristiques des jeunes quittant l'appareil éducatif avec le niveau du baccalauréat	30
2 - Accès à l'emploi des jeunes sortant au niveau IV	37
3 - Accès à l'emploi du niveau III au niveau V de formation	45
4 - Emplois occupés par les jeunes sortant au niveau IV	48
5 - Comparaison des emplois occupés par les sortants de l'appareil éducatif du niveau III au niveau V	56
Conclusion	60
<b>LES DIPLOMES DE NIVEAU IV DANS LES SECTEURS</b> <b>D'ACTIVITE</b> par Eric Verdier	63
1 - Les diplômés de niveau IV dans les secteurs d'activité : prépondérance des secteurs tertiaires	63
2 - Les évolutions récentes : le résistant développement un niveau IV de diplômés	69
Conclusion	72

<b>NIVEAU IV ET PROFESSIONS</b> <b>par Catherine Béduwé</b>	<b>75</b>
1 - Niveaux de diplôme et catégories socio-professionnelles	76
2 - Douze profils de professions	83
3 - Scénarios pour des baccalauréats professionnels	93
Conclusion	99
Annexes statistiques	101
<b>DEVELOPPEMENT DU SYSTEME INDUSTRIEL ET REPOSITIONNEMENT</b> <b>DES OUVRIERS QUALIFIES, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE</b> <b>par Régine Bercot</b>	<b>109</b>
1 - Conséquences générales de l'automatisation : intégration des fonctions et rôle central de l'atelier	110
2 - Evolution des qualifications	112
3 - Apports et limites de l'analyse de l'emploi dans les repérages de formation au niveau IV	122
Conclusion	124

## Présentation du dossier

*Par Jean-Louis KIRSCH*

S'interroger sur le développement des baccalauréats professionnels implique une démarche d'anticipation. En effet, les données statistiques ne révèlent aucune béance qui justifierait a priori l'existence de ces nouveaux diplômes et spécifierait la place qu'ils doivent occuper :

- dans le domaine de la formation, il existe déjà quatre filières de niveau identique - baccalauréat général, baccalauréat technologique, brevet de technicien et brevet professionnel - dont une part plus ou moins importante des effectifs entre directement dans la vie active. On est donc en droit de se demander ce que doivent être les caractéristiques d'un nouveau type de formation appelé à compléter l'existant pour répondre à des besoins que le système actuel satisferait mal ou ignorerait ;
- cette évaluation des besoins se heurte à l'hétérogénéité de la population active concernée. La diversité de statuts, de situations de travail et de contextes professionnel et sectoriel rencontrée n'autorise pas à dégager un profil commun en termes de conditions d'accès et de compétences nécessaires ;
- par ailleurs, les données relatives à l'insertion des premiers sortants sont trop récentes et trop limitées. Elles ne permettent pas de prédire ce qu'il en sera lorsque cette formation passera d'un stade expérimental et restreint à un fonctionnement étendu et banalisé. Bernard Hillau montre bien les problèmes soulevés par la prévision d'espaces de qualifications susceptibles d'accueillir ces nouveaux formés. Il souligne également la difficulté à définir des champs de réelle professionnalité qui échappent au risque d'un "enfermement sectoriel".

Par contre il est possible de préciser des transformations de la population active qui affecteront nécessairement cette filière et ses diplômés. Tel est l'objectif de ce dossier qui s'efforce de définir et de resituer dans leur contexte général le développement du niveau IV de formation et les nouveaux modes de mobilisation des compétences dans l'appareil productif. Ceci permet de décrire des situations plus ou moins contrastées pour lesquelles la mise en place de baccalauréats professionnels n'a pas les mêmes implications, ne prend pas la même signification et n'entraîne pas les mêmes conséquences. Les auteurs ont insisté sur les alternatives possibles et les résultats envisageables, illustrant la part de choix inhérente à toute transformation de l'appareil de formation.

## UNE POSITION A DEFINIR

Les différentes filières de formation de niveau IV semblent tenir compte de la diversité des populations concernées en proposant plusieurs types de professionnalité. C'est ainsi que le brevet professionnel constitue un mode très particulier de reconnaissance des acquis, s'inscrivant dans une conception traditionnelle du métier selon laquelle la capitalisation des compétences passe par l'accumulation des expériences. Si le brevet de technicien respecte également un principe de métier, la qualité d'expertise n'y repose plus sur l'expérience, mais sur une formation théorique initiale approfondie. Le baccalauréat technologique, pour sa part, obéit à une logique de fonction en dispensant une formation à "spectre large" permettant de mettre en oeuvre la déclinaison de compétences adaptée à une situation professionnelle concrète susceptible de se modifier. Enfin, les baccalauréats généraux ne devraient avoir ici qu'un rôle marginal dans la mesure où ils destinent leurs titulaires à la poursuite d'études supérieures.

En première analyse, ce schéma paraît vérifier. Ainsi, Béatrice Guillet et François Pottier signalent que "l'entrée directe des titulaires du baccalauréat général dans la vie active est très peu fréquente (3%)". Mais ils précisent immédiatement que les résultats sont très différents si l'on considère l'ensemble de la population de niveau IV général. En effet, 30% des inscrits au **baccalauréat général** en 1983 et non redoublants l'année suivante sortent du système éducatif en position de non-bacheliers, de bacheliers ou après avoir commencé des études supérieures. Autrement dit, environ 50 000 personnes, soit près de 40% de la population sortant au niveau IV, n'ont pas reçu de formation technologique ou professionnelle.

Le taux de sortie varie fortement en fonction de la série préparée. Il est sensiblement plus faible dans les sections scientifiques que dans les autres. En termes de fonctionnement interne du système éducatif, ce phénomène traduit la hiérarchisation des formations dont tout le monde a conscience. Les exigences pour être admis dans une section scientifique et y réussir sont suffisamment dissuasives pour qu'une sélection de départ complétée par des réorientations en cours de scolarité permette à ceux qui ont franchi le cap de l'entrée en terminale d'envisager raisonnablement une réussite dans des études supérieures. Pour les sections littéraires et économiques, des conditions moins drastiques ont pour corollaire une "décantation" plus importante et plus progressive.

Toutefois la situation des sortants de formation générale à ce niveau ne peut être réduite à celle d'exclusion du système scolaire. Elle représente des valeurs plus positives sur le marché du travail. Différentes études du CEREQ signalent que les employeurs recherchent des personnes présentant ce profil. Ils en justifient l'embauche par la garantie d'adaptation qu'il offre et qu'ils privilégient, parfois au détriment de connaissances techniques spécifiques. La maîtrise de capacités de communication (expression orale et écrite) est considérée comme le gage d'une intégration sociale immédiate, compte tenu de la dimension relationnelle inhérente à tout emploi. La maîtrise de connaissances et de mécanismes intellectuels de base, telles que méthodes d'analyse et de déduction, constitue, pour sa part, la caution d'une assimilation de changements

technologiques et organisationnels prévisibles <sup>1</sup>. L'évaluation ainsi portée fait donc référence à des compétences que procure la formation générale. En affectant une valeur professionnelle à cette formation elle conduit aussi à reconsidérer une idée assez communément partagée qui fait coïncider finalité professionnelle et contenu technique de la formation.

La même remise en question est à l'origine de la transformation des baccalauréats de technicien en **baccalauréats technologiques** qui accomplit une mutation symbolique d'identité des diplômés, alors même que la formation reçue est peu changée. Dans le décret n° 68-1008 du 20 novembre 1968 le baccalauréat de technicien "confère le grade de bachelier technicien et la qualité de technicien", dans le décret n° 86-378 du 7 mai 1986, le baccalauréat technologique "confère le grade de bachelier" et "atteste que ses titulaires sont aptes à exercer une activité de technicien". L'évolution des chiffres appuie la modification des textes puisque le taux de poursuite d'études des bacheliers de cette filière est passé de 46,7% en 1975 à 61,4% en 1985, d'après les données du ministère de l'Education nationale. Néanmoins, compte tenu de l'accroissement des effectifs sur la même période <sup>2</sup> le nombre des bacheliers sortants s'est en fait accru.

Les différentes spécialités de la filière n'ont pas la même signification en termes de cursus de formation. Le niveau IV constitue plus souvent un aboutissement pour les séries tertiaires (69% de sortants), une étape pour les séries industrielles (49% de sortants). Une partie de cet écart est à rapprocher d'une demande différenciée du marché du travail, où l'on constate un fort développement des emplois tertiaires, et à l'intérieur de ces emplois, un recours important aux formés des niveaux IV et III <sup>3</sup>. Une autre provient de l'existence de la filière des **brevets de technicien** et des liens qu'elle entretient avec les filières technologiques. Dans les spécialités industrielles, les deux formations se situent pour partie sur des domaines proches, en particulier dans le bâtiment et les travaux publics, la métallurgie et la mécanique. Dans les spécialités tertiaires, on constate plutôt un partage des domaines : le tertiaire "de service" (hôtellerie, tourisme, transports) est dévolu aux brevets de technicien, le tertiaire de bureau et le commerce aux baccalauréats technologiques.

---

<sup>1</sup> Voir : "Qualification et formation dans les industries chimiques et de process", Collection des études du CEREQ n° 33, janvier 1988.

<sup>2</sup> Voir : "Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation". Service de la prévision des statistiques et de l'évaluation, Ministère de l'Education nationale, Edition 1986.

<sup>3</sup> Voir F. Bruand : "Emplois de bureau et insertion professionnelle", Collection des études du CEREQ n° 24, Juin 1986.

et : F. Audier, J. Rannou : "Contribution à l'analyse de l'évolution de l'emploi, des activités et des formations dans le tertiaire de bureau", Collection des documents de travail du CEREQ n°28, avril 1987.

Il convient, en outre, de souligner la différence d'effectifs concernés par les spécialités tertiaires et les spécialités industrielles. Les premières fonctionnent comme des formations de masse avec plus de 22 000 inscrits en terminale G1, de 27 000 en G3 et de 38 000 en G2 pour 1987. Les secondes respectent des principes de segmentation plus poussés, puisque F3 qui regroupe les effectifs les plus élevés compte moins de 14 000 inscrits à la même date. Une distinction identique se retrouve pour les brevets de techniciens, sachant que la répartition de 10 000 inscrits dans plus de soixante sections (options non incluses) confère à certaines un caractère de forte confidentialité.

Les **brevets professionnels**, enfin, connaissent souvent un traitement paradoxal. Leur mode d'obtention, par le seul biais de la formation continue, leur confère une irréductible spécificité. Mais la faiblesse de leurs effectifs (moins de 7 000 admis, près de 80 spécialités en 1986 <sup>4</sup>) conduit soit à les ignorer, soit à les assimiler à une filière plus importante, ce qui rend difficile la mise en évidence de cette spécificité. Par ailleurs, la diminution progressive des postulants conduit à juger ce diplôme inadapté aux besoins actuels. L'examen des données disponibles nuance ce jugement. Il montre la forte implantation de cette formation dans quatre groupes de métiers : "mécanique générale et de précision, travail sur machines-outils, automatismes", "techniques financières ou comptables, mécanographie", "santé, secteur paramédical, services sociaux", "soins personnels". Le groupe "techniques financières et comptables, mécanographie" avait fortement investi ce diplôme jusqu'au début des années quatre-vingt, puisqu'il représentait parfois plus de la moitié des inscrits et des admis. Son désengagement ultérieur explique pour une part importante la baisse constatée des effectifs. Par contre, dans les groupes où elle reste bien implantée, cette formation paraît souvent utilisée comme un moyen de contrôler le renouvellement de la profession.

Cet ensemble de remarques sur l'utilisation des différentes formations de niveau IV fait apparaître que :

- l'évaluation des compétences professionnelles sur le marché du travail fait intervenir simultanément des caractéristiques de technicité, de capacité d'adaptation, de capacité relationnelle et de cohésion sociale qui varient selon les groupes et les moments ;
- la manifestation de ces variations transparaît davantage dans les différences d'insertion et d'affectation selon les spécialités que selon les filières. Les disparités internes à certaines filières remettent en cause l'équilibre général du système. Béatrice Guillet et François Pottier insistent sur le clivage séparant les formations générales scientifiques et technologiques secondaires d'un part des formations générales littéraires et économiques et technologiques tertiaires de l'autre. Ce clivage correspond à des besoins différents du marché du

---

<sup>4</sup> Voir "Repères et références statistiques...", op. cit. Edition 1988.

travail qui se concrétisent par "une insertion privilégiée des sortants, au niveau IV dans des secteurs d'activité tertiaire et sur des fonctions tertiaires" selon les auteurs.

## DES DEBOUCHES SELECTIFS

Eric Verdier confirme l'existence de zones sélectives d'accueil à partir de l'analyse de la mobilisation de la formation initiale par les secteurs. En premier lieu, le niveau IV joue un rôle relativement modeste dans l'évolution de la structure de formation des actifs occupés. Entre 1983 et 1987, ses effectifs ont augmenté de 214 000 personnes, alors que ceux du niveau III progressaient de 261 000 et ceux du niveau V de 600 000. En outre, les actifs ayant un niveau IV ne se répartissent pas indifféremment selon les secteurs. Ceci contredit l'idée d'une élévation automatique et uniforme du niveau de formation qui permettrait d'envisager un développement spontané des baccalauréats professionnels. Une telle démarche risquerait d'être particulièrement néfaste dans les secteurs où le niveau V est bien implanté. On courrait alors le risque de modifier le mode de renouvellement de leur population sans avoir une garantie d'adaptation de ces diplômes pour les situations de travail considérées.

L'analyse sectorielle confirme la sur-représentation du niveau IV dans le tertiaire et sa faible part dans l'industrie, mais à l'intérieur de chacune de ces grandes catégories, il se développe plus précisément :

- dans des secteurs en voie de définition (conseil aux entreprises) ou en transformation rapide (commerce, en particulier commerce de gros). Le recours au niveau IV correspond alors à une garantie d'adaptation ;
- dans des secteurs qui pratiquent une gestion de main-d'oeuvre "hors marché du travail"<sup>5</sup>, auxquels on peut joindre l'administration publique. le niveau IV y constitue un investissement-formation préparant à une carrière plus qu'à un emploi. A l'intérieur de ces secteurs, on peut distinguer ceux où les structures de formation associent le niveau IV à des niveaux inférieurs de ceux où elles les associent à des niveaux supérieurs. Pour le premier cas, la progression de carrière dirige les bacheliers ou équivalents vers des postes de maîtrise alors que pour le second elle s'inscrit dans un accroissement de la technicité <sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir J.M. Grandó : "Industrie et gestion de la main-d'oeuvre", in Formation Emploi, n°1, janvier-mars 1983.

<sup>6</sup> Cette distinction est développée dans "Niveau IV de formation et accès aux emplois industriels", Collection des études du CEREQ n°13, Mars 1985.

Ces informations précisent l'intérêt d'une action conjointe avec les milieux professionnels. En effet, on voit assez immédiatement l'importance des séquences éducatives en entreprise pour montrer la dimension sociale du travail et contourner la difficulté d'articuler un système de savoir formalisé sur une situation non stabilisée. Mais la réussite de ces séquences dépend à son tour du degré d'investissement des entreprises dans ces nouvelles formations. Leur mise en place doit donc prendre en compte la capacité d'accueil et d'ouverture pédagogique du ou des secteurs auxquels elles sont destinées. Ceci s'oppose à une logique de cohérence purement interne du système de formation qui proposerait des filières identiques pour l'ensemble des spécialités, indépendamment des pratiques concrètes de renouvellement des professions.

Si l'on peut de la sorte constater un certain nombre de cas où l'introduction des baccalauréats professionnels est difficilement envisageable, les critères de décision n'en restent pas moins imprécis pour le plus grand nombre. En effet, le niveau IV n'apparaît jamais comme une formation exclusive : il se trouve toujours accompagné du niveau V ou du niveau III et, le plus souvent, des deux à la fois. Cette coexistence paraît assez naturelle dans une analyse sectorielle, elle devient problématique dans une analyse professionnelle. Catherine Béduvé nous en propose une lecture qui définit douze groupes de professions en fonction de leurs profils de formation. Elle montre en outre que les transformations observées paraissent obéir à une sorte d'effet d'appel tel que, au delà d'un certain seuil, la population d'une profession tend à basculer vers le plus haut niveau de formation. Compte tenu de cette tendance, plusieurs options sont possibles :

- faut-il anticiper la croissance du niveau IV au détriment du niveau V et choisir de développer des formations dont on n'a pas encore besoin plutôt que de continuer à en dispenser dont on risque de n'avoir plus besoin ? Cette question peut trouver une partie de sa réponse dans la mise en place d'un système de formation continue débouchant sur les mêmes diplômes et permettant de réagir plus soupagement aux transformations du marché du travail ;
- à l'inverse, la disponibilité d'une main-d'oeuvre de niveau III a encouragé certains secteurs (industrie, services aux particuliers...) à effectuer des recrutements parmi cette population, alors que le contenu de l'activité à accomplir ne le justifiait pas toujours. On constate que l'inadaptation des responsabilités confiées par rapport aux aspirations des individus a entraîné chez ces derniers un désintérêt qu'accroît l'absence d'évolution de carrière. Une formation adaptée de niveau IV permettrait-elle d'inverser ce mouvement, ou faut-il adapter l'organisation du travail à la dynamique existante ?

L'analyse de l'évolution de la formation de la population active pour chacun des groupes de professions permet d'affiner cette alternative et montre que les situations rencontrées ne doivent pas être ramenées à deux positions aussi schématiques. Elle révèle également l'importance du niveau IV pour trois groupes professionnels qui ont fait l'objet d'investigations détaillées de la part du CEREQ. Il s'agit des emplois de bureau, des emplois commerciaux et des emplois de fabrication centrés sur

les fonctions de maintenance et d'entretien. Ces trois cas peuvent être considérés comme exemplaires pour étudier les questions inhérentes à la mise en place d'un baccalauréat professionnel.

### UNE LIAISON FORMATION EMPLOI A TROUVER ?

Il est clair que l'on assiste actuellement à la transformation des emplois de bureau et de secrétariat. "Le travail de bureau, traditionnellement lié à l'application de procédures définies et relativement stables, risque fort d'évoluer vers une recherche permanente de meilleures solutions, à l'appui de techniques mieux maîtrisées" <sup>7</sup>. On voit se définir un rôle de technicien de bureau assurant une fonction de logistique de l'information. Les compétences mobilisées concernent simultanément le traitement et la mise en forme du message grâce à la maîtrise technologique de l'outil bureautique, la transmission du message grâce à la connaissance des réseaux, des supports et des processus d'information. Ceci conduit, en particulier dans le cas de prestations de services, à la fusion des activités opérationnelles et fonctionnelles <sup>8</sup> et à la disparition des emplois exclusivement consacrés à l'administration interne.

De ce fait, le niveau IV devient le niveau de recrutement de base pour ces emplois. Toutefois, ceci ne représente pas forcément un avantage pour l'implantation de baccalauréats professionnels. L'existence d'un approvisionnement par les filières de l'enseignement général ou technologique risque de créer un parasitage que seule pourrait compenser la définition de champs de spécialités bien définies. Or, en dehors de la comptabilité, il ne semble pas y avoir un milieu professionnel suffisamment homogène pour participer à cette élaboration et échapper au risque d'une formation inadaptée aux besoins.

A cet égard, les emplois du commerce sont dans une situation plus favorable. Ils subissent eux aussi de fortes transformations <sup>9</sup>, et exigent des connaissances en matière de gestion commerciale, de technique de vente et de technicité du produit ou du service vendus. Un milieu professionnel plus structuré a aidé à la définition de formations qui prennent en compte la part relative de chacun de ces savoirs. En outre, la spécificité liée au produit ou au service suscite la mise en place de

---

<sup>7</sup> N. Mandon : "Informatisation et travail de bureau, quelques objectifs de formation", in : "Les emplois tertiaires de bureau", Collection des études du CEREQ n°5, novembre 1983.

<sup>8</sup> Voir N. Mandon : "Les nouvelles technologies de l'information et les emplois de bureau. Comparaisons européennes.", Collection des études du CEREQ n°37, juin 1988.

<sup>9</sup> Voir : "Les emplois du commerce et de la distribution", Collection des études du CEREQ n°22, avril 1986.

formations modulées, permettant une spécialisation sans pour autant constituer une spécialité.

On retrouve le même problème de spécialisation sur le produit ou l'équipement avec la maintenance <sup>10</sup>. Cette fonction fait en outre intervenir des compétences de diagnostic et d'intégration au processus de production ou de distribution. A ce titre elle préfigure la transformation du travail industriel, le "retour sur l'atelier" que décrit Régine Bercot, pour qui l'ouvrier "devient un surveillant devant anticiper les incidents et les dysfonctionnements". Ceci permet de penser qu'il se dessine dans l'industrie un nouvel espace de compétences qui pourrait à terme devenir un lieu d'accueil pour des bacheliers professionnels. La reconnaissance de la classification "technicien d'atelier" dans certaines conventions collectives<sup>11</sup> vient appuyer cette hypothèse.

Dans l'état actuel des choses, on peut simplement constater que le rôle pilote de la maintenance se traduit par un développement rapide des spécialités de baccalauréat professionnel au risque d'une prolifération qui manifeste peut-être davantage les particularismes d'une profession ou d'un secteur que les spécificités d'un savoir.

A travers ces trois exemples, on a vu se dégager des modes diversifiés d'investissement de la formation par les milieux professionnels. Ce point introduira deux remarques finales :

- un diplôme professionnel s'inscrit simultanément dans plusieurs logiques. Celle du système scolaire organise les formations selon une séparation horizontale en niveaux, et verticale en filières et spécialités dont nous avons vu les limites. Parallèlement, une logique d'affirmation d'identité professionnelle peut conduire à la revendication d'un diplôme spécifique, indépendamment de toute autre considération. Enfin une logique pédagogique tend à structurer les formations en fonction de la proximité ou de l'éloignement des savoirs qu'elles transmettent. Une réflexion sur la façon de prendre en compte ces trois logiques permettrait d'éviter des positions trop tranchées sur le nombre ou la nature des spécialités en favorisant la mise en place de solutions modulables ;
- une formation professionnelle doit suivre, outre l'évolution des connaissances et des techniques, celle des pratiques de mobilisation des compétences et de renouvellement des professions auxquelles elle destine. Ceci pose le problème d'un système capable d'intégrer les changements observés, que décrivent les textes qui suivent.

---

<sup>10</sup> Voir G. Denis : "La maintenance industrielle", Collection des études du CEREQ n°17, octobre 1985.

<sup>11</sup> Voir M. Carrière-Ramanoelina et P. Zarifian : "Le technicien d'atelier dans la classification de la métallurgie", in Formation Emploi n°9, janvier-mars 1985.

# Le baccalauréat professionnel : premiers constats et perspectives de développement

*Par Bernard HILLAU <sup>1</sup>*

Institué par la loi programme sur l'enseignement technologique et professionnel du 23 décembre 1985, le baccalauréat professionnel est une création originale au niveau IV de formation. Comme diplôme, il se distingue des autres baccalauréats par sa finalité principale d'insertion professionnelle directe. Comme filière de formation il prolonge l'enseignement des lycées professionnels d'un cycle de deux ans et le porte au niveau du baccalauréat.

Faut-il voir dans la création des baccalauréats professionnels une étape décisive dans la transformation du système de formation et de ses missions ? Après trois années de fonctionnement du diplôme, il est sans doute prématuré de l'affirmer. Un premier bilan sur l'évolution des promotions de cette formation, et un examen d'ensemble du niveau IV semblent attester toutefois qu'un espace de développement existe, tant au sein de la structure éducative et de l'éventail des diplômes existants à ce niveau, que dans le monde du travail et de la production.

Deux conditions générales devront être réunies pour que ce potentiel se concrétise. La première a trait à la conception même des spécialités de baccalauréats professionnels et à la nécessité de préserver une cohérence d'ensemble, au fur et à mesure de la création des nouvelles spécialités. Les travaux conduits au ministère de l'Education nationale et au sein des Commissions professionnelles consultatives, en collaboration avec le CEREQ, permettent de cerner les fondements de cette cohérence.

La seconde a trait à la mise en oeuvre effective de la formation qui demande une étroite collaboration entre les établissements scolaires et les entreprises. Un premier bilan de cette collaboration s'avère positif, tant du côté des entreprises que du côté des établissements. Mais avec la montée en puissance des baccalauréats professionnels un suivi attentif paraît nécessaire, ainsi que la prise en compte du tissu économique local pour la création des sections nouvelles.

---

<sup>1</sup> Bernard Hillau est chargé du suivi du groupe des enseignements technologiques à la direction des Lycées et Collèges du ministère de l'Education nationale.

## 1 - UNE FORMATION ORIGINALE DE NIVEAU IV UN DEVELOPPEMENT RECENT

Le diplôme du baccalauréat professionnel a été institué en 1985 par la loi programme n°85-1371 du 23 décembre sur l'enseignement technologique et professionnel. Une de ses particularités par rapport aux baccalauréats généraux et technologiques est que la formation y conduisant est dispensée essentiellement dans les lycées professionnels. La filière de formation en deux ans (première et terminale du baccalauréat professionnel) est articulée avec la filière du BEP. Autre caractéristique originale du cursus du baccalauréat professionnel : il laisse une place importante aux séquences de formation en entreprise, d'une durée minimum de 16 semaines sur les deux années du cycle.

Le baccalauréat professionnel peut être préparé par voie de formation continue ou d'apprentissage. Bien qu'il ait une vocation de préparation à la vie professionnelle et d'insertion, c'est un baccalauréat à part entière qui donne droit à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

### 1.1 - Les développements récents

Le baccalauréat professionnel connaît un développement rapide.

#### Evolution des effectifs d'inscrits en 1ère année

rentrée 85	:	1283 élèves
rentrée 86	:	7113 élèves
rentrée 87	:	14776 élèves
rentrée 88	:	22760 élèves
rentrée 89	:	plus de 30 000 élèves (prévision)

Source : direction de l'Evaluation et de la Prospective, ministère de l'Education nationale (A ces effectifs il convient d'ajouter les jeunes inscrits dans les établissements privés qui étaient 5000 en 1987).

La création des spécialités de baccalauréat professionnel se fait elle aussi à un rythme soutenu, 19 ont été mises en place à ce jour :

- . Maintenance des systèmes mécaniques automatisés (1985)
- . Maintenance de l'audiovisuel électronique (1985)
- . Maintenance de réseaux, bureautique, télématique (1985)
- . Construction et réparation en carrosserie (1985)
- . Vente-représentation (1985).
  
- . Productique mécanique (1986)
- . Equipements et installations électriques (1986)
- . Productique matériaux souples (1986)
- . Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de production(1986)
- . Bureautique (1986)
- . Exploitation des transports (1986).

- . Industries chimiques et de procédés (1987)
- . Production bois (1987)
- . Restauration (1987).
  
- . Outillages (1988)
- . Plastiques et composites (1988)
- . Bio-industries de transformation (1988)
- . Maintenance et gestion en climatique (1988)
- . Travaux publics (1988).

Cinq nouvelles spécialités sont prévues pour 1989 :

- . Définition de produits industriels
- . Structures métalliques
- . Bois (construction et aménagement du bâtiment)
- . Industries graphiques
- . Commerce et services.

## 1.2 - Les principaux viviers du baccalauréat professionnel

Il existe actuellement 9 viviers importants au niveau des BEP.

### Les viviers du baccalauréat professionnel

Spécialités tertiaires	
BEP administration commerciale et conseil	
BEP communication administrative et secrétariat	(61 361 reçus en 1987)
BEP préparatoire aux carrières sanitaires et sociales	(10 018 reçus en 1987)
BEP hôtellerie	(4 683 reçus en 1987)
BEP vente-action marchande	(3 649 reçus en 1987)
Spécialités secondaires	
BEP électrotechnique	(13 431 reçus en 1987)
BEP usinage et BEP maintenance	(7 065 reçus en 1987)
BEP électronique	(3 379 reçus en 1987)
BEP habillement	(2 969 reçus en 1987)
BEP automobile	(2 379 reçus en 1987)

Source : ministère de l'Education nationale

Ces BEP représentent 109 474 reçus sur 121 100 en 1987, soit plus de 90% des reçus. 30% environ d'entre eux poursuivent vers les premières d'adaptation. Le vivier réel est donc actuellement d'environ 75 000 personnes.

### 1.3 - Une première évaluation

La direction de l'Evaluation et de la Prospective du ministère de l'Education nationale a réalisé une enquête auprès de la première promotion de jeunes sortants des baccalauréats professionnels (juin 1987).

Les résultats sont à interpréter avec prudence, car ils portent sur des effectifs faibles, avec une structure des spécialités qui va s'étendre et se stabiliser. Ils font apparaître un bilan positif sur un des aspects les plus novateurs du diplôme : la formation en entreprise. Plus de 90% des entreprises ayant accueilli un élève sont satisfaites, elles trouvent les élèves "motivés" et poursuivent en 1987-88 leur accueil. Du côté des élèves, et bien que la principale difficulté de la formule soit de trouver un stage en entreprise, 96% d'entre eux estiment que la période de formation a été "plutôt positive". Du côté des enseignants, l'ouverture vers les milieux professionnels que leur procure cette formation apparaît un apport essentiel. L'enquête révèle aussi que plus de 80% des élèves sont satisfaits d'avoir choisi le baccalauréat professionnel et pensent avoir appris un métier. Cet objectif, qui relève de la finalité directement professionnelle du diplôme, semble donc avoir été atteint.

Il ne faudrait pas toutefois que le baccalauréat professionnel soit victime de son succès, et l'enquête souligne les difficultés qui pourraient apparaître face à un développement rapide s'il s'avérait **une insuffisance du vivier d'accueil des entreprises**. Des enquêtes ultérieures sur le devenir des titulaires du baccalauréat professionnel sur le marché du travail devraient permettre de préciser et de consolider ces premiers résultats.

### 1.4 - Baccalauréat professionnel et structure des diplômes de niveau IV

Le niveau IV en 1984, avant la création des baccalauréats professionnels, offrait une palette large de diplômes, préparés selon différentes filières et finalisés différemment vis-à-vis du marché du travail :

- baccalauréats généraux à finalité de poursuite d'études, préparés dans les filières littéraires, économiques ou scientifiques ;
- baccalauréats technologiques à finalité mixte, de poursuite d'études et d'insertion, préparés par spécialités industrielles ou tertiaires larges (exemple : F1, construction mécanique) ;
- brevets de techniciens à finalité d'insertion directe principalement, préparés dans des filières plus sectorisées (exemple : BT automobile).

Y avait-il alors nécessité de créer un baccalauréat à finalité d'insertion professionnelle directe, sachant qu'il risquait de faire double emploi avec des diplômes existant et de bousculer des équilibres établis ?

Cette vision des diplômes s'appuie sur les intentions qui ont présidé à leur création. Qu'en est-il du devenir réel des jeunes sortant de ces formations ? Les études du CEREQ montrent que la structure existante n'est pas aussi équilibrée et diversifiée qu'il y paraît au premier abord.

1) Parmi les jeunes qui réussissent chaque année au baccalauréat, 12% seulement s'engagent directement dans la vie active. Les autres tentent des études supérieures, courtes ou longues. En réalité, sur une année repère (1983), ceux qui sortiront au niveau IV sont beaucoup plus nombreux. Sur 310 000 inscrits aux différents diplômes, 18% sortent sur un échec à l'examen, 10% sortent directement sur réussite et 13% auront une sortie différée après une ou deux années d'études supérieures non sanctionnées. Cette correction elle-même souligne a contrario le poids d'une dynamique de poursuite d'études sur l'insertion au niveau IV, celle-ci se faisant de façon dominante sur échec dans la poursuite d'études. C'est sans doute cette dynamique de poursuite d'études qui peut expliquer le poids relativement faible que joue le niveau IV dans l'évolution des diplômes de la population active sur longue période. Si l'on assiste, en effet, à un relèvement général du niveau de formation de la population active (qui se solde par une tendance à la réduction du nombre de non-diplômés), il ne semble pas que le niveau IV ait joué dans cette évolution un rôle analogue aux niveaux V et III, dont la présence dans l'ensemble de la population active est très significative. Celle du niveau IV est au contraire relativement faible et statistiquement masquée car les niveaux supérieurs "absorbent" les populations qui sont passées par le niveau IV.

2) On assiste bien à une répartition des rôles entre les différentes filières de formation quant à la sortie du système éducatif, puisque 70% des jeunes poursuivent des études au moins jusqu'à baccalauréat plus 2 ans dans les filières générales, contre 51% dans les filières technologiques F, 31% dans les filières technologiques tertiaires et moins de 30% dans les BT. A ces résultats s'ajoute un autre constat non moins intéressant : plus les filières semblent "ciblées" professionnellement, plus la part d'insertion sur échec diminue. Dans les filières générales la proportion d'insertion directe après réussite est de 1 à 10, elle est de 1 à 3 dans les filières technologiques, et de 1 à 2 dans les BT.

Taux d'insertion directe après obtention d'un diplôme de niveau IV

	Bacs généraux	BTn F	BTn G + F8	BT second.	BT tertiaires
Taux d'insertion au niveau IV	30	49%	69%	70%	80%
dont insertion directe après réussite au Bac ou BT	3%	13%	25%	33%	43%
Total inscrits	199 641	98 234		7 040	

Source CEREQ : Enquête 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

3) Cette diversité des filières masque un déséquilibre global des effectifs, qu'explique le rôle prédominant du niveau IV pour la poursuite d'études. 200 000 jeunes sont inscrits dans les filières générales et vont poursuivre en grande majorité vers le supérieur. Les filières technologiques en accueillent la moitié, et les brevets de techniciens, avec 7 000 inscrits, représentent à peine plus de 2% des effectifs du niveau III. Il n'existe donc pas, parallèlement aux filières générales, de grand diplôme de niveau IV à finalité d'insertion professionnelle directe : le BT qui pourrait répondre à ces critères n'a pas connu, historiquement, le développement qui lui aurait permis de rivaliser avec les autres diplômes. Le baccalauréat technologique manifeste des disparités importantes dans les taux d'insertion entre spécialités secondaires et spécialités tertiaires, et l'insertion sur échec y est marquée. Enfin et surtout, les deux filières BTn et BT disposent d'un éventail de spécialités qui est loin de couvrir le champ des spécialités d'emplois. Comme le montre l'Observatoire EVA, les séries tertiaires du BTn - par exemple - sont très fortement ciblées sur les fonctions du travail de bureau, très peu sur les activités de services.

#### **En conclusion de ces premiers constats :**

- le niveau IV de formation, malgré une palette large de diplômes, est fortement marqué par la dynamique de poursuite d'études ;
- le développement des baccalauréats professionnels est bien entamé à la fois par le large éventail des spécialités couvertes et par la croissance rapide des effectifs qui devraient atteindre un ordre de grandeur comparable à ceux des baccalauréats technologiques ;
- ainsi le baccalauréat professionnel vient se placer dans la structure du niveau IV comme le grand diplôme à finalité directement professionnelle. Cette situation nouvelle supposera sans doute un rééquilibrage et notamment un nouveau positionnement du baccalauréat technologique qui, par sa double finalité et sa conception des spécialités par "champ technologique" (mécanique, électricité, comptabilité-gestion), garde une certaine spécificité. Se pose la question du devenir des brevets de techniciens. Ils occupent une position très minoritaire en effectifs et d'autant plus difficile à tenir qu'ils n'auraient plus la même originalité dans la structure des diplômes. Il est indéniable cependant que ces brevets jouent un rôle important dans la formation des qualifications de certains secteurs tels que le bâtiment, l'automobile ou l'hôtellerie.

## **2 - PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

### **2.1 - Des qualifications en devenir**

1) Des travaux récents attestent que de nombreuses entreprises se sont engagées dans un processus d'évolution qui rompt avec le modèle taylorien fondé sur la parcellisation des tâches. On assiste à un mouvement de recomposition du travail, en relation avec une intégration de plus en plus forte des moyens de travail (organisation linéaire et pilotage centralisé des systèmes de machines) et avec une personnalisation des produits et des services rendus. Les qualifications se voient revalorisées dans de

nombreux services. Un nouveau profil apparaît : l'"homme de terrain" qui pratique son métier de fabrication, de bureau ou de service en maîtrisant les nombreuses procédures qui conviennent à des situations concrètes de résolution de problème. Par rapport aux organisations anciennes de type artisanal, il doit connaître les "standard" c'est-à-dire les procédures formalisées qui sont de plus en plus nécessaires aux organisations industrielles (du fait de l'informatisation notamment). Par rapport à l'organisation taylorienne il doit choisir et agencer les procédures adéquates à un fonctionnement flexible, variable, local.

Ce nouvel espace de qualification est symbolisé dans l'industrie par le profil de "technicien d'atelier". Il ne correspond exactement à aucune des catégories professionnelles traditionnelles impliquées dans la production : ouvriers qualifiés, agents de maîtrise, techniciens "fonctionnels", mais il emprunte des éléments de compétence à ces différentes catégories. De l'ouvrier qualifié il tire l'expérience originale du flux de production, du technicien il tire l'approche analytique et formalisée du processus et des procédés, de l'agent de maîtrise il tire l'approche gestionnaire de l'exploitation locale d'une installation. Il ne se substitue pas non plus aux catégories "supérieures", et des limites de compétence subsistent, notamment vis-à-vis de la maîtrise qui se repositionne sur des prérogatives technico-économiques.

Du côté des activités tertiaires, des phénomènes analogues de recomposition de la qualification sont observables. L'organisation du travail de bureau se développe dans le sens de l'intégration de moyens informatiques diversifiés (station bureautique) et le profil du "technicien de bureau" se présente comme le pendant tertiaire du technicien d'atelier. Enfin, les activités tertiaires de services (soins, services d'hébergement, formation-éducation) et les activités commerciales supposent à la fois une bonne maîtrise des procédures (gestion des dossiers, connaissances du domaine financier, social, technique) et une qualité relationnelle qui entre de plus en plus dans l'évaluation du service.

2) Les transformations techniques et organisationnelles ne sont pas seules en cause dans l'émergence des nouvelles qualifications. Les politiques de gestion du personnel dans les entreprises (niveau de recrutement, promotion, mobilité, formation continue) ont un impact non moins important. Au-delà d'une adéquation immédiate entre niveau de formation et complexité du travail, certaines entreprises tendent à une gestion à long terme des carrières et au "remodelage" des profils de main-d'oeuvre.

Deux cas de figures concernent de très près le niveau IV :

- le premier est celui des techniciens d'ateliers comme nouveau profil d'"homme de terrain" qui constituera un des viviers de la maîtrise ;
- le second est celui des agents techniques ou des employés hautement qualifiés recrutés au niveau IV, qui permettent aux entreprises d'élargir leur gestion de la catégorie "techniciens". Cette gestion est rendue difficile à moyen terme par le recrutement de techniciens supérieurs dans les services techniques (études, méthodes, gestion...) et le blocage de classification lié au passage à la catégorie cadre.

Dans les deux cas, il s'agit bien d'une évolution par l'expérience et la mobilité vers les catégories techniciens et agents de maîtrise. Ce qui est attendu de ces personnels demeure le profil particulier d'une haute qualification "de terrain".

## 2.2 - Une conception par champs professionnels

La notion de champ professionnel a été définie et mise en application lors des travaux de rénovation des diplômes professionnels de niveau V, travaux conduits à partir de 1984, par le ministère de l'Education nationale, le CEREQ et les partenaires sociaux. L'objectif poursuivi était de redéfinir une structure d'ensemble des diplômes de niveau V, autour d'une vingtaine de champs professionnels : **champs suffisamment larges** pour offrir aux jeunes des débouchés diversifiés et un potentiel de mobilité, mais **champs suffisamment homogènes** pour leur donner une véritable professionnalité, et une capacité d'insertion immédiate. Ce qui était remis en cause, c'était la structure très segmentée du niveau V et le grand nombre des CAP ; le moyen utilisé était de mieux définir l'articulation CAP-BEP autour d'une logique de champs professionnels.

Avec le niveau IV, les prémisses ne sont pas les mêmes. Il ne s'agit pas tant d'élargir et de regrouper une structure de diplômes existants, que de créer un véritable niveau IV professionnel. La question qui est posée aujourd'hui, à travers la problématique des champs professionnels, est celle de l'ancrage d'une formation de haut niveau (baccalauréat) sur la pratique professionnelle. Bien que les prémisses ne soient pas identiques, l'approche des champs professionnels garde une certaine constance dans ses principes, et la notion de champ professionnel doit tenir compte de plusieurs réalités ou contraintes concernant l'emploi <sup>2</sup> :

- le contenu professionnel de l'activité ;
- la mobilité professionnelle ;
- l'évolution des emplois en relation avec le changement technique et organisationnel dans les entreprises.

Cette approche connaît des spécificités en fonction des niveaux de formation visés. L'identification des champs professionnels requiert bien sûr la connaissance des emplois mais elle suppose aussi que soient formulées des hypothèses sur la population scolaire et ses capacités globales à l'issue des cycles de formation. Au niveau V, et compte tenu d'une formation professionnelle en deux ans après une scolarité générale moyenne <sup>3</sup>, le critère de repérage des champs professionnels devait être

---

<sup>2</sup> Cf. Rénovation du niveau V de formation - CEREQ - Collection des études n°29 - Paris 1987.

<sup>3</sup> Au sens d'"école moyenne" qui correspond en France au niveau des collèges.

le rapport direct de l'individu à la matière d'oeuvre, aux appareillages ou aux informations à traiter. Au niveau IV, l'acquisition d'une pratique professionnelle peut se construire sur une base de culture générale et technologique conséquente, (école moyenne plus deux cycles de deux ans de formation technique et professionnelle). De plus le niveau de formation atteint et la durée des cycles de formation ont une influence sur l'ouverture technologique et professionnelle qui peut être requise auprès des personnes formées. Une nouvelle hypothèse doit être formulée, prenant en compte la spécificité du niveau IV, et le développement de la filière du baccalauréat professionnel.

### **2.3 - Une hypothèse de travail pour le niveau IV professionnel**

Malgré le flou des insertions professionnelles au niveau IV de formation, il semble que certaines catégories d'activités professionnelles puissent être privilégiées comme espaces de qualification propice à ce niveau. Les champs professionnels au niveau IV seront relevés dans les principales fonctions qui associent de façon particulière la manipulation des objets et des règles (procédures formalisées de travail) et la conduite d'adaptation et de composition de ces règles en situation variable. De telles fonctions sont repérables et sont en fort développement actuellement.

**Les opérations professionnelles** privilégiées au niveau IV sont celles qui combinent une pratique de travail stabilisée par des procédures, et une capacité de résolution de problème. La mise en oeuvre et la connaissance des règles de travail s'appuie sur un rapport direct aux équipements, aux matériaux et aux informations. La capacité de résolution intègre les procédures dans un cadre d'auto-organisation et d'adaptation des règles de travail à des contraintes locales que la personne est en situation d'apprécier.

**Le domaine de spécialité professionnelle** n'est plus attaché à un produit ou à un service particulier, il correspond à un ensemble de lois et de propriétés fondamentales communes à des familles de produits ou de services.

La délimitation des champs dépend tout autant de la fonction exercée que de la nature des produits, dans la mesure où la fonction indique quelles lois et propriétés particulières sont sollicitées :

- en maçonnerie par exemple, les opérations professionnelles seront celles de construction, de pose et de diagnostic des structures ; le domaine de spécialité couvrira tout ce qui a trait au travail des liants (béton, maçonnerie, plâtrerie, carrelage) ;
- du côté de l'information-conseil en services financiers, le conseil s'appuie sur la gestion des dossiers clientèle et le traitement des informations financières, le domaine de spécialité recouvre le champ des services financiers offerts à la clientèle (dépôts, placements, assurance, emprunts, transactions).

Un certain nombre de fonctions qui associent de façon particulière procédures formalisées de travail et démarche heuristique de résolution de problème sont en profonde évolution, et sont susceptibles de dégager de nouveaux espaces de qualification propices au niveau IV :

- la production automatisée, qui entraîne par une complexification des activités d'exécution avec la conduite "à distance" des ensembles flexibles de machines ;
- les fonctions de maintenance, essais-contrôle, fonctions périphériques à la production directement dans le sillage de l'automatisation. Elles associent des manipulations de montage, de prise de mesure et de réglage à du diagnostic de fonctionnement ou de qualité ;
- la production unitaire haut de gamme qui revalorise le savoir de métier dans des fabrications spéciales ou personnalisées : prototypes de pré-séries, biens artisanaux (ébénisterie, cuisine, métiers d'arts...) fabrication unitaire (bâtiment) ;
- les fonctions d'étude et de conception graphique. Le développement du dessin assisté par ordinateur (conception des produits industriels) et de l'imagerie électronique (création graphique, publicité, édition..), rendent possible une standardisation des procédures. L'activité de travail s'appuie sur la "manipulation" des règles et des instruments de dessin assisté ;
- le développement de services rendus aux particuliers : services de soins autour desquels s'articulent des activités d'assistance diversifiées en milieu familial ou spécialisé ; services d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement qui évoluent vers une prestation complète de "confort" ;
- l'évolution de la fonction commerciale qui intègre à la fois l'information-conseil sur les produits ou les services rendus, et les procédures de gestion et d'organisation commerciales ;
- le travail de bureau, en tant que le traitement de l'information (règles du métier de communication ou de gestion) est médiatisé par les systèmes "bureautiques".

## CONCLUSION

Le baccalauréat professionnel connaît un développement rapide tant du point de vue qualitatif (extension du champ des spécialités) que quantitatif. De nombreuses conditions semblent réunies pour que ce développement se poursuive :

- le niveau IV existant est fortement marqué par la dynamique de poursuite d'études, et il y a place semble-t-il pour des formations de niveau IV plus "ciblées" professionnellement ;
- il existe un vivier important au niveau V de formation, et une motivation réelle des élèves à la poursuite d'études vers le niveau IV;

- les besoins exprimés par les entreprises sont importants et des espaces de qualifications se dégagent qui sont susceptibles d'accueillir des jeunes pourvus d'une formation professionnelle de ce niveau.

La poursuite de ce mouvement et le maintien d'une cohérence forte dans la structure du diplôme vont de pair. Cette cohérence devrait dépendre de la définition professionnelle plus ou moins large qui sera donnée de chaque spécialité. En préservant un certain équilibre entre "profondeur" et "ouverture" de la spécialité, deux écueils pourraient être évités :

- l'un qui consisterait à démultiplier les spécialités de baccalauréat professionnel selon une structure très fragmentée des métiers et des emplois que reflète l'ancien découpage des CAP. Cet écueil est d'autant plus difficile à éviter qu'il correspond à l'expression naturelle des besoins en qualification des entreprises. Son inconvénient majeur, lié à la spécialisation étroite de la formation, réside dans un moindre potentiel de mobilité et d'adaptation au changement de la personne formée. Dans un marché du travail très fluctuant, elle peut conduire à une sorte d'enfermement sectoriel des personnels qualifiés, et à terme, à des difficultés d'emploi ;
- l'autre réside dans une définition très large, tout à fait transversale, et finalement désincarnée, des spécialités de diplômes. Le risque encouru ici serait d'éloigner le contenu du diplôme d'une véritable pratique professionnelle et de lui enlever toute cohérence technologique. Les spécialités du diplôme sont définies par champ professionnel, à l'intersection d'une "fonction" et d'un "domaine". La fonction garantit l'ancrage du diplôme sur une pratique professionnelle finalisée : maintenance, production, prospection-vente. Le domaine ou les domaines associés (électricité, mécanique, finances-comptabilité...) garantissent l'homogénéité de la formation et de la cible d'emplois envisagés.

Ce contrôle a priori de l'extension du diplôme ne saurait être, cependant, suffisant. Le suivi de son développement tant au niveau de la mise en oeuvre que du devenir des jeunes sur le marché du travail paraît nécessaire. De ce point de vue le taux d'insertion professionnelle directe après réussite au baccalauréat pourrait être un des indicateurs d'"évaluation" du diplôme.



# Insertion professionnelle et recrutement des jeunes au niveau du baccalauréat

*Par Béatrice Guillet et François Pottier*

La sortie des jeunes du système éducatif se déplace vers les niveaux supérieurs : entre 1974 et 1984, les sortants des niveaux I à IV de formation sont passés de 34,5% à 43,6% de l'ensemble des sortants <sup>1</sup>. Les seules sorties au niveau IV passent de 18,3% à 21,5% au cours de cette période. Même en l'absence de mesure incitative, cette tendance va se poursuivre jusqu'à la fin du siècle.

Il convient donc d'apprécier comment s'effectue cette croissance. En effet, le niveau IV comprend à la fois des formations s'articulant directement sur le niveau V, des formations technologiques qui sont préparatoires à des études allant jusqu'au niveau III, et des formations générales préparant à l'entrée dans de larges secteurs de l'enseignement supérieur. Il est donc nécessaire de situer les sorties au niveau IV par rapport au fonctionnement du système éducatif entre les niveaux V et III.

Si, en première approximation, on sait que les formations secondaires sont fortement articulées avec des catégories d'ouvriers et techniciens, et les formations tertiaires avec celles des employés ou professions intermédiaires, on est amené à s'interroger plus précisément sur la nature des emplois (catégories, fonctions et/ou secteurs) sur lesquels les jeunes sont recrutés selon le type de diplôme qu'ils détiennent et la spécialité dans laquelle ils ont été formés. Le CEREQ a déjà produit des analyses sur plusieurs champs professionnels (emploi de bureau ou de commerce, emploi dans les industries chimiques et de process, ensemble des emplois industriels, etc.).

Ces différents points sont développés dans ce texte. On s'intéresse d'abord aux conditions d'insertion professionnelle de l'ensemble des jeunes sortant au niveau du baccalauréat (niveau IV secondaire ou IV supérieur) (Parties I et II). On replace ensuite l'insertion professionnelle au niveau IV par rapport à celle des jeunes sortant de l'appareil éducatif aux niveaux V et III (Partie III). On traite enfin de l'emploi occupé par les jeunes au niveau IV (Partie IV).

---

<sup>1</sup> Bilan Formation Emploi 1984 - Archives et documents n°207-CEREQ - DEP - INSEE - Mai 1987.

## 1 - CARACTERISTIQUES DES JEUNES QUITTANT L'APPAREIL EDUCATIF AVEC LE NIVEAU DU BACCALAUREAT

### 1.1 - Un ensemble hétérogène en termes de certification, niveau ou spécialité de formation (Graphique 1)

Sur une cohorte de 310 000 jeunes inscrits au baccalauréat ou brevet de technicien en 1983 <sup>2</sup> et non redoublants en 83-84, 127 100 (41%) quittent l'appareil éducatif au niveau IV de formation. Ils se répartissent en trois sous-populations :

- 55 800 (18%) sont non bacheliers. Ils constituent l'ensemble des recalés "définitifs" au baccalauréat. Cependant une partie d'entre eux a pu poursuivre des études dans l'enseignement supérieur pendant un temps (formation sociale, section de technicien supérieur). Les réussites ou échecs sont très variables suivant les études entreprises ;
- 31 000 (10%) sont des bacheliers qui entrent directement dans la vie active sans entreprendre d'études dans l'enseignement supérieur ;
- 40 300 (13%) sont des bacheliers qui ont poursuivi une ou plusieurs années dans l'enseignement mais sans obtenir de diplôme supérieur au baccalauréat, ce que l'on appelle le niveau IV supérieur (nous verrons que certains ont pu obtenir un concours dans la fonction publique).

La quasi-totalité des 182 900 jeunes (59%) de la cohorte suivie pendant quatre années scolaires soit sont déjà sortis, soit vont sortir de l'enseignement supérieur avec un diplôme de niveau supérieur ou égal à baccalauréat + 2 ans (niveau I, II ou III de formation).

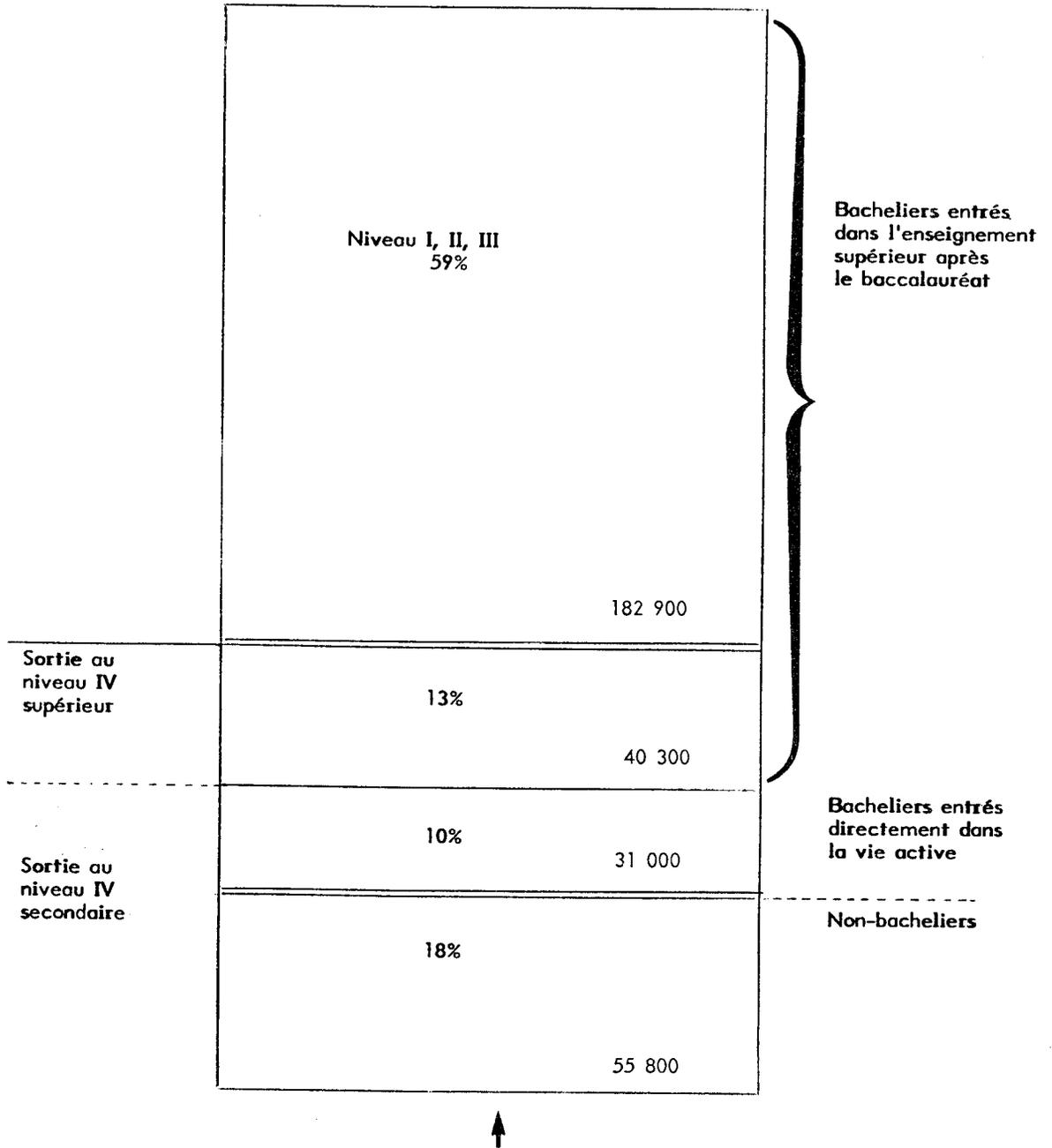
La poursuite d'études des jeunes filles au-delà du baccalauréat est moins fréquente que celle des garçons. Elles sont 43,6% à sortir au niveau IV, contre 38,1% des garçons (Tableau 1). La différence vient d'une plus grande propension des jeunes filles à quitter l'appareil éducatif après le baccalauréat technologique pour entrer dans la vie active.

Les sortants au niveau du baccalauréat sont beaucoup plus âgés en moyenne que les étudiants poursuivant des études jusqu'au niveau III ou plus : 24% des sortants (29% des filles et 17% des garçons) avaient 18 ans ou moins, c'est-à-dire l'âge normal au baccalauréat, contre 52% de ceux qui obtiennent des diplômes dans l'enseignement supérieur (Tableau 2). Ce phénomène s'accroît avec les trois sous-populations de sortants au niveau du baccalauréat. Les non-bacheliers sont aussi ceux qui ont accumulé le plus de handicaps scolaires puisque seulement 16% avaient l'âge normal au baccalauréat, contre 26% des bacheliers qui sont entrés directement dans la vie active et 35% des bacheliers qui ont d'abord passé une ou deux années dans l'enseignement supérieur.

---

<sup>2</sup> Estimation du flux compte tenu du taux de couverture de l'enquête du CEREQ.

Graphique 1  
Niveau de formation atteint par les élèves  
sortant des classes terminales  
de l'enseignement secondaire



Flux sortant au baccalauréat en 1983 - Redoublants 1983-1984 exclus

Source : CEREQ - Observatoire des entrées dans la vie active (EVA)  
Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

**Tableau 1**  
Répartition par sexe et niveau de formation des élèves sortant des classes terminales de l'enseignement secondaire \*

	H	F	Ensemble
Sortants aux niveaux I,II,III niveau de diplôme supérieur ou égal à bac + 2	76 366 61,9%	102 312 56,4%	178 678 58,6%
Bacheliers sortant après quel- ques années passées dans l'en- seignement supérieur sans au- tre diplôme que le baccalauréat	15 280 12,4%	24 514 13,5%	39 794 13,0%
Bacheliers entrés directement dans la vie active après le baccalauréat	9 429 7,6%	20 623 11,4%	30 052 9,9%
Sortants avec un échec défi- nitif au baccalauréat	22 359 18,1%	34 032 18,7%	56 391 18,5%
Sous-total Niveau IV sortants au niveau du bacca- lauréat	47 068 38,1%	79 169 43,6%	126 237 41,4%
Total d'une cohorte d'inscrits au bac.	123 434 100%	181 481 100%	304 915 100%

\* Flux sortant du baccalauréat en 1983, redoublants en 83-84 exclus.

**Tableau 2**  
Répartition par âge des élèves sortant  
des classes terminales de l'enseignement secondaire\*

		en %					
	Age au baccalauréat	Non bacheliers	Bacheliers entrés directement dans la vie active	Bacheliers passés par l'ensei- gnement supérieur	Total des sorties au niveau du baccalauréat	Sorties au niveau supérieur ou égal à bac + 2	Ensemble d'une cohorte
Hommes	18 ans et moins	10	19	26	17	53	40
	19 ans	36	39	39	38	32	34
	20 ans et plus	54	42	35	45	15	26
	Total	100	100	100	100	100	100
	Effectif	22359	9429	15280	47068	73366	123434
Femmes	18 ans et moins	20	29	40	29	63	48
	19 ans	48	42	40	42	28	34
	20 ans et plus	37	29	20	29	9	18
	Total	100	100	100	100	100	100
	Effectif	34032	20623	24514	79169	103312	181481
Hommes + Femmes	18 ans et moins	16	26	35	24	52	45
	19 ans	40	41	40	40	30	34
	20 ans et plus	44	33	25	36	18	21
	Total	100	100	100	100	100	100
	Effectif	56391	30052	39794	126237	178678	304915

\* Flux sortant du baccalauréat en 1983, redoublants en 83-84 exclus.

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

## 1.2 - La répartition des sorties au niveau IV varie fortement suivant les séries du baccalauréat (Graphique 2 et Tableau 3)

### *a) Sortants des séries générales du baccalauréat*

Sur un flux de 200 000 élèves sortant du baccalauréat général en 1983 (et non redoublants l'année suivante), 70% ont atteint en 1986-87 le niveau III de formation ou sont toujours en poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

30% des élèves sortent donc au niveau IV de formation en étant non bacheliers (16%) ou bacheliers ayant abandonné des études entreprises dans l'enseignement supérieur (11%). L'entrée directe des titulaires du baccalauréat général dans la vie active est très peu fréquente (3%).

Les élèves inscrits dans les séries littéraires ou économiques sont les plus nombreux à sortir au niveau IV (série A : 41% et série B : 36%). Les échecs définitifs au baccalauréat ou les abandons d'études entreprises dans l'enseignement supérieur sont nettement plus élevés qu'à l'issue des séries scientifiques : les sorties au niveau IV ne sont que de 25% à l'issue de la série D et 11% après la série C. L'effectif de jeunes scientifiques (séries C, D, D', E) sortant au niveau IV est donc très réduit (environ 20 000 jeunes) par rapport aux jeunes littéraires ou économistes (39 000 jeunes).

### *b) Sortants des séries du baccalauréat technologique tertiaire (BTn G et F8)*

Sur un flux de 69 423 élèves sortant du BTn tertiaire en 1983 (et non redoublants l'année suivante), 31% ont atteint en 1986-87 le niveau III de formation ou sont en poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

69% des élèves sortent donc au niveau IV de formation, en étant non bacheliers (26%) ou bacheliers entrant directement dans la vie active (25%) ou bacheliers ayant abandonné des études entreprises dans l'enseignement supérieur (18%).

Les élèves inscrits au baccalauréat G1 ont la plus forte proportion de sortants au niveau IV de formation (77%) en particulier directement après l'obtention du baccalauréat. A l'inverse les élèves inscrits au baccalauréat F8 ne sont que 57%. Ceci résulte conjointement d'un meilleur taux de réussite des élèves au baccalauréat F8 et d'un taux plus élevé de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Les élèves inscrits aux baccalauréats G2 et G3 sont dans une situation intermédiaire (respectivement 67% et 69% de sorties au niveau IV).

### *c) Sortants des séries du baccalauréat technologique secondaire (BTn F)*

Sur un flux de 28 811 élèves sortant du baccalauréat technologique secondaire en 1983 (et non-redoublants l'année suivante), 51% ont atteint en 1986-87 le niveau III de formation ou sont toujours en poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

49% des élèves sortent au niveau IV de formation. Ils se répartissent en 22% de non bacheliers, 13% de bacheliers entrés aussitôt dans la vie active et 14% de bacheliers sortis sans autre diplôme que le baccalauréat après une ou deux années dans l'enseignement supérieur.

Pour les trois principales séries F1 (construction mécanique), F2 (Electronique) et F3 (Electrotechnique), les proportions de sorties au niveau IV sont respectivement 48%, 43% et 54%. La proportion de non bacheliers définitifs est plus faible en F2 (17%) qu'en F1 (24%) ou F3 (26%). Toutes les autres séries ont des effectifs très réduits (de l'ordre du millier d'élèves). La répartition du flux de sortants au niveau IV y est proche de la moyenne, sauf à l'issue des séries F4 (Génie civil) et F5 (Physique) où elle est de 39%.

Ainsi l'effectif de jeunes bacheliers issus de séries industrielles au niveau IV de formation est faible (14 065). On pourra comparer leur insertion professionnelle à celles des bacheliers scientifiques (séries C, D, D', E), sortis au même niveau.

#### ***d) Sortants des brevets de techniciens (BT)***

Les flux de jeunes qui sortent des BT en 1983 sont faibles : environ 5 200 à l'issue des BT secondaires et 1 900 des BT tertiaires. Ces diplômes ne prédisposent pas les jeunes à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Seulement 30% des jeunes issus des BT secondaires et 20% de ceux issus des BT tertiaires ont atteint en 1986-87 le niveau III de formation ou sont toujours en poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

70% des jeunes issus des BT secondaires sortent donc au niveau IV de formation. 25% n'ont pas obtenu de diplôme, 33% l'ont obtenu et entrent directement dans la vie active, 12% abandonnent sans diplôme supplémentaire des études entreprises dans l'enseignement supérieur.

80% des jeunes issus des BT tertiaires sortent au niveau IV de formation. 28% n'ont pas obtenu de diplôme, 43% l'ont obtenu et entrent directement dans la vie active, les autres (9%) abandonnent des études entreprises dans l'enseignement supérieur.

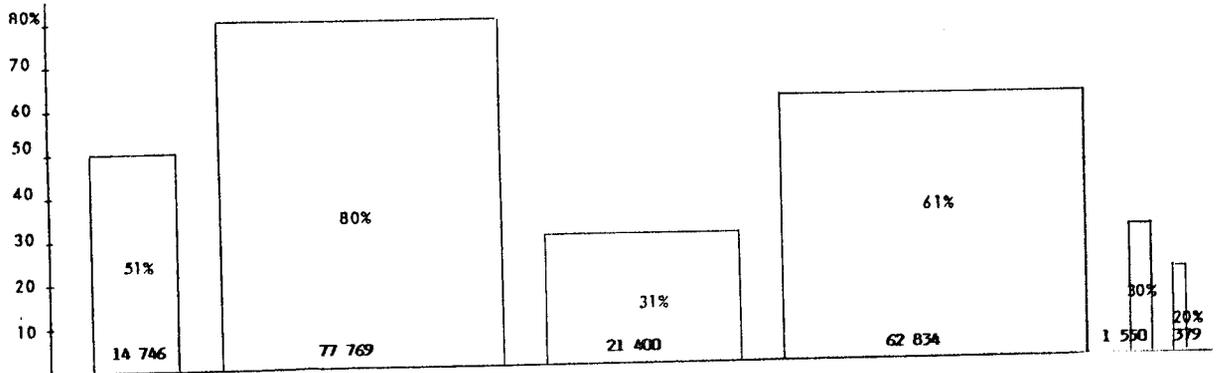
#### **1.3 - 70% des jeunes sortis au niveau IV viennent d'un baccalauréat technologique tertiaire ou d'une série générale littéraire ou économique**

La forte majorité des jeunes qui sortent au niveau du baccalauréat a suivi une formation tertiaire générale ou technique.

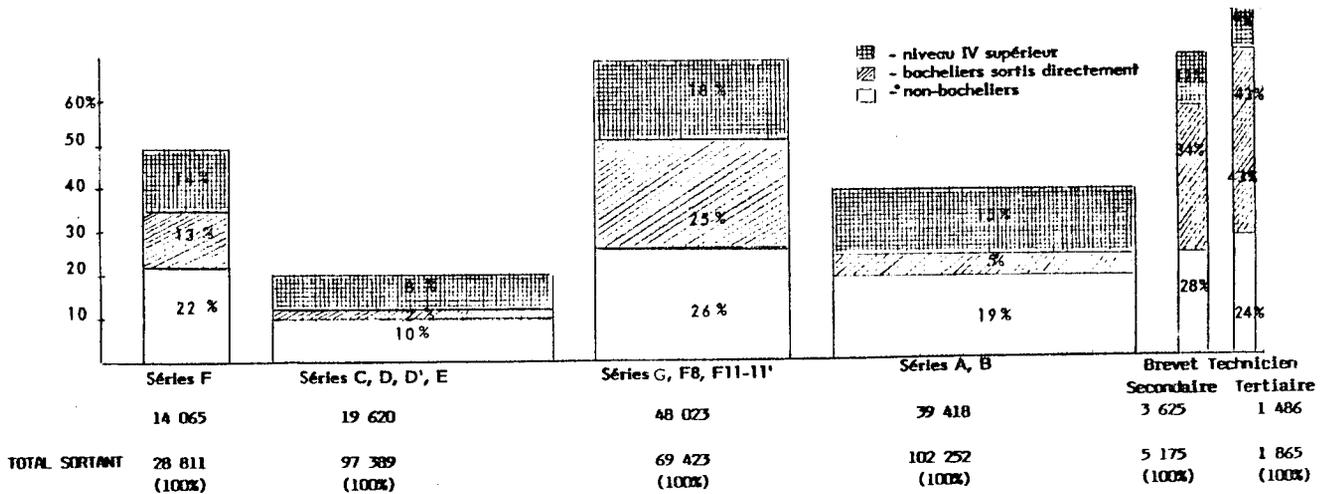
Les jeunes filles sont plus fréquemment que les garçons dans cette situation. Elles sont 85,2% à venir des séries A, B, G ou F8, contre seulement 45,6% des garçons.

**Graphique 2**  
**Bilan des sorties et poursuites d'études**  
**après les classes terminales de l'enseignement secondaire**  
**(Etudiants inscrits au baccalauréat en 1983**  
**et non redoublants en 1983-84)**

**Effectifs sortant aux niveaux I, II, III**



**Effectifs sortant au niveau IV**



Source : CEREQ - Observatoire EVA

Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

Tableau 3  
Répartition par série et niveau de formation des élèves sortant des classes terminales de l'enseignement secondaire

Baccalauréats	Non bacheliers en 1983	Bacheliers en 1983				Total flux sortant du bac en 83 *
		Sortis directement après le bac	Sortis après l'abandon de l'enseignement supérieur	Total des sortants au niveau IV	Sortis avec un diplôme bac + 2ans ou toujours en poursuite d'études en 84-87	
1	2	3	4=1 à 3	5	4 - 5	
F1 Construction mécanique	24	10	14	48	52	100 10413
F2 Electronique	17	12	14	43	57	100 3020
F3 Electrotechnique	26	15	13	54	46	100 9092
F4 Génie civil	16	8	15	39	61	100 1182
F5 Physique	13	6	20	39	61	100 217
F6 Chimie	22	12	16	50	50	100 1177
F7 Biochimie	17	14	17	48	52	100 1380
F7' Biologie	17	22	13	52	48	100 1346
F9 Equipement technique du BTP	25	13	15	53	47	100 290
F10 Microtechnique	19	7	17	43	57	100 614
Total BTn secondaire	22	13	14	49	51	100 28811
F8	22	22	13	57	43	100 8961
G1	27	33	17	77	23	100 24011
G2	28	21	18	67	33	100 23970
G3	26	20	23	69	51	100 11162
H	19	13	17	49	51	100 962
Total BTn tertiaire (y compris F11)	26	25	18	69	31	100 69423
BT secondaire	25	33	12	70	30	100 5175
BT tertiaire	28	43	9	80	20	100 1865
A	21	5	15	41	59	100 56223
B	16	5	15	36	64	100 46029
C	6	1	4	11	89	100 32551
D	14	2	9	25	75	100 56474
D'	19	4	14	37	63	100 1707
E	9	2	9	20	80	100 6421
Total baccalauréat général (y compris bac expérimental)	16	3	11	30	70	100 199641
Ensemble des bacs	18	10	13	41	59	100 304915

\* Flux sortant du baccalauréat en 1983, redoublants en 83-84 exclus.

Tableau 4  
Répartition par sexe et spécialité de formation des sortants au niveau IV

En %

	Formation tertiaire			Formation secondaire			Total	
	Séries A, B	Séries G, F8	BT	C, D, D', E	F	BT	%	Effectif
Hommes	24,9	19,2	1,5	22,6	25,5	6,3	100	47068
Femmes	35,0	49,2	1,0	11,4	2,6	0,8	100	79169
Total	31,2	38	1,2	15,5	11,1	3,0	100	126237

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

## 2 - ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES SORTANT AU NIVEAU IV

2.1 - La durée d'accès a un premier emploi est courte quelle que soit la série du baccalauréat, mais ce premier emploi est souvent précaire <sup>3</sup>.

Les comportements de poursuite d'études après le baccalauréat, le rôle du service national pour les garçons contribuent à étaler dans le temps le moment d'entrer dans la vie active. Cette diversité du processus d'insertion rend peu opératoire le calcul d'indicateurs d'emploi ou de chômage à date fixe (six ou neuf mois après le baccalauréat par exemple). C'est pourquoi on s'intéresse à la notion de durée d'accès au premier emploi qui est l'intervalle de temps séparant la fin des études à temps plein (le baccalauréat ou la fin d'études entreprises dans l'enseignement supérieur avec le baccalauréat) et l'entrée dans le premier emploi, quels qu'en soient la durée ou le statut. On défalque le temps passé au service national s'il se place dans cet intervalle.

Près d'un jeune sur deux entre directement en emploi quand il arrête ses études (ou éventuellement le service national). 75% ont mis moins de six mois pour entrer dans le premier emploi et 86% moins d'un an (Graphique 3). Parmi les 14% qui restent, 5% n'ont jamais occupé d'emploi mais en cherchent un à la date de l'enquête (novembre 1986). Les deux tiers d'entre eux sont en chômage depuis moins d'un an.

La durée réelle de chômage est bien entendu inférieure à la durée d'accès à l'emploi qui comporte des périodes d'inactivité et des périodes de recherche d'emploi. Ainsi près de 65% des jeunes ne déclarent pas de recherche d'emploi préalable à leur entrée en emploi et 25% ont connu une période de chômage comprise entre un et neuf mois.

Les garçons se placent un peu plus rapidement que les filles : 87% de garçons et 85% de filles sont en emploi en moins d'un an (Tableau 5). La faiblesse de ces écarts demeure quels que soient la série du baccalauréat et le comportement de poursuite d'études post-baccalauréat. Les jeunes (et en particulier les jeunes filles) issus de la série A font exception : 80% en emploi en moins d'un an.

L'obtention ou non du baccalauréat et la poursuite provisoire d'études ont peu d'incidence sur la durée d'accès à l'emploi. Les sortants au niveau IV forment des sous-populations de niveaux de formation ou diplôme différents. Ce niveau influe peu sur l'accès à l'emploi : 84% des non-bacheliers accèdent à un premier emploi en moins d'un an contre respectivement 88% et 87% des bacheliers qui sont entrés directement dans la vie active, ou ont passé quelques temps dans l'enseignement supérieur.

---

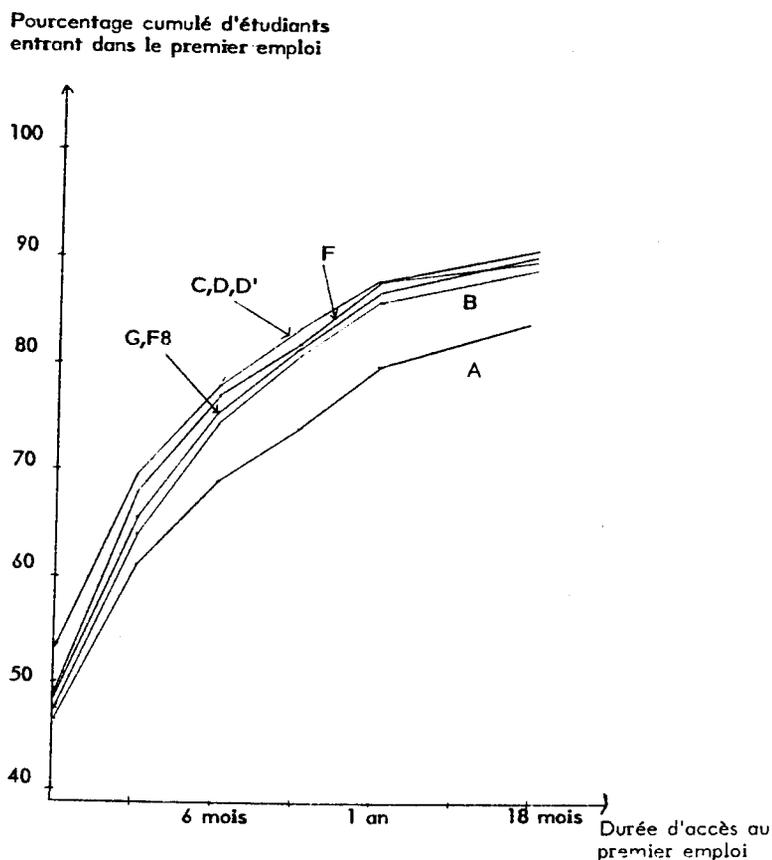
<sup>3</sup> Sont exclus de l'étude de cette partie les jeunes qui n'ont jamais travaillé (du fait de la poursuite d'études en général) et qui se déclarent toujours inactifs à l'enquête (service national, études à temps plein ou autre inactivité sans recherche d'emploi). Ceci représente 7,4% des sortants du niveau IV, dont 12% à l'issue des séries générales du baccalauréat, 6% des séries F (sauf F8), 3% des séries technologiques tertiaires ou brevets de techniciens.

L'accès à l'emploi à l'issue des séries scientifiques s'effectue rapidement après la fin des études. Plus de 50% des jeunes sortant des séries C et D entrent en emploi dès la fin des études, ils sont 87 et 89% à le faire en moins d'un an. Les élèves venant de la série B suivent de près ; seuls les jeunes venant de la série A mettent un peu plus de temps à trouver le premier emploi (80% en emploi en moins d'un an).

Peu d'écart dans l'accès aux emplois des jeunes issus des principales séries F. Les trois quarts des jeunes venant des séries F entrent directement dans leur premier emploi en moins de six mois et 88% sont en emploi en moins d'un an. Les écarts sont faibles entre les principales séries : respectivement 90%, 86%, 88% des jeunes en emploi en moins d'un an à l'issue des principales séries F1, F2, F3. Des écarts apparaissent à l'issue des séries comportant de très petits effectifs de sortants.

Très forte homogénéité des durées d'accès à l'emploi à l'issue des séries technologiques tertiaires. La proportion de jeunes en emploi en moins de six mois évolue entre 72% (G3) et 79% (F8). L'écart se resserre encore si l'on considère la proportion d'insérés en moins d'un an : 89% (G1), 87% (G2), 84% (G3), 88% (F8).

Graphique 3  
Durée d'accès au premier emploi des jeunes  
sortis au niveau IV de formation (\*)



(\*) Jeunes inscrits au baccalauréat en 1983, non redoublants en 1983-1984 et sortis au niveau IV de formation entre 1983 et 1986. Ceux qui n'ont jamais occupé d'emploi et sont en inactivité ou au service national à l'enquête, sont exclus du calcul.

**Tableau 5**  
**Durée d'accès à l'emploi à l'issue**  
**des séries technologiques secondaires (\*\*)**

Baccalauréats	Hommes			Femmes			Hommes + Femmes		
	Proportion cumulée de jeunes en emploi en moins de 6 mois	Proportion cumulée de jeunes en emploi en moins d'un an	Effectif	Proportion cumulée de jeunes en emploi en moins de 6 mois	Proportion cumulée de jeunes en emploi en moins d'un an	Effectif	Proportion cumulée de jeunes en emploi en moins de 6 mois	Proportion cumulée de jeunes en emploi en moins d'un an	Effectif
F1 Construction mécanique	78	90	4427	79	82	273	78	90	4700
F2 Electronique	77	86	1165	43	78	40	76	86	1205
F3 Electrotechnique	77	88	4497	35	55	129	76	88	4626
F4 Génie civil	76	86	374	76	82	51	76	85	425
F5 Physique	66	79	58	64	71	56	65	75	114
F6 Chimie	80	92	211	69	83	346	73	86	557
F7 Biochimie	76	85	172	78	88	448	77	87	620
F7' Biologie	84	93	85	81	90	573	81	90	658
F9 Equipement technique du BTP	80	93	138	63	100	8	79	94	146
F10 Microtechnique	75	86	209	80	92	25	76	87	234
S/Total BTn secondaire	77	89	11336	73	84	1949	77	88	13285
F8	63	71	102	79	89	4942	79	88	5044
F11-F11'	92	100	36	75	78	83	80	85	119
G1	77	94	426	75	88	17576	76	89	18002
G2	75	84	4926	76	88	10774	75	87	15700
G3	77	88	2734	70	82	4515	72	84	7249
H	71	85	246	68	82	219	70	84	465
S/Total BTn tertiaire	75	86	8470	75	88	38109	75	87	45579
S/Total BTn	77	87	19806	75	87	40058	76	87	59864
BT secondaire	76	87	2771	81	89	688	77	88	3459
BT tertiaire	86	93	722	77	90	764	81	91	1486
S/Total BT	78	88	3493	78	90	1452	78	89	4945
A	71	81	4691	68	79	16182	69	80	20873
B	77	88	5473	73	85	9611	74	86	15084
C	74	84	1536	84	92	1009	78	87	2545
D	81	92	5212	76	87	6566	78	89	11778
D'	78	88	398	75	89	179	77	88	577
E	75	83	995	70	82	125	75	83	1120
S/Total bac général (*)	76	87	18321	72	83	33730	73	84	52051
TOTAL	77	87	41620	74	85	75240	75	86	116860

(\*) Y compris baccalauréat expérimental

(\*\*) Jeunes inscrits au baccalauréat en 1983, non redoublants en 1983-1984 et sortis au niveau IV de formation entre 1983 et 1986

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

**2.2 - Deux tiers des sortants au niveau du baccalauréat occupent un premier emploi a statut précaire mais la moitié d'entre eux voient leur situation se stabiliser en moins d'un an.**

Le statut stable ou précaire des premiers emplois occupés par les jeunes est un indicateur de la tension qui règne à l'entrée du marché du travail. Au cours de la période d'observation de trois ans environ après la sortie du baccalauréat, les jeunes ont pu accéder à un premier emploi stable (contrat à durée non limitée, fonctionnaires...), ou y accéder indirectement après passage par un (ou plusieurs) emploi(s) à statut précaire (contrat à durée limitée, intérim, TUC, vacataire ou auxiliaire du secteur public...). Les autres n'ont occupé que des emplois précaires. Quelques-uns sont toujours chômeurs à l'enquête sans avoir encore occupé d'emploi.

A peine un tiers des jeunes sortant au niveau du baccalauréat accède directement à un emploi stable à l'entrée sur le marché du travail (Graphique 4) et les garçons sont un peu plus nombreux que les filles (respectivement 34% et 29%). 64,6% des premiers emplois occupés le sont sur un statut considéré comme précaire. Mais 33,7% (32,2% des hommes et 34,5% des femmes) ont quitté cette situation et se trouvent en emploi stable au moment de l'enquête (les quatre cinquièmes d'entre eux ont pu stabiliser leur situation en moins d'un an après l'entrée dans le premier emploi). 30,9% (hommes 28,3% et femmes 32,4%) sont entrés sur le marché du travail et sont toujours en statut précaire au moment de l'enquête (près de la moitié d'entre eux y sont depuis plus d'un an).

Enfin 4,8% (hommes 5,5% et femmes 4,4%) sont chômeurs (dont un tiers depuis plus d'un an) et n'ont jamais occupé d'emploi. Il s'agit donc en majorité d'une population arrivée récemment sur le marché du travail.

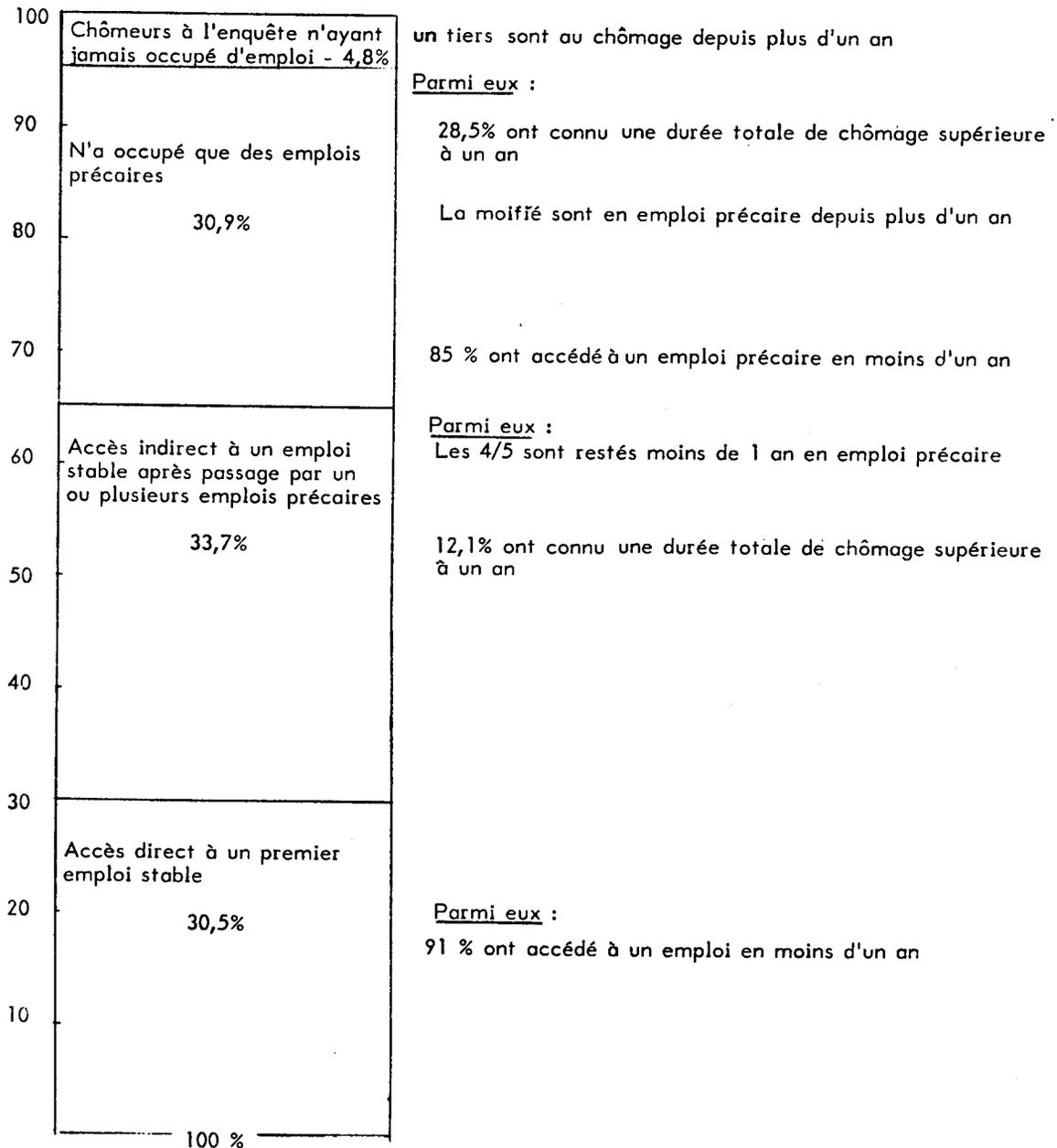
L'accès direct à l'emploi stable est le plus fréquent à l'issue des séries scientifiques (C, D, E) (Graphique 5) puis B. Dans toutes ces séries, plus de 60% des jeunes se trouvent dans une situation stabilisée au moment de l'enquête. La situation est moins bonne à l'issue de la série A ou seulement 27% accèdent directement à un emploi et 27% indirectement, si bien que 54% ont une situation stabilisée au moment de l'enquête.

L'accès direct à l'emploi stable à l'issue des séries technologiques tertiaires est identique à celui observé à l'issue de la série A : entre 27 et 30% (Graphique 6). Les accès indirects à l'emploi stable sont un peu plus fréquents. Ceci résulte d'une plus grande ancienneté professionnelle à l'enquête des sortants des séries G que de la série A (les sortants des séries A comprennent une proportion plus grande de jeunes ayant poursuivi une ou plusieurs années d'études dans l'enseignement supérieur). On remarquera que les conditions d'accès aux emplois stables sont assez favorables à l'issue des BT tertiaires (40% d'accès direct et 42% d'accès indirect à un emploi stable).

A l'issue des principales séries technologiques secondaires, l'accès le plus rapide à l'emploi stable s'effectue après la série F2 (électronique), puis F3 (électrotechnique), puis F1 (construction mécanique) (Graphique 7). Après quelques mois, environ 70% des jeunes sont en emploi stable. La situation est plus fluctuante avec les séries à petits effectifs : elle est globalement

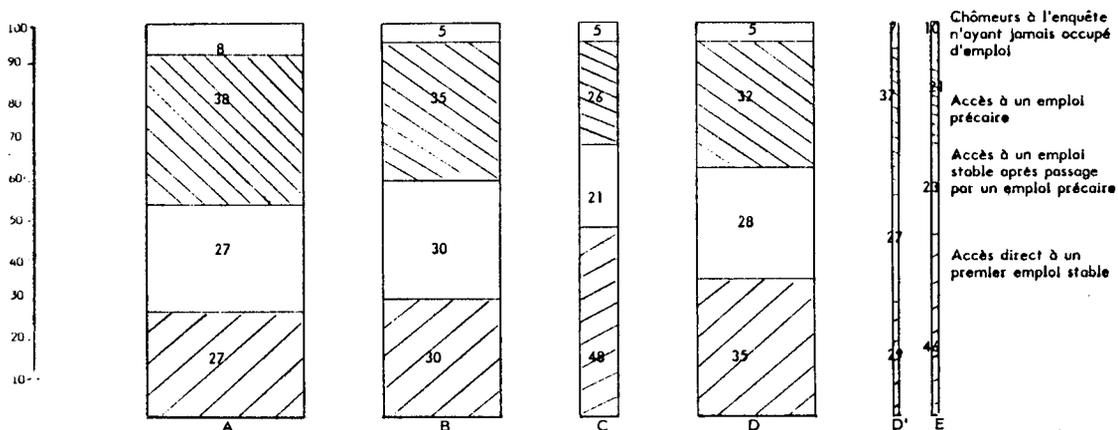
favorable à l'issue des séries F7' (biologie), F9 (équipement technique du bâtiment), F10 (microtechnique), et des BT secondaires ; moins favorable à l'issue des séries F5 (physique,) F6 (chimie), F7 (biochimie).

**Graphique 4**  
**Proportion d'accès direct ou indirect à un emploi stable**

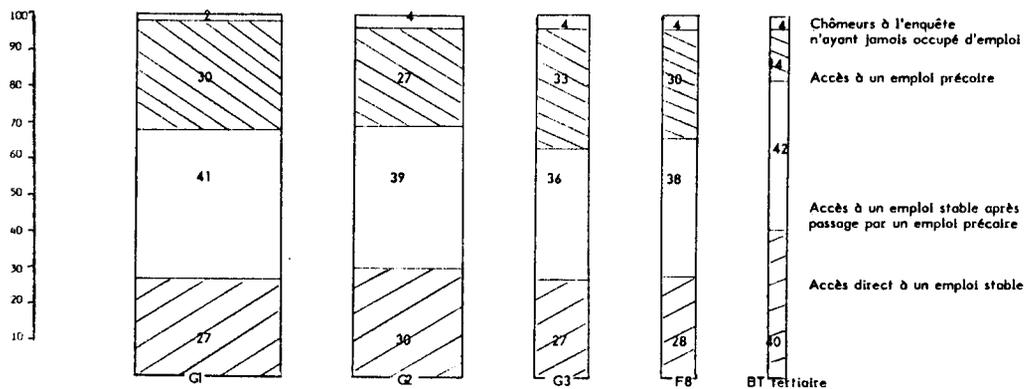


Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

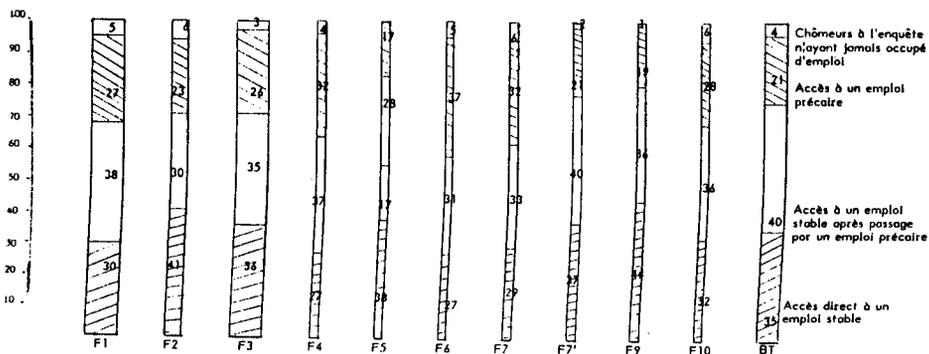
**Graphique 5**  
Proportion d'accès direct ou indirect à un emploi stable (séries générales)



**Graphique 6**  
Proportion d'accès direct ou indirect à un emploi stable (séries technologiques tertiaires)



**Graphique 7**  
Proportion d'accès direct ou indirect à un emploi stable (séries technologiques secondaires)



Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

**2.3 - Environ 15% des garçons et 24% des filles sortant au niveau IV secondaire ont de réelles difficultés d'insertion professionnelle.**

Les jeunes sortis de l'enseignement supérieur avec le seul baccalauréat (niveau IV supérieur) ont une ancienneté professionnelle à l'enquête trop courte pour qu'on puisse construire un indicateur de chômage de longue durée. C'est pourquoi ce paragraphe ne concerne que les jeunes sortis au niveau IV secondaire avec ou sans le baccalauréat et qui n'ont pas repris d'études à temps plein au-delà d'une année après le baccalauréat. Cette population a donc une ancienneté professionnelle à l'enquête qui varie entre deux ans et demi et trois ans et demi.

On a vu que l'accès à l'emploi est rapide, mais que beaucoup de jeunes accèdent à des emplois précaires. Les passages par le marché du travail et les périodes de chômage sont donc fréquents. La durée totale de chômage au cours de la période observée peut être considérée comme un indicateur de la difficulté qu'a une cohorte de jeunes à se stabiliser dans l'emploi. L'indicateur retenu est la proportion de jeunes qui ont passé plus d'un an (consécutif ou non) au chômage au cours de la période d'observation.

Cette proportion est fortement corrélée avec la nature des premiers emplois occupés et la stabilisation dans l'emploi : moins de 6% des jeunes qui ont accédé directement à un emploi stable ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an. Ce sont par contre 12,1% des jeunes qui ont accédé indirectement à un emploi stable et surtout 28,5% des jeunes qui n'ont jamais occupé que des emplois précaires. Quant au petit nombre de jeunes qui sont en recherche d'un premier emploi à l'enquête, environ le tiers d'entre eux le sont depuis plus d'un an.

L'obtention du baccalauréat influe peu sur cet indicateur (Tableau 6) : 23% des non-bacheliers ont passé plus d'un an au chômage, contre 21,4% des bacheliers. Par contre, les jeunes filles sont beaucoup plus touchées que les garçons par les difficultés d'insertion professionnelle : elles sont 24% à avoir connu une durée totale de chômage supérieure à un an contre 15% des garçons <sup>4</sup>. Ce phénomène se produit dans toutes les séries du baccalauréat sauf les séries D où garçons et filles sont à parité.

La dichotomie entre les séries scientifiques et industrielles d'une part et les séries littéraires, économiques ou tertiaires d'autre part se trouve confirmée : entre 14% et 18% des jeunes des séries F, C, D, D' ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an, contre 24% à 34% des jeunes sortis des séries G ou A, ou B.

Les jeunes issus des spécialités électroniques ou mécaniques (F1, F2, F3) sont dans une situation plus favorable que ceux venant des autres séries industrielles (F4 à F7).

---

<sup>4</sup> Cet écart reste le même quand on élimine les garçons passés par le service national.

Contrairement aux jeunes des séries générales ou technologiques, l'obtention du BT confère un avantage relatif pour l'insertion professionnelle (16% de jeunes titulaires du BT ont connu une durée totale de chômage de plus d'un an, contre 21 à 24% parmi les non titulaires).

Les bacheliers des séries B sont dans une situation meilleure que les autres bacheliers du secteur tertiaire (19% ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an). Par contre, les jeunes issus des séries A, et en particulier les jeunes filles, connaissent de réelles difficultés d'insertion et de stabilisation professionnelles (34,5% ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an).

**Tableau 6**  
**Proportion de jeunes sortant au niveau IV secondaire**  
**ayant connu une durée totale de chômage supérieure**  
**à un an entre juin 1983 et novembre 1986**

Séries du baccalauréat	Sortants au niveau IV secondaire	
	Non-bacheliers*	Bacheliers entrés directement dans la vie active
F1	12,4	15,6
F2	12,4	7,4
F3	12,0	14,1
F4	23,5	19,8
F5	-	-
F6	31,3	22,0
F7	28,0	19,5
F7'	24,3	14,3
F9	-	-
F10	-	-
Sous total BTn F	14,2	14,6
F8	21,7	23
G1	26,2	22,3
G2	24,1	21,0
G3	25,2	28,4
Sous total BTn G et F8	24,8	23,7
BT secondaire	21,1	16,1
BT tertiaire	24,3	16,9
A	27,9	34,5
B	26,9	19,0
C	16,3	4,4
D	15,2	18,8
D'	20,8	4,3
E	15,9	6,8
Sous total série générale	24,1	23,9
Total	23,0	21,4

\* Les jeunes ayant repris des études à temps plein pendant plus d'un an sont exclus du calcul de cet indicateur

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

### 3 - ACCES A L'EMPLOI DU NIVEAU III AU NIVEAU V DE FORMATION

Malgré la décroissance forte du nombre de salariés du secteur industriel, c'est bien les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes des spécialités tertiaires et en particulier des jeunes filles qui n'ont cessé de croître depuis le début des années 80.

Les taux de chômage des jeunes dans l'année qui suit leur sortie de l'appareil éducatif sont très élevés à l'issue de toutes les spécialités de formation et ne rendent pas compte des difficultés durables qu'ils rencontrent sur le marché du travail. C'est pourquoi on s'intéresse maintenant au cheminement professionnel au cours des trois premières années de vie active des jeunes sortis aux niveaux V à III. La rapidité d'accès au premier emploi introduit bien quelques différences entre diplôme ou spécialité de formation, mais c'est plus la nature des premiers emplois occupés et les conséquences de leur précarité sur les chutes en chômage qui différencient très fortement les niveaux et spécialités de formation (Tableau 7).

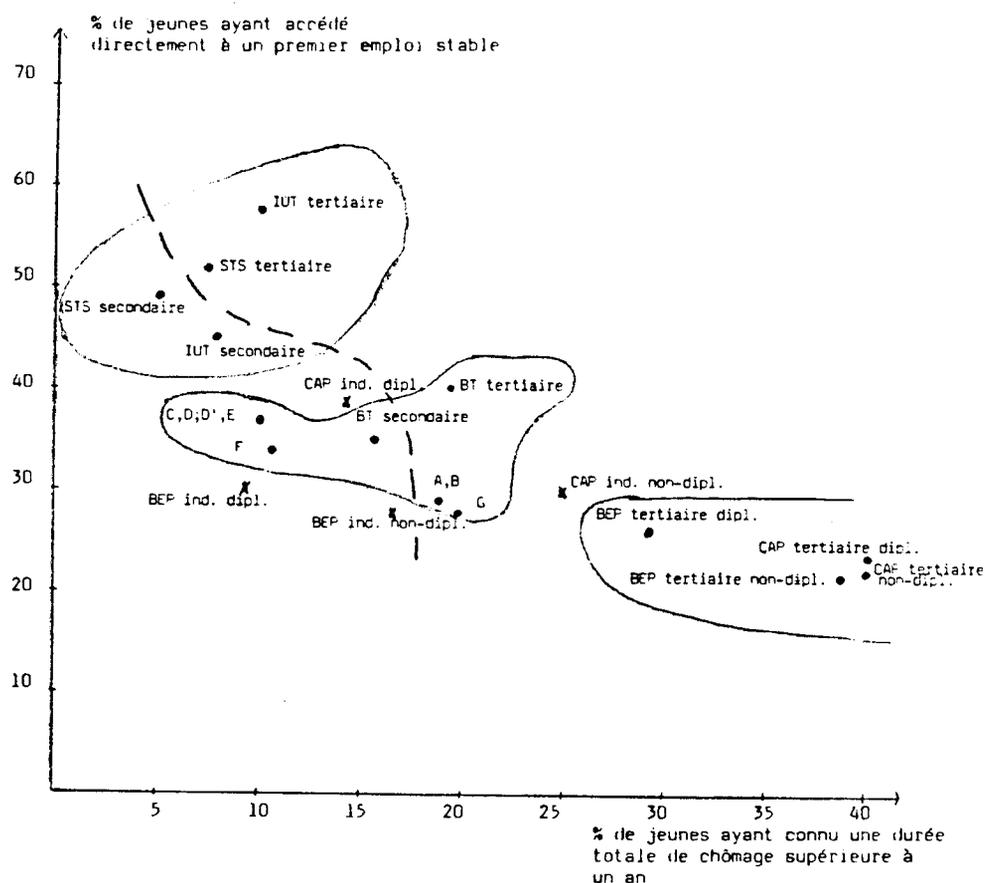
Tableau 7  
Indicateurs d'insertion professionnelle par niveau  
et spécialité de formation et sexe

	HOMMES				FEMMES				HOMMES + FEMMES				
	Flux entrant dans la vie act.	% jeunes en emploi en moins d'un an	% accès direct à un emploi stable	% jeunes en chômage total de + un an	Flux entrant dans la vie act.	% jeunes en emploi en moins d'un an	% accès direct à un emploi stable	% jeunes en chômage total de + un an	Flux entrant dans la vie act.	% jeunes en emploi en moins d'un an	% accès direct à un emploi stable	% jeunes en chômage total de + un an	
<b>Spécialités secondaires</b>													
<b>Niveau III</b>													
DUT	4554	90	47	5	1133	80	38	16	5687	88	45	7	
BTS	5302	92	49	4	847	86	43	10	6149	91	48	5	
<b>Niveau IV</b>													
Bacs {	Séries F	11336	89	34	9	1949	84	32	20	13285	88	34	11
	Séries : C, D, D', E	8157	89	39	7	7937	87	36	13	16094	88	37	10
	Brevet de technicien	2771	87	33	15	688	89	42	20	3459	88	35	16
<b>Niveau V</b>													
BEP - Diplômés	27060	95	30	8	2243	87	25	25	29303	94	29	9	
Non-diplômés	5717	90	28	14	556	65	23	33	6334	87	27	16	
CAP - Diplômés	35619	95	40	10	7459	85	31	33	43164	93	39	14	
Non-diplômés	19916	90	31	20	3128	77	26	49	23102	87	30	25	
<b>Spécialités tertiaires</b>													
<b>Niveau III</b>													
DUT	3092	91	64	3	4315	89	54	12	7407	90	58	10	
BTS	2093	92	67	3	8607	94	49	7	10700	94	53	6	
<b>Niveau IV</b>													
Bacs {	Séries G	8470	86	30	12	38109	88	28	21	46579	87	28	19
	Séries : A, B	10164	85	33	14	25793	81	27	19	35957	82	29	17
	Brevet de technicien	722	93	37	12	764	90	43	25	1486	91	40	19
<b>Niveau V</b>													
BEP - Diplômés	8341	86	28	20	44716	86	22	30	53098	85	23	29	
Non-diplômés	2139	80	24	35	8763	78	21	40	10968	79	22	38	
CAP - Diplômés	1953	89	31	19	20767	80	23	42	22772	81	23	40	
Non-diplômés	887	91	29	24	9204	76	22	41	10117	77	22	40	

Source : CEREQ - Observatoire EVA (Cf. note (5) p.47)

Moins de 30% des jeunes sortant au niveau V occupent un premier emploi stable (contrat à durée indéterminée), contre 30 à 40% des jeunes de niveau IV et environ la moitié des sortants au niveau III (Tableau 7 et Graphique 8). A ce premier clivage, la proportion des jeunes ayant connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des trois premières années de vie active en ajoute un second entre les spécialités secondaires et tertiaires. L'écart est faible au niveau III (moins de 10% de jeunes ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an) ; il se creuse au niveau IV (10% à l'issue des baccalauréats F ou C, D, D', E et près de 20% à l'issue des séries G, A, B), et devient très important au niveau V : entre 10 et 15% à l'issue des spécialités industrielles, sauf les non-diplômés des CAP industriels (25%), et de 30 à 40% des jeunes issus des spécialités tertiaires. Enfin les difficultés d'insertion professionnelle sont beaucoup plus grandes pour les filles que pour les garçons quels que soient leur niveau ou spécialité de formation. Les écarts ne proviennent pas tant de la rapidité d'accès au premier emploi, ou de son statut plus ou moins stable, que des passages fréquents ou longs par le chômage.

**Graphique 8**  
**Répartition des diplômes et spécialités selon la proportion de jeunes accédant directement à un emploi stable et la proportion de jeunes ayant connu une durée totale de chômage supérieure à un an**



Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

Au-delà de ces principaux clivages, les spécialités de formation offrent des conditions d'insertion professionnelle différentes du CAP<sup>5</sup> au DUT ou BTS ; il est important de les prendre en compte dans le développement des baccalauréats professionnels. On examine ci-après les spécialités où les jeunes du système éducatif sont nombreux aux trois niveaux (V, IV, III).

Parmi les indicateurs utilisés, on retiendra surtout la proportion de jeunes ayant connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des trois premières années de vie active (Tableau 8).

**Tableau 8**  
Proportion de jeunes ayant connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des trois premières années de vie active (\*)

	En %											
	CAP 3 ans		BEP		BIn		Bacs généraux		DUT		BTS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
05 Const.en bâtiment	6	--										
06 Couv.plomb.chauffage	13	--			F4 : 13						4	5
07 Peinture	5	--										
09 Métallurgie, fonderie	18	--	8								8	
10 Mécanique	15	--	8		F1 : 9	F1 : 23	C : 5	14	5		3	
11 Electricité, électrotechn.	13	--	10		F3 : 10	F3 : 17	E : 6	10	3		2	
12 Electronique	--	--	--		F2 : 6				3		6	
16 Chimie, physique, biologie	--	--	--		F5 & F7 : 10	19	D : 8	13	8	13	2	10
19 Spécialités de l'aliment.	12	--	3									
21 Habil.tr.des étoffes	--	38	--									
23 Tr.du bois, men., charpente	10	--	2									
29 Techn.admi ou jur.appliquées	--	--	24	37	--	--						
30 Secrétariat, dactylo	--	31	--	32	G1 : 12	21	A : 17	19			6	5
31 Techn.fin. et comptables	21	37	24	27	G2 : 14	20			8	7	2	5
32 Trait.électron.de l'inf.	--	--	--	--	--	--						
33 Commerce et distribution	24	47	20	37	G3 : 12	G3 : 25	B : 11	18	2	11	--	--
37 Santé, sces sociaux	--	--	--	28		FB : 19			7	23	4	9
									10	20	--	10
38 Soins personnels	--	25	--	36							--	--
39 Hôtellerie, collectivités	14	46	9	23							3	6
TOTAL TOUTES SPECIALITES	14	41	12	32	12	21	11	17	6	13	4	7
TOTAL GARCONS + FILLES												

SOURCE : Observatoire EVA -

(\*) On n'a fait figurer dans ces tableaux que les spécialités de formation ayant un effectif suffisant de sortants. Jusqu'au baccalauréat, il s'agit de sortants avec ou sans le diplôme correspondant.

<sup>5</sup> Ce chapitre fait appel au trois dernières enquêtes nationales de cheminement réalisées par le CEREQ auprès des sortants de l'appareil éducatif :  
 - du niveau III - Cohorte 1984 interrogée en 1987,  
 - du niveau IV - Bacheliers 1983 interrogés en novembre 1986,  
 - du niveau V - Cohorte 1979 interrogés en 1984. Les informations sur le niveau V sont donc déjà anciennes ; on sait que la situation des cohortes sorties à des dates plus récentes s'est largement dégradée.

### 3.1 - Les spécialités secondaires

**Electricité, électronique, électrotechnique** sont les spécialités où l'écart entre niveaux de diplôme est le plus faible en matière d'insertion professionnelle. A tous les niveaux de formation, les jeunes se stabilisent rapidement dans l'emploi, et les passages par le chômage durent peu.

**Mécanique, métallurgie, fonderie...** L'écart est surtout marqué entre les titulaires de CAP et ceux de BEP. A partir du BEP et aux niveaux IV et III les conditions d'insertion professionnelle sont satisfaisantes.

Les autres spécialités comptent peu d'effectifs formés au niveau IV.

### 3.2 - Les spécialités tertiaires

Les jeunes filles sont majoritaires dans l'ensemble de ces spécialités. Les garçons sont présents de façon importante dans quelques filières (techniques financières ou comptables, commerce).

**Le secrétariat.** Les écarts sont considérables entre chaque niveau : plus de 30% de jeunes ont connu une durée totale de chômage de plus d'un an au niveau V, environ 20% au niveau IV et 6% au niveau III (BTS secrétariat).

**Les techniques financières ou comptables.** La position des niveaux est identique à celle du secrétariat. Les garçons sont nombreux dans ces spécialités et leur situation professionnelle beaucoup plus favorable que celle des filles au niveau IV (respectivement 12% et 20% de chômage de plus d'un an à l'issue de G2). Ces différences s'estompent au niveau III : 2% et 5% après un BTS comptabilité, 8% et 7% après un DUT GEA.

**Le commerce.** Les écarts entre diplômés sont encore plus importants que ceux des spécialités précédentes. La grande majorité des jeunes au niveau V ne parvient pas à se stabiliser dans l'emploi. A tous les niveaux, le passage par le chômage est fréquent : près de 45% de jeunes sortants de CAP ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an, environ 33% des sortants de BEP, 20% de baccalauréat G3, 14% de DUT techniques de commercialisation et 6% d'un BTS commercial.

## 4 - EMPLOIS OCCUPES PAR LES JEUNES SORTANT AU NIVEAU IV

### 4.1 - Une insertion privilégiée des sortants au niveau IV dans des secteurs d'activité tertiaires et sur des fonctions tertiaires.

L'approche des emplois occupés par les sortants au niveau IV de formation intègre et articule essentiellement trois dimensions : la catégorie socio-professionnelle sur laquelle s'insèrent les sortants des différentes séries du baccalauréat, le secteur d'activité et la fonction exercée.

Si l'on a choisi de privilégier cette triple approche au détriment de l'approche en termes de répartition dans une nomenclature d'emploi, c'est que l'éventail des emplois occupés par les jeunes sortant à ce niveau est si large que l'on assiste à un véritable émiettement des insertions. Seuls

quelques emplois rassemblent çà et là des effectifs importants qui indiquent une bonne correspondance entre la spécialité de formation et l'emploi occupé.

*a) L'entrée dans les catégories socio-professionnelles distingue les jeunes des spécialités secondaire et tertiaire (Tableau 9).*

Les jeunes sortants de l'enseignement technologique accèdent aux mêmes catégories socio-professionnelles que ceux de l'enseignement général, particulièrement dans les séries secondaires (F) et les séries scientifiques (C, D, D', E). Les catégories socio-professionnelles d'accueil distinguent les spécialités secondaires et scientifiques (professions intermédiaires) des spécialités littéraires et tertiaires (employés). Le clivage classique entre enseignement général ou technologique semble donc s'estomper au profit de celui entre spécialités de formation : secondaires ou tertiaires.

Tableau 9  
Catégorie socio-professionnelle des sortants de niveau IV (\*)

en %

	BTn secon- daires	Séries scienti- fiques	BT secon- daires	BTn ter- tiaires	Séries litté- raires	BT ter- tiaires	Total
Cadres	1,2	3,4	0,6	1,1	2,5	0,6	1,8
Professions intermé- diaires	41,2	43,1	31,3	10,9	25,4	25,3	23,7
Employés	20,5	41,7	18,8	82,1	61,1	59,5	61,2
Ouvriers	35,8	9,6	46,1	4,9	8,1	11,2	11,4
Autres	1,4	2,1	3,2	1,1	2,9	3,3	1,9
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	9 875	11 521	2 664	35 409	23 970	1 095	84 534

(\*) Même référence que les tableaux précédents

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

**b) Les emplois sont pris dans une grande variété de secteurs  
(Tableau 10)**

L'éventail des secteurs d'insertion des bacheliers est très large. Il n'y a pas de regroupement massif des niveaux IV dans tel ou tel secteur d'activité. Cependant les bacheliers s'insèrent peu dans les secteurs industriels, sauf ceux qui sortent des séries secondaires du baccalauréat ou du BT : respectivement 44% et 40,6% entrent dans des secteurs industriels. Les autres se dispersent dans différents secteurs d'activité tertiaires.

**Tableau 10**  
**Secteur d'activité des sortants de niveau IV**

	en %						
	BTn secon- daires	Série scienti- fiques (C,D, D',E)	BT secon- daires	BTn ter- tiaires	Séries litté- raires (A,B)	BT ter- tiaires	Total Bac(BT) BTn
Agriculture	0,9	1,5	1,4	0,6	0,6	0,5	0,8
Industries	44,0	12,6	40,6	15,3	14	6,2	17,3
BTP	6,2	1,2	16,3	1,8	1,0	2,5	2,5
Commerce	9,5	7,7	8,0	16,0	15,6	8,6	13,6
Transports PTT	9,2	11,4	3,5	6,0	8,0	15,3	7,7
Services	15,8	27	19,8	29,0	28,3	59,2	27,1
Banques	0,7	3,8	0,5	9,0	7,8	1,2	6,7
Administra- tion et col- lectivités locales	13,7	34,8	10,0	22,3	24,7	6,7	23,1
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Effectif</b>	<b>9 861</b>	<b>11 582</b>	<b>2 661</b>	<b>35 356</b>	<b>24 057</b>	<b>1 110</b>	<b>84 674</b>

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

**c) Une insertion professionnelle dominante sur des fonctions tertiaires  
(Tableau 11)**

Très majoritairement, les fonctions exercées par les bacheliers sont des fonctions tertiaires (73,6%), et parmi elles, 38,6% relèvent du "tertiaire de bureau" qui regroupe les activités de :

- saisie et enregistrement des données (dactylographie et saisie informatique) ;
- mise en forme des données et instruction de dossiers (travaux de comptabilité, de secrétariat, de rédaction... ) ;
- analyse, interprétation, expertise (il s'agit ici d'activités d'analyse informatique, de traduction, d'évaluation de dossiers).

Les seules séries qui vont de manière importante vers les fonctions industrielles sont les sortants des BT et des BTn secondaires (41,3% et 37,6%), mais ils se dispersent aussi sur des fonctions tertiaires. La faiblesse de l'orientation vers des fonctions industrielles s'explique pour partie par l'importance des formations tertiaires au niveau IV et pour partie par l'orientation des jeunes formés dans les spécialités secondaires. S'il y a peu de recrutement dans les fonctions industrielles, c'est aussi parce que les créations d'emplois se font essentiellement dans les fonctions tertiaires.

Tableau 11  
Les fonctions exercées par les sortants de niveau IV

Fonctions	Séries regroupées du baccalauréat	Séries						
		BTn secondaire	BTn tertiaire	Séries littéraires A, B	Séries scientifiques C, D, E	BT secondaire	BT tertiaire	Ensemble Bac/BTn/BT
Tertiaire de bureau	Saisie, enregistrement des données Mise en forme Analyse, interprétation	6,3	60,0	31,0	26,7	4,4	20,6	38,6
Tertiaire de services	Accueil, hébergement	1,3	3,0	7,3	3,7	0,9	40,1	4,5
	Soins	1,1	2,8	5,4	6,7	0,4	0,6	3,8
	Action éducative et sociale	3,0	3,9	10,5	12,2	3,1	1,5	6,7
	Action commerciale	9,7	15,3	20,2	13,6	7,8	10,3	15,5
	Communication de l'information	0,1	0,5	1,0	—	—	—	0,5
	Action juridique et publique	4,7	2,2	4,1	8,3	4,4	0,5	4,0
	Sous-Total	20,0	28,7	48,5	44,5	16,6	53,0	35,0
Production industrielle	Entretien, contrôle	18,2	—	0,1	2,2	9,5	0,5	2,8
	Fabrication	19,4	2,3	4,3	5,9	31,8	6,9	6,3
	Sous-Total	37,6	2,3	4,4	8,1	41,3	7,4	9,1
Autres fonctions	Création	0,4	0,4	2,1	1,4	2,6	3,9	1,1
	Conception	9,4	0,1	0,2	2,6	8,0	0,6	1,8
	Organisation	6,3	1,9	3,3	7,0	11,7	4,4	3,8
	Gestion-Réalisation artisanale	1,4	1,3	3,3	1,4	2,8	3,3	2,0
	Nettoyage	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,8	0,3
	Distribution-Répartition	5,0	5,2	4,9	4,4	6,4	3,6	5,0
	Mise en forme et reproduction de supports	1,6	0,3	1,0	0,9	1,3	2,6	0,8
	Sous-Total	24,2	9,5	15,1	18,0	33,0	19,2	14,8
	Non-classés	12,1	0,8	1,0	2,8	4,7	—	2,6
	Total	100	100	100	100	100	100	100
	Ensemble	9810	35305	23937	11464	2555	1090	84261

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

#### 4.2 - Emplois des sortants de BTn secondaires (séries F) et BT secondaires

Les sortants des séries F se démarquent nettement, par leur insertion professionnelle, de l'ensemble de la population. D'une part, l'accès aux fonctions industrielles et techniques y est élevé (37,6%), la fonction "tertiaire de bureau" presque inexistante (6,3%), et dans le "tertiaire de services" <sup>6</sup> seule la fonction commerciale émerge (9,7%). D'autre part, les bacheliers des séries industrielles et les sortants de BT secondaires sont pratiquement les seuls qui s'insèrent principalement dans les secteurs industriels (44 et 40,6%) avec pour les bacheliers une dominante pour les biens d'équipement (20%) et les biens intermédiaires (12,5%).

Si les titulaires des BT secondaires ont des fonctions proches des bacheliers F mais avec une dominante fabrication pour les premiers et entretien/contrôle pour les seconds, les secteurs d'activité ne sont pas tout à fait les mêmes. Les BT secondaires se concentrent beaucoup plus que les BTn secondaires dans le BTP (16,3% contre 6,2%), dans les biens de consommation (17% contre 6%) et assez peu dans les biens d'équipement (8,5% contre 19,7%). A l'intérieur des biens d'équipement, les titulaires du baccalauréat F1 (construction mécanique) se retrouvent majoritairement dans le secteur de la mécanique (qui inclut la construction automobile, aéronavale), alors que les bacheliers F3 (électrotechnique) se regroupent tout naturellement dans le sous-secteur de la construction électrique <sup>7</sup>.

Les deux autres secteurs qui rassemblent le plus grand nombre d'insertions sont les services marchands (16%) et les services non marchands (14%). Pour ces deux secteurs, on observe des insertions quasi identiques pour les deux baccalauréats F1 et F3.

Par contre dans les secteurs des biens intermédiaires, du commerce et des transports, elles sont très contrastées.

Les bacheliers F1 (construction mécanique) dominent dans le secteur des biens intermédiaires (21% contre 9% pour F3) ce qui est probablement lié au sous-secteur "travail des métaux". Les fonctions qu'ils occupent principalement à l'intérieur des fonctions industrielles de production sont la conduite de machine (15%) et le contrôle/entretien (12%), ce qui correspond bien à leur spécialité de formation.

---

<sup>6</sup> Le "tertiaire de services" regroupe les fonctions suivantes : accueil-hébergement, soins, action éducative et sociale, action commerciale, communication de l'information, action juridique et publique.

<sup>7</sup> En règle générale, seuls les sortants des séries F1 et F3 sont étudiés plus précisément, car les sortants des autres séries représentent des effectifs trop faibles (inférieurs à 800, voire même à 300 élèves).

Ce sont les bacheliers F3 qui s'insèrent le plus souvent dans le secteur des transports, ce qui peut s'expliquer par le poids de l'entretien électrique des matériels de transports. Ils occupent des fonctions d'entretien (23%) et de montage (assemblage de composants : 14%). Ils s'insèrent également dans le BTP où ils exercent leurs activités dans le sous-secteur "électricité du bâtiment".

Si les bacheliers des séries industrielles accèdent d'abord à des emplois de catégorie "professions intermédiaires", on note une forte dispersion à l'intérieur des séries. Les baccalauréats F1 et F3 se distinguent par une proportion plus faible de professions intermédiaires et a contrario plus forte d'ouvriers car ils occupent principalement, des emplois d'ouvriers de fabrication et d'entretien. Par contre les séries F7 (biochimie), F7' (biologie) et F2 (électronique) conduisent plus que les autres à la catégorie des "professions intermédiaires" et plus particulièrement des emplois de la santé tels que spécialistes de la rééducation, préparateurs en pharmacie, spécialistes de l'appareillage médical. Les sortants des séries F2 occupent des emplois de maîtrise et de dessinateurs (36%).

#### 4.3 - Emplois des sortants des séries scientifiques (C, D, D', E)

Les bacheliers des séries scientifiques s'insèrent plus que les autres bacheliers sur des catégories socio-professionnelles "professions intermédiaires" (43,1%), voire "cadres" mais dans une faible proportion (3,4%). Ce sont principalement les bacheliers C qui occupent des emplois de cadres et de professions intermédiaires. Mais c'est le contingent de la série D qui prédomine en effectif (8 269 pour un ensemble de 11 058 jeunes).

Leur insertion se caractérise par :

- a - Une très faible proximité fonctionnelle avec les sortants des séries secondaires (BTn F) qui s'orientent d'abord vers des fonctions industrielles ;
- b - Une assez grande proximité fonctionnelle avec les sortants des séries littéraires (A, B) de l'enseignement général. Comme eux, ils exercent d'abord des fonctions de "tertiaire de services" (44,5% contre 48,5%), puis des fonctions de tertiaire de bureau (26,7% contre 31,0%). Ils s'en différencient néanmoins par une spécificité que l'on retrouve essentiellement chez les sortants des BTn et des BT secondaires : un positionnement sur la fonction "organisation" (7% contre 3,3 % ou 1,9% pour les séries tertiaires ou littéraires). Cette fonction "organisation" correspond essentiellement à des emplois d'encadrement. A l'intérieur des fonctions de "tertiaire de services", ce sont celles qui relèvent de l'action éducative et commerciale qui dominent, suivies par l'action juridique et publique (police, armée...).

Les emplois occupés sont :

- instituteurs ou élèves-instituteurs. On retrouve ces emplois plus fréquemment chez les bacheliers qui ont poursuivi une ou deux années d'études supérieures que chez ceux entrés directement dans la vie active ou chez les non bacheliers (23% contre 6% ou 4%) ;
- vendeurs ou emplois des services techniques de la banque (guichetiers) ou des emplois de guichetiers dans les PTT que l'on retrouve plus chez les bacheliers entrés directement dans la vie active ;
- emplois de l'armée et de la police.

Dans les fonctions "tertiaire de bureau", on observe :

- des emplois de la fonction publique, que ce soit au niveau des professions intermédiaires comme les contrôleurs des impôts, du trésor, le personnel administratif de catégorie B de l'Etat, ou au niveau des employés (agents de bureau etc.) ;
- des emplois de l'informatique (programmeurs, analystes... ) ;
- des emplois de secrétaires ou d'employés de bureau.

Ces emplois sont occupés davantage par les non bacheliers entrés directement dans la vie active.

- c - Un regroupement important des insertions dans le secteur d'activité "services non marchands" (c'est-à-dire essentiellement l'Administration) : 35% pour l'ensemble (et 44% pour la seule série C). Le second secteur d'insertion est les "services marchands" qui incluent, entre autres, la santé et le travail social. On pourrait en conclure que les bacheliers scientifiques dont la vocation première n'est pas l'insertion professionnelle au niveau IV mais plutôt la poursuite d'études, s'insèrent d'abord dans des secteurs "à concours", quand ils se retrouvent sur le marché du travail.

#### 4.4 - Emplois des sortants des séries tertiaires (BTn G et F8) et BT tertiaires

Les caractéristiques de leur insertion sont une forte concentration des fonctions dans le tertiaire de bureau (60%), une polarisation dans les secteurs tertiaires et particulièrement sur trois secteurs qui représentent à eux seuls, 67,1% des insertions : les services marchands (29%), les services non marchands (22%) et le commerce (16,1%).

Les bacheliers des "techniques commerciales" (G3) s'insèrent principalement dans le secteur du commerce (25%), puis en parts égales dans les services marchands et non marchands. Ils se singularisent des autres baccalauréats G par une plus grande dispersion des fonctions. En effet on observe seulement 35% de "tertiaire de bureau", mais 25% d'action commerciale et 10% de "distribution-répartition" (ce sont essentiellement des employés de libre service).

Ceux qui sont spécialisés dans le secrétariat et la comptabilité (G1 et G2) s'insèrent dans des proportions identiques dans les secteurs du commerce et des services marchands. L'insertion dans les secteurs non marchands comme l'Administration, l'enseignement, la recherche... (secteurs où le recrutement se fait essentiellement par concours) est plus importante pour les spécialités du secrétariat que pour celles de la comptabilité (28% contre 18%). Les bacheliers G1 se placent à 69,2% dans la fonction tertiaire de bureau où ils occupent essentiellement des emplois de secrétariat. Les bacheliers G2 se concentrent aussi dans le tertiaire de bureau mais moins fortement (58,5%) et bien évidemment d'abord sur des emplois de la comptabilité, puis du commerce.

Les titulaires du baccalauréat F8 (sciences médico-sociales) ont une insertion fortement polarisée sur le secteur des services marchands (60%). On peut faire l'hypothèse qu'ils occupent des emplois essentiellement dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale comme c'est leur vocation. Si l'on compare les fonctions exercées par les sortants de G1 et de F8 on observe assez peu de différence : il y a une concentration très proche sur le tertiaire de bureau (70% et 65%) puis pour F8 sur une fonction soins (11%). La spécificité de ces bacheliers réside dans le type d'emplois qu'ils occupent à l'intérieur du tertiaire de bureau et qui correspond bien à leur formation : des emplois de secrétariat médicale.

82% des BTn tertiaires sont dans la catégorie socio-professionnelle "employés". Les bacheliers G1 et G2 se distinguent de l'ensemble par une représentation plus élevée de cette catégorie, liée à la nature des emplois occupés (tertiaire de bureau). Les bacheliers G3 ont une plus forte proportion de "professions intermédiaires" liée au poids des emplois de représentants du commerce (classés professions intermédiaires).

Les sortants des BT tertiaires se concentrent dans le secteur des "services marchands" (59,2%), qui inclut le sous-secteur "hôtellerie-restauration". Ceci résulte de la prédominance de cette option dans ces diplômes. En effet 40% des fonctions exercées sont des fonctions d'accueil-hébergement.

#### 4.5 - Emplois des sortants des séries littéraires

On observe une *insertion identique* des bacheliers littéraires et des bacheliers technologiques tertiaires, non seulement dans les mêmes secteurs d'activité mais pratiquement dans les mêmes proportions : services marchands (28%), services non marchands (25%) et commerce (16%). Il n'y a pas de différence significative entre les séries A et B.

Si les bacheliers des séries A et B s'insèrent dans les mêmes secteurs que les bacheliers des séries G et F8, ils n'exercent pas les mêmes fonctions. En effet c'est, parmi les fonctions tertiaires, le "tertiaire de services" qui concentre le plus grand nombre d'insertions (48,5%). Le "tertiaire de bureau" représente un poids non négligeable : 31%, mais sans commune mesure avec ce que l'on a observé chez les titulaires des séries G (60%). Ils exercent des fonctions proches de celles des sortants des séries scientifiques comme nous l'avons déjà vu. Mais à l'inverse de ces derniers, à l'intérieur du "tertiaire de services" c'est la fonction commerciale qui domine (20,2% contre 13,6% pour les séries scientifiques). La fonction

éducative vient en second avec 10,5% ; elle varie selon les sous-populations, de 4% pour les bacheliers entrés directement dans la vie active à 16% pour ceux qui ont poursuivi une ou deux années d'études supérieures.

Les emplois occupés sont principalement des emplois :

- de vendeurs, de guichetiers dans les banques, de rédacteurs dans les assurances, de représentants...
- d'instituteurs ou d'élèves-instituteurs (mais dans une proportion beaucoup plus faible que chez les sortants des séries scientifiques), de surveillants d'internat...

Dans le tertiaire de bureau ce sont les emplois de secrétaires, d'employés de services comptables, sans oublier les emplois de la fonction publique (particulièrement des emplois d'agents de bureau) qui dominent. Ces emplois sont occupés davantage par des bacheliers de niveau IV supérieur (38%, contre 25% pour les non bacheliers).

Le poids plus important du "tertiaire de services" explique, en partie, la différence entre la structure par catégories socio-professionnelles des sortants des BTn tertiaires et des sortants des séries littéraires. En effet si cette structure est proche, on remarque un pourcentage moins important d'employés chez les bacheliers littéraires : 61% contre 82% pour les bacheliers tertiaires (séries G et F8) et a contrario un pourcentage plus important de professions intermédiaires (25% contre 11%).

## 5 - COMPARAISON DES EMPLOIS OCCUPES PAR LES SORTANTS DE L'APPAREIL EDUCATIF DU NIVEAU III AU NIVEAU V

La comparaison porte à titre principal sur les formations professionnelles et technologiques des niveaux V à III, à l'exclusion des formations professionnelles de niveau III (santé, para-médical et social, instituteur).

Le niveau de sortie des jeunes de l'appareil éducatif (hors apprentissage) est très différent suivant les spécialités de formation secondaire ou tertiaire.

Au milieu des années 80, 100 000 jeunes environ sortent du niveau V des spécialités de formation secondaires (CAP : 70 000, BEP : 30 000) ; environ 15 000 des séries F et 20 000 des séries générales C, D, D', E au niveau IV ; 12 000 des IUT ou BTS de spécialités secondaires (les autres poursuivant des études après le DUT ou BTS) <sup>a</sup>.

---

<sup>a</sup> On estime à 100 000 le nombre de bacheliers qui sortent de l'enseignement supérieur aux niveaux I, II ou III (F : 20 000 ; C, D, D', E : 80 000).

Cette structure des sortants de l'appareil éducatif diffère totalement de celles des sortants des spécialités de formation tertiaire : 100 000 sortent au niveau V (soit 40 000 d'un CAP et 60 000 d'un BEP), 90 000 au niveau IV (50 000 des séries G ou F8, et 40 000 des séries générales A ou B) et 18 000 des IUT ou STS de spécialités tertiaires <sup>9</sup>.

### 5.1 - Comparaison des emplois occupés à l'issue des spécialités de formation secondaire et scientifique

La catégorie socio-professionnelle et les fonctions occupées différencient fortement les jeunes suivant leur niveau de formation.

Les jeunes de niveau V sont ouvriers (85,8%), ceux du niveau III appartiennent aux professions intermédiaires (techniciens) pour plus de 90% (Tableau 12). Les jeunes de niveau IV se répartissent entre les deux catégories : ouvriers (35,8% du BTn F) ou professions intermédiaires (42,4% du BTn F). Les employés sont peu nombreux sauf au niveau IV (18,8% du BT, 20,5% du BTn et surtout 41,7% des séries générales C, D, D', E). La progression de carrières professionnelles se pose donc en des termes différents suivant les niveaux de formation.

**Tableau 12**  
**Catégorie socio-professionnelle des sortants**  
**aux niveaux V, IV, III (en %)**

		Niveau V	Niveau IV			Niveau III	
			BT	Baccalauréat technologique	Baccalauréat général (C, D)	IUT	BTS
Spécialités de formation secondaire et scientifique	Cadres ou professions intermédiaires	3,5	31,9	42,4	46,5	91,0	90,4
	Ouvriers	85,8	46,1	35,8	9,6	5,3	7,0
	Employés	10,6	18,8	20,5	41,7	3,7	2,5
	Autres	0,1	3,2	1,3	2,2	----	0,1
	TOTAL	100	100	100	100	100	100
	Effectifs	70 000	2 664	9 875	11 521	5 218	5 727
Spécialités de formation tertiaire et littéraire				Baccalauréat G, F8	Baccalauréat A, B	(*)	
	Cadres ou professions intermédiaires	2,4	25,9	12,0	27,9	62,0	42,8
	Ouvriers	14,0	11,2	4,9	8,1	0,6	0,4
	Employés	83,6	59,5	82,1	61,1	37,4	56,7
	Autres	----	3,4	1,0	2,9	----	0,1
	TOTAL	100	100	100	100	100	100
Effectifs	65 000	1 095	35 409	23 970	6 996	10 368	

(\*) Y compris DUT Informatique

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

<sup>9</sup> On estime à 90 000 environ le nombre de bacheliers qui sortent de l'enseignement supérieur aux niveaux I, II ou III (G et F8 : 25 000, A et B : 65 000).

Quel que soit le niveau de formation, entre 50 et 70% des jeunes des spécialités de formation secondaire occupent des fonctions industrielles (Tableau 13). Mais du niveau V au niveau III, on passe d'une insertion dans la fabrication (58,7% au niveau V) à des fonctions périphériques de la fabrication (entretien, contrôle), puis à des fonctions d'études techniques ou de gestion de la production (environ 35% au niveau III). Là encore le niveau IV se trouve en situation intermédiaire (19,4% des BTn F sont en fabrication, 18,2% en entretien, contrôle, 15,7% en études techniques ou gestion de la production).

**Tableau 13**  
**Fonctions exercées par les sortants aux niveaux V, IV, III**

**Spécialités de formation secondaire ou scientifique**

	Niveau V	Niveau IV			Niveau III	
		BT	Bac série F	Bac série C, D, D', E	DUT	BTS
Etude-Recherche-Dessin	----	8,0	9,4	2,6	20,4	21,7
Organisation, gestion de la production	0,6	11,7	6,3	7,0	15,5	16,5
Entretien, maintenance	} 12,5	} 9,5	} 18,2	} 2,2	12,6	11,6
Contrôle, essai, mesure					10,9	2,3
Fabrication					2,9	4,3
Sous-Total Fonction Industrielle	71,8	61,0	53,3	17,7	62,3	56,4
Tertiaire de service { Fonction éducative Fonction commerciale Autre tertiaire de service	0,3	3,1	3,0	12,2	9,3	9,9
	3,4	7,8	9,7	13,6	5,0	4,3
	3,5	5,7	7,3	18,7	2,7	4,0
Tertiaire de bureau (secrétariat, comptabilité...)	0,5	4,4	6,3	26,7	5,8	2,6
Sous-Total Fonction Tertiaire	7,7	21,0	26,3	71,2	22,8	20,8
Autres fonctions	15,2	13,3	8,3	8,3	1,6	4,0
Non classé	5,3	4,7	12,1	2,8	13,3	18,8
TOTAL	100	100	100	100	100	100
Effectifs	70 000	2 655	9 810	11 464	5 218	5 721

**Spécialités de formation tertiaire ou littéraire**

	Niveau V	Niveau IV			Niveau III	
		BT	Bac série G	Bac série A, B	IUT (y compris informatique)	BTS
Total Fonction Industrielle	7,7	7,4	2,3	4,4	3,5	1,1
Tertiaire de service { Fonction éducative et sociale Fonction commerciale Autre tertiaire de service	0,4	1,5	3,9	10,5	9,9	8,3
	15,6	10,3	15,3	20,2	18,3	13,0
	17,4	41,2	9,5	17,8	5,1	4,5
Tertiaire de bureau (secrétariat, comptabilité...) (y compris programmeur)	44,2	20,6	60,0	31,0	56,7	65,4
Sous-Total Fonction tertiaire	77,6	73,6	88,7	79,5	90,0	91,2
Autres fonctions	10,6	9,0	8,2	15,1	6,3	5,9
Non classé	4,1	----	0,8	1,0	0,2	1,8
TOTAL	100	100	100	100	100	100
Effectif en emploi trois ans après la sortie de l'appareil éducatif	65 000	1 090	35 305	23 937	6 994	10 353

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

Peu nombreux au niveau V sur des fonctions tertiaires, environ 20% des jeunes des niveaux IV et III occupent des fonctions de ce type : fonction commerciale (9,7% du BTn F, environ 4 à 5% des DUT ou BTS), fonction éducative en particulier au niveau III (entre 9 et 10%). Les jeunes issus des formations générales scientifiques font exception puisque 71,2% occupent des fonctions tertiaires.

La répartition sectorielle des emplois apporte peu d'information complémentaire (Tableau 14). La majorité des jeunes du niveau V entre dans l'industrie (51,1%) ou le BTP (18,1%) puis les services (13,1%). A partir du niveau IV, les écarts sont faibles : environ 43% d'insertion dans l'industrie, puis les services marchands (16% des BTn F, 20 à 33% des DUT ou BTS), les services non marchands (de 13 à 15%).

**Tableau 14**  
**Secteurs d'activité des sortants aux niveaux V, IV, III**

Spécialités de formation secondaire ou scientifique	Niveau V	Niveau IV			Niveau III	
	CAP, BEP	BT	BTn F	Séries C, D, D', E	IUT	BTS
Agriculture	1,3	1,4	0,9	1,5	0,8	0,5
Industrie	51,1	40,5	44,0	12,6	44,9	42,7
BTP	18,1	16,3	6,2	1,2	9,2	7,8
Commerce	7,1	8,0	9,5	7,7	5,0	7,0
Transport PTT	6,0	3,5	9,2	11,4	3,9	4,0
Services	13,1	19,8	15,8	27,0	20,5	22,8
Banques	0,2	0,5	0,7	3,8	0,6	0,3
Administration	3,1	10,0	13,7	34,8	15,1	14,9
TOTAL	100	100	100	100	100	100
Ensemble	63 260	2 661	9 861	11 582	4 581	4 604

Spécialités de formation tertiaire ou littéraire	Niveau V	Niveau IV			Niveau III	
	CAP, BEP	BT	BTn G, F8	Séries A, B	DUT	BTS
Agriculture	0,8	0,5	0,6	0,6	0,8	1
Industrie	20,8	6,0	15,3	14,0	16,5	15,8
BTP	2,7	2,5	1,8	1,0	2,3	3,2
Commerce	20,4	8,6	16,0	15,6	13,3	13,5
Transport PTT	5,4	15,3	6,0	8,0	5,9	7,8
Services	29,1	59,2	29,0	28,3	30,0	29,2
Banques	6,1	1,2	9,0	7,8	17,1	12,5
Administration	14,7	6,7	22,3	24,7	14,1	17,0
TOTAL	100	100	100	100	100	100
Ensemble	59 340	1 110	35 356	24 057	5 843	8 643

Source : CEREQ - Observatoire EVA - Enquête novembre 1986 auprès des inscrits au baccalauréat en 1983

## 5.2 - Comparaison des emplois occupés à l'issue des formations tertiaires

La distinction ouvrier-technicien, qui se joue au niveau IV de formation, n'a pas son équivalent entre employé et profession intermédiaire. Jusqu'au niveau III la majorité des jeunes des spécialités tertiaires sont "employés" (83,6% au niveau V, 82,1% des BTn G, 56,7% des BTS, 46% des DUT hors informatique. Les professions intermédiaires inexistantes au niveau V, ne dépassent pas 20 à 30% aux niveaux III ou IV.

Peu d'écart aussi dans l'insertion dans les secteurs d'activité économiques. L'industrie et le BTP ne concernent qu'une minorité des jeunes (23,5% au niveau V, entre 15 et 19% au niveau III ou IV). Les jeunes de niveau V sont un peu plus nombreux à entrer dans le secteur du commerce (20,4% au lieu de 13 à 16% au niveau IV ou III). Les services accueillent environ 30% des jeunes quel que soit le niveau de formation. Par contre les insertions dans les secteurs bancaires ou les assurances sont plus fréquentes au niveau III (17,1% des DUT, 12,5% des BTS) ou dans les services non marchands avec le niveau IV (22,3% des séries G et 24,7% des séries A ou B). Seuls les sortants du BT ont une structure d'insertion très particulière compte tenu du poids des spécialités tourisme et hôtellerie.

Enfin la concentration des emplois de type tertiaire ne doit pas cacher une forte diversité des fonctions tertiaires occupés. Seul le tertiaire de bureau (secrétariat, comptabilité..) émerge plus distinctement : 44,2% des jeunes de niveau V, 60% des BTn G et 65,4% des BTS. On a montré précédemment la relation avec les spécialités de formation à chaque niveau. La fonction commerciale vient ensuite (15,6% au niveau V, 15,3% après les séries G, 20,2% après les séries A ou B, 18,3% après le DUT ou 13,0% les BTS). La fonction éducative prend de l'importance après le baccalauréat A ou B (10,5%) après le niveau III (entre 8 et 9%). Les autres fonctions du tertiaire de service (accueil, soins, santé, police...) sont importantes au niveau V (17,4%) après le BT (41,2% - tourisme restauration) ou les séries générales du baccalauréat (17,8%).

### CONCLUSION - CONSEQUENCES D'UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS SORTANT AU NIVEAU IV SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ?

La qualité de l'insertion professionnelle des jeunes est plus que jamais en étroite relation avec le niveau de formation et de diplôme obtenu à leur sortie de l'appareil éducatif.

Ce n'est pas tant sur la rapidité d'accès au premier emploi que sur la qualité du premier emploi ou la stabilisation ultérieure dans l'emploi que les écarts sont particulièrement élevés. Entre 20 et 30% des jeunes de niveau V seulement accèdent directement à un premier emploi stable (contrat à durée indéterminée, fonctionnaire). Ce sont entre 30 et 40% des jeunes issus du niveau IV et 50% et plus du niveau III. En outre l'abandon des premiers emplois précaires pour prendre un emploi stable est beaucoup plus rapide aux niveaux III et IV qu'au niveau V.

Il en va de même de la protection contre le chômage : non seulement le chômage avant le premier emploi, mais la chute ultérieure en chômage consécutive à la sortie d'emploi précaire sont beaucoup plus fréquents et la durée plus longue pour les jeunes de niveau V que ceux de niveau IV, puis de niveau III.

A ce stade, il faut introduire une distinction entre spécialités de formation. La qualité de l'insertion professionnelle est bien supérieure à l'issue des formations secondaires ou scientifiques à tous les niveaux de diplômes qu'à l'issue des formations tertiaires ou littéraires. La distinction par sexe ne fait qu'accentuer les différences, puisque les jeunes filles à tous les niveaux et dans toutes les spécialités ont des conditions d'insertion professionnelle très inférieures à celles des garçons.

#### *Vers un développement des formations secondaires du niveau IV*

Les flux de sortants des formations secondaires ou scientifiques sont peu développés au niveau IV (15 000 jeunes des séries F au milieu des années 80 et 20 000 des séries générales C, D, D', E), par rapport à 100 000 sortants au niveau V environ.

Les jeunes issus de ces deux groupes de séries accèdent à l'emploi dans des conditions satisfaisantes par rapport aux autres jeunes de niveau IV. Compte tenu des conditions d'insertion des jeunes **diplômés** de niveau V pas trop éloignées de celles des jeunes de niveau IV, on peut admettre que l'émergence des baccalauréats professionnels ne devrait pas modifier sensiblement l'insertion professionnelle des jeunes formés dans les spécialités secondaires.

Par contre il est difficile de prévoir la catégorie socio-professionnelle sur laquelle seront recrutés les nouveaux bacheliers. En effet quatre jeunes sur cinq issus des CAP ou BEP sont ouvriers, et neuf jeunes sur dix diplômés au niveau III (IUT, STS) sont techniciens. Au niveau IV, les bacheliers F se répartissent par moitié environ sur chaque catégorie ; des écarts apparaissent de plus avec l'obtention ou non du baccalauréat : 32% des non bacheliers des séries F sont classés en professions intermédiaires (techniciens), contre 45% des bacheliers entrés directement dans la vie active, et 57% des bacheliers ayant passé une ou deux années dans l'enseignement supérieur.

#### *Une poursuite de la croissance des formations tertiaires au niveau IV*

A l'inverse des spécialités précédentes, les sorties au niveau IV tertiaire sont particulièrement nombreuses et très féminisées (environ 50 000 des séries G et F8 au milieu des années 80, et 40 000 des séries A et B). 100 jeunes environ sortent au niveau V (CAP-BEP).

Les conditions d'insertion professionnelle présentent des forts écarts avec chaque diplôme : les sortants de CAP diplômés ou non, les sortants de BEP non diplômés ont des difficultés considérables d'insertion et de stabilisation de leur emploi. Le passage fréquent et long par le chômage y est de règle. Les titulaires d'un BEP tertiaire diplômés sont dans une situation un peu moins défavorable. Sortir au niveau IV tertiaire diplômé

ou non semble presque une condition nécessaire pour espérer accéder à un emploi stable. Ce n'est d'ailleurs pas tant l'accès à un premier emploi stable qui distingue les sortants au niveau IV tertiaire des sortants du niveau IV secondaire que l'importance du passage par le chômage. Les emplois obtenus à l'issue des formations tertiaires semblent empreints d'une précarité plus forte et plus durable.

A l'heure actuelle, l'écart le plus important dans la qualité de l'insertion professionnelle à l'issue des formations tertiaires se joue entre le niveau IV et le niveau III. Les jeunes de niveau III sont deux fois plus nombreux à accéder à un premier emploi stable, deux fois moins nombreux à repasser par une longue période de chômage que ceux de niveau IV.

Ces jeunes accèdent à cette vaste catégorie socio-professionnelle des "employés". A partir du niveau III ou certaines spécialités du niveau IV, une petite partie d'entre eux occupent des emplois classés en "professions intermédiaires" (représentant de commerce, personnel du secteur paramédical ou social, du tourisme, de l'enseignement... ).

Malgré une réelle variété des emplois tertiaires, un grand nombre de jeunes des niveaux V et IV accèdent principalement à des fonctions de tertiaire de bureau (dactylographie, secrétariat, comptabilité). Par contre les bacheliers des séries générales (A, B) au niveau IV investissent plus fréquemment le tertiaire de service (commercial, éducation, accueil... ).

On peut donc estimer utile la montée du niveau V au niveau IV d'un nombre croissant de jeunes des formations tertiaires pour améliorer la qualité de leur insertion professionnelle. Mais les bacheliers professionnels devront se placer par rapport aux bacheliers technologiques investis sur le tertiaire de bureau et les bacheliers des séries générales (A, B) plus nombreux dans le tertiaire de service.

# Les diplômés de niveau IV dans les secteurs d'activité .

*par Eric VERDIER*

L'étude de la position des diplômés de niveau IV doit être référée à une analyse plus large, prenant en compte l'ensemble de l'ajustement entre le système éducatif et le système d'emploi.

Un premier point de vue définit la place du niveau IV par rapport à la structure des emplois et des diplômés qui caractérise les divers secteurs d'activité. Le second se focalise sur les évolutions constatées durant la dernière période au travers notamment de la place des jeunes.

## **1 - LES DIPLOMES DE NIVEAU IV DANS LES SECTEURS D'ACTIVITE : PREPONDERANCE DES SECTEURS TERTIAIRES**

Ce niveau de diplôme tient une place modeste dans l'ensemble de la population active occupée : 11% en 1987 contre 27% pour les titulaires du CAP et/ou d'un BEP et 40% de non diplômés. Plus remarquable encore est le fait que les diplômés de l'enseignement supérieur constituent une composante plus importante de la main-d'oeuvre de l'ensemble des secteurs : 14,8%.

### **1.1 - Un constat massif : tertiarisation de l'appartenance sectorielle.**

Près de trois quarts des bacheliers et assimilés (73,2%) sont occupés dans les secteurs tertiaires. Cette sur-représentation du tertiaire est beaucoup plus accusée pour les bacheliers de l'enseignement général (80,6% des effectifs de cette catégorie de diplômés) que pour les bacheliers ou brevetés techniciens ou professionnels (64,4% de la catégorie).

---

<sup>1</sup> Cette contribution s'appuie sur un travail en cours, mené au sein du département "Entreprises et formation" par Monique Bonneau et Alain Lacourrège, sur l'évolution sectorielle de la structure des diplômés détenus par les actifs occupés.

**Tableau 1**  
**Répartition sectorielle des effectifs occupés**  
**bacheliers et assimilés en 1987**

	Effectifs niveau IV en milliers	Effectifs niveau IV général en milliers	Effectifs niveau IV technique en milliers	% par secteur ensemble niveau IV	% par secteur niveau IV général	% par secteur niveau IV technique	% par secteur effectifs totaux
Agriculture	82,4	31	51,4	3,5	2,5	4,7	7,1
Industrie	536,3	204,4	331,9	22,8	16,2	30,4	30,7
Tertiaire	1 721,1	1 017,1	704	73,2	80,7	64,5	61,8
Autres	11,3	7,3	4	0,5	0,6	0,5	0,4
Ensemble	2 351,1	1 259,8	1 091,3	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE Enquête Emploi 1987

A contrario, l'industrie et plus encore l'agriculture sont sous-représentées dans cette catégorie de diplômés. Cette sous-représentation concerne avant tout le niveau IV général : les bacheliers ou brevetés techniciens ou professionnels employés dans l'industrie occupent une part équivalente à celle de l'emploi industriel dans l'emploi total. L'analyse des structures de diplômes dans les secteurs explicitent ce constat.

**Tableau 2**  
**Répartition de la main-d'oeuvre des secteurs**  
**par niveaux de diplôme (en 1987)**

Niveau de diplômés Secteurs	en %										
	Non déclarés	sans diplôme	BEPC seul	CAP/BEP	Bac général	Bac Technique	Total IV	III	I-II	Total sup.	Total général
Agriculture	1,7	67	4	20,1	2	3,4	5,4	1	0,8	1,8	100
Industrie	3,1	42,2	5,1	33,3	3,1	5,1	8,2	4,1	4,0	8,1	100
Tertiaire	3,9	30,0	8,8	24,6	7,7	5,3	13	10	9,6	19,6	100
Non classés	5,3	41,4	5,9	21,2	7,8	4,3	12,1	8	6,2	14,2	100
Ensemble	3,5	36,5	7,3	27	5,9	5,1	11	7,6	7,2	14,8	100

Source : INSEE Enquête Emploi 1987

Le poids relativement fort du niveau IV dans le tertiaire, et en particulier des "bacheliers généraux", s'associe à une proportion plus forte de diplômés de l'enseignement supérieur (près de 20% des effectifs) et, à un moindre degré, de titulaires du BEPC (8,8% des effectifs) ; à l'inverse, la part des non-diplômés y est plus faible. On serait donc tenté d'en dégager deux conclusions très globales : la présence relative du niveau IV général est liée aux compétences elles-mêmes générales qu'y appellent les activités de travail ; le niveau IV s'inscrit dans le recours à une main-d'oeuvre mieux formée que dans le reste de l'appareil productif.

Dans l'industrie, seul le niveau IV technique a une place qui ne soit pas marginale. Il s'y associe avec un poids particulièrement marqué des titulaires d'un CAP ou d'un BEP et plus encore des sans diplômes. Détenir un diplôme de niveau IV, à l'inverse du tertiaire, est donc une caractéristique particulièrement distinctive. Dès lors, une question peut être d'ores et déjà formulée : le niveau IV peut-il devenir un niveau de référence concernant une proportion plus conséquente en personnel, notamment d'exécution ? Cette différenciation nette entre le tertiaire et l'industrie conduit à développer deux analyses sectoriellement distinctes.

## 1.2 - Le baccalauréat dans le tertiaire : l'appel aux diplômés

L'analyse du positionnement des actifs occupés de niveau IV dans les secteurs tertiaires est évidemment indissociable d'une prise en compte de l'ensemble de la structure par niveau de diplômes de la main-d'oeuvre. De profondes différenciations sectorielles émergent, elles renvoient aux modalités structurelles de constitution du personnel des diverses activités.

Dans un groupe de secteurs que des typologies antérieures <sup>2</sup> qualifient de "tertiaire technico-administratif et socio-culturel", les diplômés de niveau IV représentent une proportion des actifs occupés supérieure à ce qu'elle est dans l'ensemble de l'appareil productif et du tertiaire. Il s'agit de secteurs caractérisés par une proportion de non diplômés plus faible que l'ensemble de la population active occupée. Par contre, les secteurs où les bacheliers et assimilés sont relativement peu présents comptent une très faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (moins de 10%, contre près de 20% pour tout le tertiaire). Ceci dit, le lien entre présence de bacheliers et diplômés de l'enseignement supérieur doit être fortement pondéré : au sein des services rendus aux particuliers, la santé se distingue par la proportion de titulaires de l'enseignement supérieur la plus élevée (plus de 40%) alors que l'on n'y rencontre que peu de bacheliers (8,7%) ; la même remarque peut être faite à propos des services non marchands pour l'enseignement <sup>3</sup>. De plus, les "secteurs tertiaires à bacheliers" se caractérisent à l'exception des services rendus aux entreprises, par une proportion forte de détenteurs du seul BEPC. Plus précisément, on distinguera deux grandes catégories :

- les secteurs financiers (banques, assurances) et les services rendus aux entreprises (en particulier les "études et conseils") où les bacheliers généraux comme les bacheliers techniques sont fortement représentés ;
- les télécommunications et l'administration où seuls les bacheliers généraux sont relativement sur-représentés et où la proportion de sans diplômes est sensiblement plus forte que dans les précédents.

---

<sup>2</sup> O. Bertrand (1988) "Qualité et hétérogénéité des emplois des services". Formation Emploi n° 23 - juillet/septembre 1988.

<sup>3</sup> Cette caractérisation est encore plus nette si l'on focalise les évolutions récentes compte tenu des modalités d'accès aux emplois d'instituteurs (cf. point 2).

Tableau 3  
Répartition par niveau de diplôme du personnel  
des secteurs tertiaires

	SD	BEPC	CAP et ou BEP	IV G	IV I	III	I et II	SR	Total
<u>Commerce</u>	37,6	9,6	30,1	5,7	5,3	4,2	3,9	3,6	100
dont gros	34,6	9,2	30,3	6,1	6,7	6,3	4,9	1,8	100
détail	39,3	9,8	30,0	5,4	4,4	3,1	3,3	4,7	100
<u>Transports et télécommunication</u>	34,2	14,1	28,2	10	4,6	4,1	2,9	1,9	100
dont transports	39,8	8,4	32,5	6,5	4,0	4,4	2,4	1,9	100
télécommunications	24,2	24,3	20,5	16,2	5,6	3,5	4,0	1,7	100
<u>Services marchands</u>	28,7	6,7	26,0	6,1	5,4	12,2	10,1	4,8	100
dont réparation automobile	34,6	5,6	41,7	3,5	4,4	1,5	0,8	7,9	100
hôtels, cafés, restaurants	46,2	8,3	27,2	4,9	3,3	2,8	1,3	6,0	100
services aux entreprises									
dont études, conseils	15,8	8	22,6	10	9,1	11,8	19,9	2,8	100
services aux particuliers									
dont santé	19,1	5,6	21,6	4,5	4,2	24,8	15,8	4,4	100
<u>Location et crédit bail immobiliers</u>	46,9	7,0	26,8	3,7	3,1	7,1	2,9	2,6	100
<u>Assurances</u>	17,9	13,1	28,3	11,7	7,7	9,4	9,4	2,5	100
<u>Organismes financiers</u>	12,3	13,0	26,6	15,2	11,9	9,1	9,7	2,2	100
<u>Services non marchands</u>	27,9	8,3	18,6	8,9	4,8	13,1	14,5	4,0	100
dont administration	31,4	12,6	26,1	8,5	6,1	5,4	7,7	2,3	100
enseignement	15,9	2,9	9,1	9,8	2,6	26,2	26,7	6,7	100
<b>TERTIAIRE</b>	30	8,8	24,6	7,7	5,3	10,0	9,6	3,9	100
<b>ENSEMBLE</b>	36,5	7,3	27	5,9	5,1	7,6	7,2	3,5	100

Source : INSEE Enquête Emploi 1987

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces variations dans la proportion de bacheliers (et en leur sein des deux grandes catégories) :

- l'âge, puisque les jeunes générations sont sensiblement mieux formées ;
- la nature des activités, notamment le poids des compétences générales ;
- la structure des emplois puisque par exemple, une correspondance formelle peut être établie entre le niveau IV de diplômes et une partie au moins des professions intermédiaires ;
- la composition par diplômes des diverses CSP, car d'un secteur à l'autre le recrutement pour une même catégorie d'emplois varie nettement ;
- les règles de gestion du personnel et en particulier le poids de la promotion interne.

Bien évidemment, les influences respectives de ces facteurs ne sont pas toujours aisément dissociables.

L'âge ne semble être explicatif que dans le cas des services rendus aux entreprises et plus particulièrement dans l'activité d'études et de conseils dont le développement est plus particulièrement récent. A l'inverse les banques n'ont plus un personnel particulièrement jeune.

**Tableau 4**  
Part des 30 ans et moins et des diplômés de niveau IV dans les effectifs des secteurs tertiaires en 1987

	% des ≥ 30 ans	% niveau IV
<u>Commerce</u>	33,6	11,0
dont gros	30,2	12,8
détail	35,7	9,8
<u>Transports et télécommunications</u>	26,8	14,6
dont transports	27,2	10,5
télécommunications	26,2	21,8
<u>Services marchands</u>	33,7	11,5
dont réparation automobile	39,1	7,9
hôtels, cafés, restaurants	37,6	8,2
services aux entreprises		
dont conseils, études	35,5	19,1
services aux particuliers		
dont santé	30,5	8,7
<u>Location et crédit bail immobilier</u>	19,6	6,8
<u>Assurances</u>	28,4	19,4
<u>Organismes financiers</u>	26,8	27,1
<u>Services non marchands</u>	26	13,7
dont administration	27,7	14,6
enseignement	24,3	12,4
<b>TERTIAIRE</b>	<b>30,1 %</b>	<b>13</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>28,9 %</b>	<b>11</b>

Source : INSEE Enquête Emploi 1987

Les activités de bureau reposent en large part sur la capacité à concevoir et à appliquer des règles et des procédures formalisées. La maîtrise des langages de base constitue donc une composante déterminante de la compétence professionnelle. Aussi, concomitamment avec la détention du seul BEPC, le baccalauréat général est-il plus particulièrement présent dans les secteurs fortement marqués par les activités "bureaucratiques". C'est manifestement le cas des activités de service public que sont l'administration ou les télécommunications ainsi que des secteurs financiers où cependant s'affirme un niveau IV technique.

Le lien entre niveau d'emploi et niveau de diplôme est particulièrement complexe. L'articulation ne peut se comprendre sans une référence explicite aux modalités de recrutement externe et au jeu de la promotion interne. La qualification de "secteur à bacheliers" résulte de combinaisons diversifiées :

- dans les télécommunications et postes, se conjuguent à titre principal une proportion remarquable de professions intermédiaires (20,4%)<sup>4</sup> accessibles plus qu'ailleurs sur la base d'un niveau IV de diplôme puisque 38% de ces emplois sont occupés par des bacheliers (contre 20% pour l'ensemble des professions intermédiaires) et le fait que plus de 40% des cadres ont le baccalauréat comme diplôme le plus élevé

<sup>4</sup> Proportion qui n'est dépassée dans le tertiaire que par l'enseignement et la santé.

(seulement 15% en moyenne). Les règles d'accès à la fonction publique-concours exigeant un niveau minimum de diplôme - et une politique de promotion très active vers la catégorie cadre expliquent donc cette configuration très particulière ;

- dans l'administration, si les règles institutionnelles sont assez proches de celles des télécommunications et postes, elles jouent dans un contexte très différent où le lien emploi-diplôme se fait plus "mérito-cratique". En effet, les cadres bacheliers sont relativement peu nombreux (12,8% de la catégorie) et la proportion de diplômés de niveau IV (au demeurant sensiblement moindre que dans le cas précédent) tient plutôt à la coexistence d'un lien net entre les professions intermédiaires et le bac (28% de la catégorie l'ont) et d'un effet de masse (13% des employés qui représentent plus de la moitié du personnel sont bacheliers) ;
- les secteurs financiers (banques et assurances) sont marqués par une configuration très particulière, les diplômés de niveau IV représentant (à un ou deux points près) un quart des cadres des professions intermédiaires et des employés. Deux raisons : depuis une bonne dizaine d'années, le bac s'est imposé plus particulièrement dans la banque comme le niveau minimum et, pendant longtemps (dès avant guerre dans la banque, depuis 1946 dans l'assurance), l'obtention d'un brevet professionnel s'est inscrite dans un système très actif de promotion interne ;
- le caractère distinctif des services rendus aux entreprises, et plus particulièrement ici des activités de conseil et d'études, tient à la forte proportion de bacheliers (près de 20%) parmi les employés qui rassemblent 38% des effectifs. Technicité des emplois, rémunérations et possibilités de formation continue et donc de carrière contribuent à expliquer que ce secteur a plus particulièrement bénéficié de la croissance de l'offre de diplômés.

Si l'on excepte la santé ou l'enseignement pour lesquels le niveau III s'affirme de plus en plus comme la référence de base, les autres secteurs tertiaires se caractérisent a contrario par des gestions internes moins dynamiques et une moindre reconnaissance du diplôme à l'embauche.

### **1.3 - Le niveau IV dans l'industrie : une contribution à la technicité de la main-d'oeuvre**

Les bacheliers techniques et assimilés sont d'autant plus nombreux que le niveau général de la main-d'oeuvre est plus élevé. D'où la position distinctive de l'énergie d'une part, de l'industrie des biens d'équipement (à l'exception de la construction automobile) d'autre part. Deux cas de figure se dégagent :

- d'un côté des secteurs de pointe comme la construction aéronautique (et navale) ou la construction électrique avec des techniciens et cadres particulièrement nombreux (en termes relatifs). L'association du niveau IV avec le niveau III est nette ;

- de l'autre, des secteurs à forte qualification ouvrière où - en outre - les professions intermédiaires sont bien représentées ce qui est le cas de l'énergie et à un moindre degré de la construction mécanique.

A l'inverse, les secteurs à faible taux d'encadrement et de qualification ouvrière recourent peu au niveau IV.

Les règles de gestion interviennent dans certains de ces secteurs pour contribuer au poids du niveau IV : des systèmes de recrutement et de promotion sont proches de ceux de la fonction publique (au sein de l'énergie, cas de la distribution d'électricité et de gaz), ou encore une forte valorisation de la formation initiale à l'embauche qui doit être rapprochée de l'importance des services fonctionnels de contrôle, d'essais et d'études notamment (cas de la construction électrique).

Au total, que ce soit dans le tertiaire ou l'industrie, la place du niveau IV n'est significative que lorsque jouent plus ou moins simultanément une forte technicité de la main-d'oeuvre et une reconnaissance du rôle du diplôme et enfin des filières promotionnelles actives - soit un rôle important dévolu au marché interne. Les évolutions récentes ne viennent-elles pas remettre en cause cette association ?

## 2 - LES EVOLUTIONS RECENTES : LE RESISTIBLE DEVELOPPEMENT DU NIVEAU IV DE DIPLOMES.

Les effectifs diplômés de niveau IV ont augmenté de 215 000 personnes entre 1983 et 1987 dans un contexte de régression générale de l'emploi (171 000 suppressions nettes). De la sorte, la proportion de ces diplômés passe de 9,9% à 11% de la population active occupée. Ceci dit, la croissance du niveau IV de diplôme est moins rapide que celle du niveau III (+ 19,1%), du niveau V (CAP/BEP : + 11%) et des niveaux I et II (+ 10,9%) l'ajustement se faisant sur les non diplômés. Toutefois, il reste qu'une distinction nette doit être faite entre le IV technique (+ 13,8%) et le IV général (+ 7%).

Tableau 5  
Rythmes de croissance des effectifs diplômés  
de niveau IV selon les secteurs (1983-1987)

en %

	Taux de croissance du niveau IV	Taux de croissance du niveau IV général	Taux de croissance du niveau IV technique
Agriculture	+ 24,2	+ 0,5	+ 45,3
Industrie	+ 4,9	+ 6,1	+ 4,2
Tertiaire	+ 10,9	+ 7	+ 17,1
Ensemble	+ 10	+ 7	+ 13,8

Source : INSEE Enquête Emploi 1987

La tertiarisation de l'emploi occupé par les bacheliers et assimilés, qu'ils soient généraux ou techniciens, se confirme malgré la croissance forte du niveau IV technique dans l'agriculture et l'augmentation du nombre de bacheliers dans une industrie dont les effectifs ont régressé.

**Tableau 6**  
**Répartition sectorielle de la croissance des diplômés**  
**de niveau IV (1983-1987)**

	Croissance du niveau IV en milliers	Croissance du niveau IV G en milliers	Croissance du niveau IV T en milliers	Contribution à la croissance du niveau IV	Contribution à la croissance du niveau IV G	Contribution à la croissance du niveau IV T
Agriculture	+ 16	0	+ 16	7,4	0	12,1
Industrie	+ 25	+ 12	+ 13	11,6	14,5	9,8
Tertiaire	+ 170	+ 67	+ 103	79,1	80,7	78,1
Non déclarés	+ 4	+ 4	0	1,8	4,8	0
<b>TOTAL</b>	<b>+ 215</b>	<b>+ 83</b>	<b>+ 132</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSEE Enquête Emploi 1987

L'accroissement du niveau IV se différencie fortement selon les secteurs d'activité. Deux voies d'approche sont développées. L'une consiste à replacer l'évolution du poids des bacheliers dans les transformations qui affectent le niveau d'emploi, les structures d'emplois et de diplômes des secteurs. L'autre consiste à s'intéresser aux caractéristiques distinctives des actifs occupés de moins de 30 ans.

### 2.1 - La progression du niveau IV est inscrite dans l'évolution des structures d'emplois et des critères de recrutement

Les évolutions ne s'insèrent pas toujours dans les caractérisations structurelles antérieurement mises en lumière.

#### *a) Dans l'industrie, une progression modeste liée à celle du niveau III*

Les IAA et les industries de biens de consommation voient les diplômés de niveau IV technique croître de plus de 40% alors que leurs effectifs globaux diminuent respectivement de 3% et de 8.2%. Dans l'un et l'autre cas, la croissance des diplômés de niveau III est également très forte : 45,7% pour le premier, 31,1% pour le second. La faiblesse des effectifs en cause rend l'interprétation délicate dans le cas des IAA. Dans l'industrie des biens de consommation, l'effet d'entraînement sur les bacheliers du technique et les diplômés de niveau III (et plus largement) de l'enseignement supérieur résulte de la croissance forte des emplois de cadres et des professions intermédiaires qui, en particulier ces dernières, sont plus ouverts aux diplômés de niveau baccalauréat et plus : en 1987, 38,7% détiennent au moins le baccalauréat contre 31,8% en 1983.

La construction électrique, dans laquelle les bacheliers et assimilés pèsent d'un poids particulièrement important, relève d'une dynamique sensiblement différente : si l'on excepte les détenteurs du seul BEPC, la croissance des effectifs est fortement corrélée au niveau de diplôme (avec

progression beaucoup plus forte du technique que du général dans le cas des bacheliers). Là encore, l'élévation du taux d'encadrement exerce un effet positif mais qui bénéficie beaucoup plus aux diplômés de l'enseignement supérieur qu'aux bacheliers.

Le niveau IV technique semble être pris en tenaille dans le cas des secteurs de l'énergie : le niveau III progresse fortement et, à moindre degré, les effectifs détenteurs du seul BEPC sans que la structure des emplois (par catégorie socio-professionnelle) bouge fortement. Dans le cadre d'un faible degré d'ouverture au marché du travail, l'embauche ne semble donc guère avoir privilégié le niveau IV.

Le délaissement du IV technique dans la construction mécanique est tout à fait remarquable. Non seulement la baisse des effectifs est plus importante que celle qui affecte le niveau d'emploi sectoriel mais, en outre, la progression du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est sensible. Pour une large part, il s'agit d'un rattrapage pour un personnel d'encadrement relativement sous-formé en début de période.

***b) Dans le tertiaire : poids des politiques internes traditionnelles et relèvement des niveaux exigés.***

On isolera en premier lieu deux secteurs (réparation automobile, hôtels-café-restaurants - HCR) où les diplômés de niveau IV, et en particulier les bacheliers généraux, croissent très fortement en nombre et en proportion alors que le poids structurel des diplômés de niveau IV est faible. Dans l'un et l'autre cas et surtout dans les HCR, cette croissance s'associe avec celle des diplômés de niveau III, et en outre, de niveau V pour la seule réparation automobile. Les effectifs en cause invitent là encore à être prudents mais dans les HCR, l'évolution semble bien être liée à une amélioration du niveau de formation des employés et des professions intermédiaires.

Les télécommunications et la poste, où le niveau IV est fortement implanté au sein d'une main-d'oeuvre relativement peu qualifiée, voient l'ensemble de leurs structures de diplômes glisser vers le haut. Non-diplômés et titulaires du seul BEPC régressent nettement tant en nombre qu'en pourcentage. Elévation de la structure des emplois et relèvement du niveau de recrutement conjuguent leurs effets. Le secteur des activités de conseil et d'études relève d'une dynamique similaire.

Les secteurs financiers sont marqués par une progression sensible des détenteurs d'un diplôme égal ou supérieur au bac. Déformation des structures d'emplois, relèvement du niveau de recrutement à l'embauche externe (niveau III) et développement du brevet professionnel parmi les employés et les professions intermédiaires y contribuent.

Ces résultats synthétisent des transformations multiples : évolution du niveau de l'emploi, des structures d'emploi, des politiques de recrutement interne et externe... Ils ne permettent pas de dégager la contribution des jeunes à ces mouvements.

## 2.2 - Un éclairage sur la place du niveau IV parmi les jeunes

L'exercice qui n'est que partiel, consiste à confronter au niveau sectoriel la répartition par diplômes de l'ensemble des actifs occupés à celle ne concernant que les 30 ans et moins. Les différences les plus sensibles apparaissent à trois niveaux de diplôme : négativement pour les non-diplômés et les diplômés de l'enseignement supérieur long <sup>5</sup>, positivement pour les diplômés de niveau V. Catégorie de main-d'oeuvre en forte régression, les non-diplômés sont donc nettement moins bien représentés parmi les jeunes (- 14,1 points) auxquels se substituent les titulaires de CAP et de BEP (+ 8,2 points), à de rares exceptions près (organismes financiers). Il s'avère que le niveau IV tant technique que général tient une place relativement peu marquée (la différence entre les deux structures ne dépasse guère un point) dans les évolutions selon l'âge, guère plus en tout cas que celle du niveau III qui concerne pourtant des jeunes sortant plus tardivement du système éducatif. Une distinction nette apparaît là encore entre le tertiaire et l'industrie. Dans celle-ci, si l'on excepte le cas de l'énergie, la part du niveau IV n'évolue guère d'une catégorie d'âge à l'autre. Par contre, dans le tertiaire, la contribution du niveau IV au renouvellement par les jeunes semble particulièrement significative dans les secteurs où il est déjà fortement implanté : télécommunications et postes, secteurs financiers notamment. Là encore, aux recrutements externes s'ajoute la passation, en début de vie active, d'examens ou de concours internes.

### CONCLUSION

La présence de bacheliers et assimilés parmi la main-d'oeuvre occupée est avant tout un phénomène tertiaire, qui plus est fortement concentré sur quelques activités assez techniques : services rendus aux entreprises et notamment "études, conseils", télécommunications et postes, secteurs financiers et administration. Les évolutions récentes ne démentent pas cette caractérisation.

A plus d'un titre, le positionnement du niveau IV peut être qualifié d'intermédiaire :

- son positionnement structurel comme sa dynamique d'évolution ne peuvent être dissociés de ceux des niveaux de diplômes immédiatement inférieurs et supérieurs (effets de substitution ou de complémentarité) ;
- si l'on excepte le secteur des postes et télécommunications, aucune catégorie socio-professionnelle dans aucun secteur n'est nettement associée à une présence de bacheliers et assimilés. Le lien est néanmoins plus explicite avec les professions intermédiaires ;

---

<sup>5</sup> Cette minoration du poids des diplômés de l'enseignement supérieur tient au fait que, parmi les moins de 30 ans, les générations issues de ce niveau de formation sont nécessairement moins nombreuses que celles détenant un diplôme de niveau V.

**Tableau 7**  
**Structure de diplômés dans les secteurs en 1987**  
 (effectifs en milliers et % entre parenthèses)

Secteurs	Non décl. et ss dipl.	BEPC seul	CAP/BEP	IV C	IV T	Total IV	III	I et II	Total sup.	Total gén.
Agriculture	1 049 (68,7)	61 (4)	307 (20,1)	31 (2,1)	51 (3,4)	82 (5,4)	15 (1)	12 (1)	27 (1,8)	1 526 (100)
Industrie	2 966 (45,3)	331 (5,1)	2 183 (33,3)	204 (3,1)	332 (5,1)	536 (8,2)	272 (4,1)	261 (4,0)	533 (8,1)	6 550 (100)
. IAA	307 (50,5)	38 (6,3)	198 (32,5)	16 (2,7)	23 (3,9)	39 (6,6)	15 (2,4)	11 (1,8)	26 (4,2)	608 (100)
. Energie	69 (25,2)	20 (7,4)	101 (37)	16 (6)	23 (8,6)	39 (14,6)	17 (6,4)	26 (9,5)	43 (15,9)	272 (100)
. IBE	596 (37,3)	83 (5,2)	536 (33,5)	53 (3,3)	107 (6,7)	160 (10,0)	112 (7,0)	114 (7,1)	226 (14,1)	1 600 (100)
dt mécanique	165 (37,5)	19 (4,4)	166 (37,8)	15 (3,4)	26 (5,9)	41 (9,3)	27 (6,2)	21 (4,7)	48 (10,9)	439 (100)
dt électric.	195 (33,8)	36 (6,2)	156 (27)	25 (4,2)	46 (8,0)	71 (12,2)	55 (9,5)	65 (11,2)	120 (20,7)	579 (100)
dt véhicules	185 (49,2)	18 (4,8)	128 (34)	6 (1,6)	19 (5,1)	25 (6,7)	12 (3,2)	8 (2,3)	20 (5,5)	378 (100)
dt nav.aéro.	50 (24,7)	9 (4,6)	85 (41,7)	7 (3,5)	15 (7,3)	22 (10,8)	17 (8,5)	20 (9,7)	37 (18,2)	204 (100)
. IBI	570 (45,8)	61 (4,9)	428 (34,5)	33 (2,7)	65 (5,2)	98 ( 7,9)	50 (4)	35 (2,8)	85 ( 6,8)	1 242 (100)
. IBC	625 (50,4)	78 (6,3)	322 (26)	60 (4,8)	65 (4,4)	115 ( 9,2)	47 (3,8)	55 (4,4)	102 ( 8,2)	1 241 (100)
. BTP	800 (50,4)	52 (3,3)	598 (37,7)	26 (1,7)	59 (3,7)	85 ( 5,4)	31 (2)	21 (1,3)	52 ( 3,3)	1 587 (100)
Tertiaire	4 495 (33,9)	1 165 (8,8)	3 265 (24,7)	1 012 (7,7)	704 (5,3)	1 721 (13,0)	1 329 (10,0)	1 269 (9,6)	2 598 (19,6)	13 244 (100)
. Commerce	1 025 (41,2)	239 (9,6)	749 (30,1)	141 (5,7)	131 (5,3)	272 (11 )	105 (4,2)	97 (3,9)	202 ( 8,1)	2 489 (100)
dt gros	330 (36,4)	84 (9,2)	275 (30,3)	56 (6,1)	61 (6,7)	117 (12,8)	57 (6,3)	44 (4,9)	101 (11,2)	907 (100)
dt détail	695 (44)	155 (9,8)	474 (30 )	85 (5,4)	70 (4,4)	155 (9,8)	49 (3,1)	52 (3,3)	101 ( 6,4)	1 582 (100)
. Transp. téléc.	474 (36,1)	186 (14,1)	371 (28,2)	132 (10)	61 (4,6)	193 (14,6)	54 (4,1)	39 (2,9)	93 (7)	1 316 (100)
dt transp.	351 (41,7)	71 (8,4)	274 (32,5)	55 (6,5)	33 (4)	88 (10,5)	37 (4,4)	20 (2,4)	57 (6,8)	841 (100)
dt téléc.	123 (25,9)	115 (24,3)	97 (20,5)	77 (16,2)	27 (5,6)	104 (21,8)	16 (3,5)	19 (4,0)	35 (7,5)	475 (100)
. SM	1 489 (33,5)	298 (6,7)	1 155 (26)	271 (6,1)	238 (5,4)	509 (11,5)	543 (12,2)	450 (10,1)	993 (22,3)	4 444 (100)
dt rép. auto.	163 (42,5)	21 (5,6)	160 (41,7)	13 (3,5)	17 (4,4)	39 (7,9)	6 (1,5)	3 (0,8)	9 (2,3)	383 (100)
dt HCR	350 (52,2)	56 (8,3)	182 (27,2)	33 (4,9)	22 (3,3)	55 (8,2)	19 (2,8)	9 (1,3)	28 (4,1)	670 (100)
dt SMRE	282 (24,3)	94 (8,1)	264 (22,7)	117 (10,1)	90 (7,8)	207 (17,9)	120 (10,4)	193 (16,6)	313 (27)	1 160 (100)
dt SMRP	693 (31,2)	126 (5,7)	548 (24,6)	108 (4,8)	109 (4,9)	217 (9,7)	398 (17,8)	246 (11)	644 (28,8)	2 231 (100)
. Loc.&créd.bail	37 (49,5)	5 (7)	20 (26,8)	3 (3,7)	2 (3,1)	5 (6,8)	5 (7,1)	2 (2,9)	7 (10)	74 (100)
. Banques	66 (14,5)	59 (13)	120 (26,6)	69 (15,2)	53 (11,9)	122 (27,1)	41 (9,1)	44 (9,7)	85 (18,8)	452 (100)
. Assurances	38 (20,4)	24 (13,1)	51 (28,3)	21 (11,7)	14 (7,7)	35 (19,4)	17 (9,4)	17 (9,4)	34 (18,8)	182 (100)
. SNM	1 366 (31,9)	355 (8,3)	798 (18,6)	381 (8,9)	204 (4,8)	585 (13,7)	563 (13,1)	620 (14,5)	1 183 (27,6)	4 287 (100)
Non déclarés,SO	44 (46,7)	5 (5,9)	20 (21,2)	7 (7,8)	4 (4,3)	11 (12,1)	7 (8)	6 (6,2)	13 (14,2)	93 (100)
Ensemble des secteurs	8 555 (40)	1 563 (7,3)	5 774 (27)	1 260 (5,9)	1 091 (5,1)	2 951 (11)	1 623 (7,6)	1 547 (7,2)	3 170 (14,3)	21 413 (100)

Source : Enquête Emploi  
 INSEE-1987

IAA : industrie agro-alimentaire ; IBE : industrie des biens d'équipement ;  
 IBI : industrie des biens intermédiaires ; IBC : industrie des biens de consommation ;  
 SM : services marchands ; HCR : hôtels, cafés, restaurants ;  
 SMRE : services marchands rendus aux entreprises ; SMRP : services marchands rendus aux particuliers  
 SNM : services non marchands

- l'obtention du niveau IV est parfois (cas des secteurs financiers) liée à celle d'un brevet professionnel inscrit dans un marché interne fortement structuré ;
- la détention du baccalauréat ou assimilé est manifestement un niveau de référence ou de base dans certains secteurs à gestion de main-d'oeuvre fortement codifiée.

Les évolutions récentes confirment ces traits puisque le développement du niveau IV est associé à une croissance forte d'autres niveaux de diplômes soit en tant que niveau de base (cf. télécommunications), soit conjointement avec les niveaux immédiatement inférieurs et supérieurs.

Dès lors, le positionnement du niveau IV est très fortement lié à des logiques sectorielles de gestion du personnel, chacune ayant ses propres fondements (par exemple règles codifiées d'accès aux emplois de la fonction publique ou encore politique de promotion interne articulée à l'obtention de diplômes professionnels dans le cas des secteurs financiers).

Pour l'avenir, il apparaît, sur la base des structures actuelles, que le champ potentiel de développement des bacs professionnels est relativement limité. Desserrer la contrainte signifierait en particulier que le niveau IV se substituerait au niveau V, niveau d'accueil privilégié des jeunes dans l'industrie en particulier. Dès lors, deux questions :

- n'y aurait-il pas un risque à déstabiliser la relation forte qui s'est établie avec le niveau V et qui n'est pas si ancienne que cela, et en particulier à faire l'impasse sur des possibilités parfois réelles d'évolution professionnelle pour le stock d'actifs occupés ?
- ne peut-on imaginer de mettre l'accent sur le développement du niveau IV en formation continue ? L'avantage serait d'assurer la continuité de filières professionnelles tout en provoquant à terme une profonde restructuration du niveau de formation du personnel. Ainsi les brevets professionnels pourraient s'articuler sur les divers diplômes de niveau V et pas seulement le BEP. De la sorte, s'affirmerait une logique professionnelle, essentielle pour la cohésion des collectifs de travail ; elle articulerait, en cours de carrière, des niveaux de compétences différents ouvrant notamment sur des emplois fonctionnels.

## Niveau IV et professions

*Par Catherine BEDUWE*

Depuis dix ans, les effectifs de sortants du système éducatif sont constants et tournent autour de 800 000 individus par an. La création de baccalauréats professionnels ne modifiera pas ce flux global des sorties mais aura des incidences très nettes sur leur répartition par niveau de formation et par filière à l'intérieur de ces niveaux. La dynamique propre au niveau V en sera modifiée puisque les jeunes qui accéderont à ces formations sont ceux qui sortent actuellement des classes de BEP : l'augmentation des effectifs de sortants au niveau IV implique donc une baisse nette des sorties au niveau V. Peut-être même cela aura-t-il des effets sur le niveau III dans la mesure où une formation de qualité au niveau baccalauréat débouchant directement sur la vie professionnelle pourra attirer des jeunes qui, faute de mieux, s'engagent dans des études plus longues.

Parallèlement, le volume d'emplois est lui aussi relativement constant et chacun s'accorde pour constater que les "emplois de niveau IV" n'existent pas ou peu. En 1982, les diplômés de niveau IV représentaient 11% des individus en emploi. Les diplômés du niveau V occupent par contre une place prépondérante. Les effets qualitatifs (positionnement des filières) et quantitatifs (rééquilibrage des flux de sortants) de la création des baccalauréats professionnels vont donc se répercuter sur les emplois d'insertion auxquels ils vont correspondre. Il paraît vraisemblable que les débouchés de ces formations débordent sensiblement l'espace des emplois occupés par les diplômés du niveau IV actuel. La recherche de champs professionnels susceptibles d'être occupés par les sortants de ces nouvelles formations professionnelles passe donc par l'analyse du rôle joué par le niveau IV actuel dans la population active mais demande également d'étudier la place du niveau V.

La première partie de cette contribution est consacrée au repérage des catégories socio-professionnelles ouvertes aux jeunes se situant à ces niveaux de formation. La deuxième partie établit une typologie des professions correspondant aux catégories retenues en fonction de leur mode d'appel aux différents diplômes existants. On cherchera à mettre en évidence le rôle spécifique du niveau IV et ses perspectives d'évolution à l'intérieur des douze groupes de professions ainsi constitués. Ceci permet, dans un troisième temps, d'explicitier les choix qu'implique pour chacun des groupes la mise en place des baccalauréats professionnels et de dégager les professions les plus concernées par une telle offre de formation.

## 1 - NIVEAUX DE DIPLOME ET CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Il s'agit dans cette partie de repérer les catégories socio-professionnelles ouvertes aux jeunes et de montrer la place qu'y occupent les différents niveaux de diplôme suivant l'âge des actifs occupés. Ceci nous permettra de cerner plus précisément les catégories d'emplois concernées par une offre de formation au niveau IV.

### 1.1 - Des dispersions plus ou moins fortes

Un examen des corrélations existant entre niveau de diplôme <sup>1</sup> et catégorie socio-professionnelle (tableau 1) montre que si presque tous les diplômés sont représentés dans chaque catégorie, il existe des relations fortes entre les diplômés de l'Enseignement supérieur et les cadres (70,3%) ou ceux du niveau III et les professions intermédiaires (67,7%).

Tableau 1  
Diffusion des niveaux de diplôme à l'intérieur des CS en 1982

		Néant	Niv. V	Niv. IV	Niv. III	Sup.	Ensemble
Agriculteurs	CS 1	10.9	4.2	2.8	1.0	0.5	6.8
Artisans, commerçants, C.E.	CS 2	9.3	9.2	8.9	2.5	3.7	8.4
Cadres	CS 3	1.8	2.9	14.2	17.3	70,3	8.6
Professions intermédiaires	CS 4	7.5	14.8	38,4	67,7	21.2	17.7
Employés	CS 5	24.6	30.4	27,8	10.3	3.6	25.6
Ouvriers	CS 6	45,7	38,4	7.6	1.3	-	32.6
dont : Ouvriers qualifiés		14.4	23,8	4.4	-	-	13.1
Ouvriers non qualifiés		31,3	14.6	3.2	-	-	19.5
TOTAL		100	100	100	100	100	100

Source : Recensement de 1982

Les diplômés des niveaux V et IV n'ont par contre pas de cible privilégiée puisqu'ils se retrouvent en proportions importantes sur deux catégories : employés et ouvriers qualifiés pour les premiers, employés et professions intermédiaires pour les seconds.

<sup>1</sup> Attention :

Niveau IV de formation : sorties de terminales du second cycle long et abandons de scolarisation post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau IV de diplôme : diplômés d'une formation de niveau IV.

Cette étude est entièrement basée sur la notion de niveau de diplôme puisque seul celui-ci est fourni par le recensement.

Le niveau IV devra donc toujours être considéré dans son articulation avec les niveaux V et III puisqu'il se trouve très présent dans des catégories où ceux-ci sont également fortement représentés : Le niveau III pour les professions intermédiaires (PI) et le niveau V parmi les employés. Inversement, il est intéressant de connaître la place qu'occupe le niveau IV à l'intérieur de chacune des catégories socio-professionnelles et de mesurer son évolution (au sens défini pour le Recensement, c'est-à-dire par comparaison entre "générations"). Ceci permet de préciser les catégories les plus concernées par un **accroissement** des formations à ce niveau.

### 1.2 - Des transformations contrastées

On peut évaluer le sens et l'ampleur de la "déformation" de structure de diplôme des jeunes actifs occupés due à l'élévation de leur niveau de formation, par rapport à l'ensemble de la population active occupée, en calculant case à case (tableau 2), la différence entre pourcentage "jeunes" et pourcentage "ensemble", rapportée au pourcentage "ensemble" (à partir des données contenues dans les tableaux 5 et 6 en annexe).

Tableau 2  
Différences <sup>2</sup> de structures de diplôme par CS  
entre la PAO et la PAO de moins de 30 ans en 1982

	Néant	BEPC	CAP BEP	Bac	Bac + 2ans	SUP
Agriculteurs	- 51	+164	+168	+215		
Artisans commerçants	- 36	+ 36	+ 49	+ 35		
Cadres	- 56	- 40	- 47	- 21	+ 37	+ 25
PI	- 60	- 16	- 16	+ 15	+ 51	+ 24
Employés	- 38	+ 23	+ 28	+ 50	+ 55	
Ouvriers qualifiés	- 31	+ 82	+ 39	+ 44		
Ouvriers non qualifiés	- 16	+ 84	+ 58	+ 73		
<b>Ensemble</b>	<b>- 28</b>	<b>+ 33</b>	<b>+ 40</b>	<b>+ 21</b>	<b>+ 29</b>	<b>- 26</b>

Source : recensement de 1982

Un **signe positif** indique que la différence entre les deux structures est favorable aux jeunes : ainsi observe-t-on un accroissement des diplômes les plus élevés de chaque catégorie (à partir de bac + 2 chez les cadres, du baccalauréat chez les professions intermédiaires, etc.).

$$x_{ij}^2 = \left[ \frac{(\% \text{ de jeunes dipl. de } i - \% \text{ de dipl. de } i) \times 100}{\% \text{ de diplômés de } i} \right] \text{CS} = j$$

pour chaque diplôme i et chaque CSj

Un **signe négatif** indique que la représentativité du diplôme a baissé dans la population jeune : c'est le cas de la part des non-diplômés pour toutes les catégories et des diplômés de niveau V chez les cadres et les professions intermédiaires. La ligne "Ensemble" montre l'élévation générale du niveau de formation de la population active de moins de trente ans <sup>3</sup>.

La **valeur absolue** du pourcentage rapportée à la ligne "Ensemble" indique si l'amplitude de la déformation est plus ou moins importante que le seul effet d'élévation générale du niveau de formation (chiffres encadrés). Chaque catégorie se dessine autour d'une pyramide de diplômés dont le sommet, constitué par celui de niveau le plus élevé, bénéficie des accroissements les plus importants : niveaux III et plus pour les professions intermédiaires et les cadres, IV et III pour les employés, IV pour les ouvriers qualifiés et enfin V et IV pour les ouvriers non qualifiés, les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

**Les évolutions fortes du niveau IV parmi les salariés concernent principalement les catégories d'employés et d'ouvriers ; elles sont marginales à l'intérieur des professions intermédiaires.**

Ce survol de la structure spécifique des jeunes actifs occupés fournit une première délimitation des catégories d'emplois concernées par notre recherche. Mais un accroissement relatif de la part des jeunes diplômés ne correspond pas forcément à des effectifs importants.

### 1.3 - Concentration des jeunes sur trois catégories socio-professionnelles principales

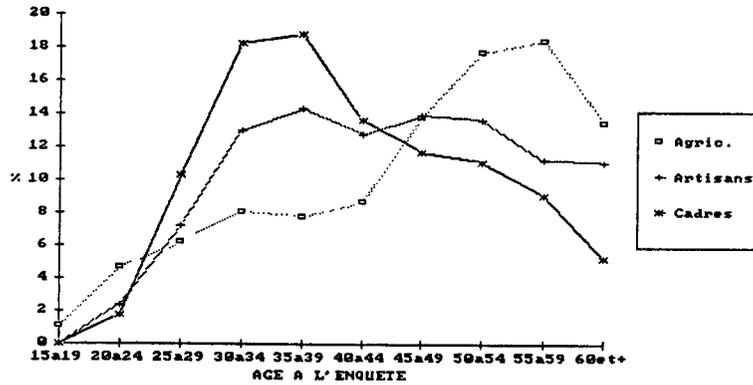
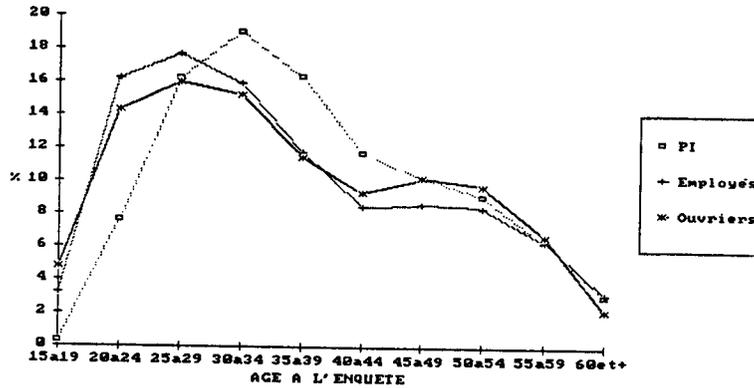
Le graphe suivant (graphe 1) donne, pour chaque CS, la répartition de sa population suivant des tranches d'âge quinquennales. La surface de chaque courbe vaut 100%. On voit que les jeunes sont bien représentés parmi les ouvriers et les employés et, dans une moindre mesure parmi les professions intermédiaires. La part des moins de trente ans y était en 1982 respectivement de 38%, 40%, et 28% (pour un taux moyen dans la PAO de 31%). Les autres CS, avec des profils différents, ne sont pratiquement pas concernées par ces tranches d'âge. La catégorie des cadres (CS 3) est concentrée sur les tranches de 30 à 50 ans tandis que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (CS 2) ne semblent pas avoir de tranche d'âge privilégiée <sup>4</sup>. L'accès à cette catégorie est plus tardif et ne se fait souvent qu'après un passage dans une autre CS. Quant aux exploitants agricoles, la part des jeunes y est très faible et l'allure atypique de la courbe montre que l'ensemble de la catégorie est en régression. Les agriculteurs ont un mode de renouvellement très particulier qui fait intervenir d'autres critères que celui de la formation (notamment le patrimoine). Ces raisons ont conduit à écarter ces deux dernières catégories de notre recherche.

---

<sup>3</sup> La faiblesse des chiffres concernant les diplômés du supérieur est vraisemblablement due aux phénomènes de poursuites d'études dans les tranches d'âge jeune.

<sup>4</sup> Cette catégorie est en elle-même assez hétérogène.

Graphe 1  
Importance des différentes tranches d'âge par CS



Source : Recensement de 1982

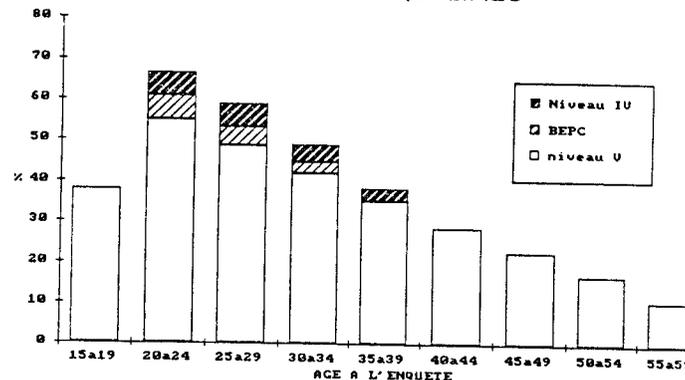
#### 1.4 - Les évolutions catégorielles

Les graphes suivants détaillent, pour chacune des catégories socio-professionnelles où le niveau IV connaît des transformations importantes et où les jeunes sont bien représentés, la répartition de la population par tranche d'âge quinquennale et niveau de diplôme. L'allure globalement croissante des parts respectives des différents diplômes traduit bien l'élévation générale du niveau de formation de la population active puisqu'elles ne cessent d'augmenter parmi les jeunes. La part des non-diplômés suit le mouvement inverse (les non-diplômés sont représentés par le complément à 100 de chaque "colonne" de l'histogramme). Les perturbations que l'on observe au début de chacun des histogrammes sont dues au service national ("décrochements" moins importants chez les femmes de 15 à 19 ans) ou aux poursuites d'études pour les plus jeunes (avec un "pic"

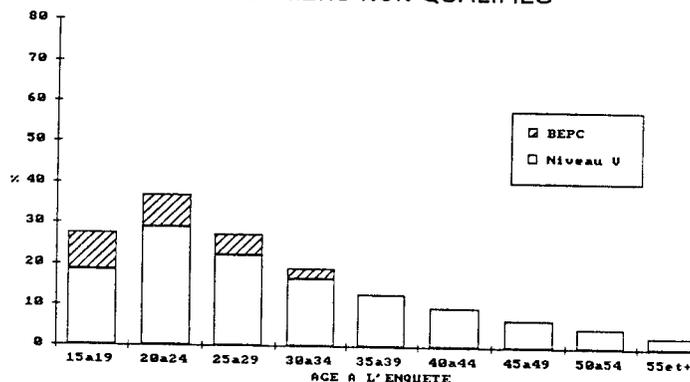
pour les 20 à 24 ans)<sup>5</sup>. Les courbes ne se stabilisent réellement qu'après trente ans, ce qui explique que l'on ait choisi cet âge pour délimiter la population "jeune" (30 ans inclus).

Parmi les ouvriers (graphe 2) le niveau V est le diplôme dominant de la catégorie, tant chez les ouvriers qualifiés que chez les non-qualifiés. La différence entre les deux populations réside plus dans le **taux** de niveau V, plus élevé parmi les ouvriers qualifiés, que dans l'évolution proprement dite du diplôme. Son impact grandissant parmi les non-qualifiés est un signe des changements dans le processus d'insertion des jeunes diplômés d'un CAP ou d'un BEP. On note l'**émergence d'un niveau IV parmi les plus jeunes ouvriers qualifiés**. On verra qu'il s'agit de fonctions précises. Par contre, l'accroissement de niveau IV chez les ONQ qui apparaissait nettement dans l'étude des transformations de structure (tableau 2) concerne en fait une population extrêmement faible puisque ce niveau n'apparaît même pas sur le graphe. Ceux-ci se retrouvent donc éliminés du champs de l'étude par l'analyse des données structurelles.

Graphe 2  
OUVRIERS QUALIFIES



OUVRIERS NON QUALIFIES

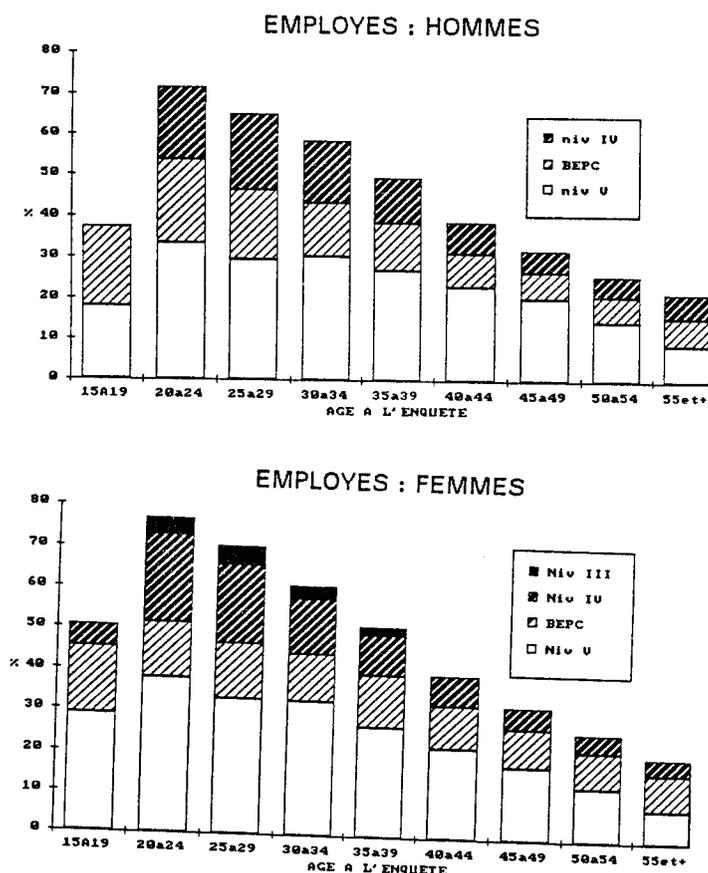


Source : Recensement 1982

<sup>5</sup> On a tenu à laisser sur les graphes les points relatifs aux moins de 20 ans de façon à montrer l'importance des perturbations provoquées au sein de la PAO jeune par le service national ou les poursuites d'études. Il faudra en tenir compte chaque fois que l'on parlera de la population "jeune".

La catégorie des employés (graphe 3) représentait en 1982 plus du quart de la population active. Le niveau V domine, tant chez les hommes que chez les femmes mais l'importance du niveau IV y est de plus en plus nette. Les diplômés de niveau III émergent parmi les jeunes femmes, qui sont globalement plus diplômées que leurs collègues masculins. On notera que l'évolution de la part des diplômés du BEPC suit de très près celle des diplômés du niveau IV. Cette similitude de comportement indique qu'on ne peut associer les détenteurs du BEPC aux non-diplômés comme on serait d'abord tenté de le faire. Il s'agit en fait d'un indicateur, partiel, du niveau V général. Chez les jeunes femmes, il perd de son importance au profit des diplômées du baccalauréat ou du niveau III.

Graphe 3

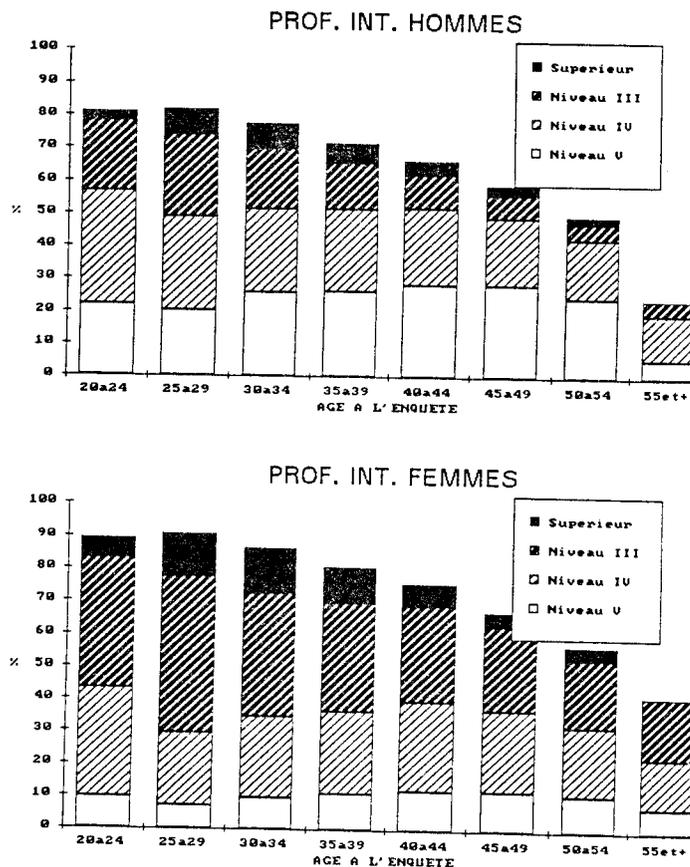


Source : Recensement 1982

Le niveau de diplôme global de la catégorie des professions intermédiaires (graphe 4) est élevé : tous les niveaux de diplôme sont représentés et le niveau V n'est plus le diplôme dominant comme c'était le cas pour les ouvriers et les employés. L'accroissement du niveau IV est net mais ne doit pas masquer la percée très importante du niveau III, qui, du fait des durées d'études plus longues et du service national plus tardif des diplômés de ce niveau, est sous-estimée dans les premières années de vie active. A l'intérieur de la catégorie des professions intermédiaires, les hommes et les femmes n'ont pas la même structure de diplôme. Le niveau

III est le diplôme le plus fréquent chez ces dernières alors que les professions intermédiaires masculines sont encore dominées par les niveaux IV et V. Ceci s'explique par la différence des activités exercées. Les hommes sont essentiellement agents de maîtrise et techniciens, ce qui explique, d'une part l'importance des diplômes de niveau V parmi les plus âgés et d'autre part la montée des niveaux IV et III parmi les jeunes : on sait que les techniciens représentent un débouché important pour les jeunes gens de niveau IV qui sont par ailleurs plutôt rares à sortir à ce niveau de formation. Les professions exercées par les femmes relèvent principalement de l'enseignement (institutrices, PEGC...) ou de la santé (infirmières, sage-femmes, assistantes sociales). La croissance exceptionnellement forte des effectifs de ces professions féminines depuis 1975, liée à leur mode de recrutement à l'issue de formations homologuées au niveau III, explique la montée très importante qu'y connaît ce niveau.

Graphe 4



Source : Recensement de 1982

Cet examen des corrélations existant entre niveau de diplômes et catégorie socio-professionnelle analysées en fonction de l'âge de la population active montre que trois catégories sont principalement concernées par notre recherche : Les ouvriers qualifiés, pour l'émergence d'un niveau IV jeune appuyé sur un niveau V très fort, les employes où le niveau IV joue un rôle central et enfin les professions intermédiaires où les diplômés du baccalauréat sont nombreux mais en concurrence avec ceux du niveau III.

## 2 - DOUZE PROFILS DE PROFESSIONS

L'analyse des professions appartenant aux catégories susceptibles d'accueillir de jeunes bacheliers professionnels en fonction de la structure des diplômes rencontrés permet d'élaborer une typologie en 12 groupes <sup>6</sup>, présentés dans l'arbre 1.

### 2.1 - Des associations de diplômes dominées par le niveau V

Les professions sont classées suivant l'importance relative des différents diplômes qui les structurent. Les différents types d'association rencontrés caractérisent ainsi chacune des "branches" de l'arbre et donc chacun des douze groupes de professions. Ne sont représentés que les **diplômés** (Niveaux V, IV, III et SUP). Les **non diplômés** (niveaux VI et Vbis) constituent le reste de la structure. Ainsi la branche "niveau V important seul" regroupe des professions qui font appel à des diplômés de niveau V exclusivement, le reste de la profession étant non diplômée.

On voit que le niveau V intervient pratiquement dans toutes les catégories socio-professionnelles : il est en fait la clef de voûte des structures en ce sens que sa représentation plus ou moins forte permet déjà de scinder l'espace des emplois en deux : d'un côté les ouvriers qualifiés et les employés pour lesquels le niveau V explique entre 60 % et 34 % de la structure et d'un autre côté les professions intermédiaires et les cadres où il ne dépasse pas 25 %.

Cette dichotomie très forte n'est pas respectée dans deux cas :

- celui des employés non qualifiés des services (groupe 7) qui, du fait de leur faible part de formés au niveau V, se retrouvent avec les professions intermédiaires. On a là un artifice de construction puisque dans un cas il s'agit d'une population formée à des niveaux supérieurs (groupes 8 et 9) et dans l'autre, au contraire, de professions où la part des non-diplômés est très importante (groupe 7). Les ouvriers non

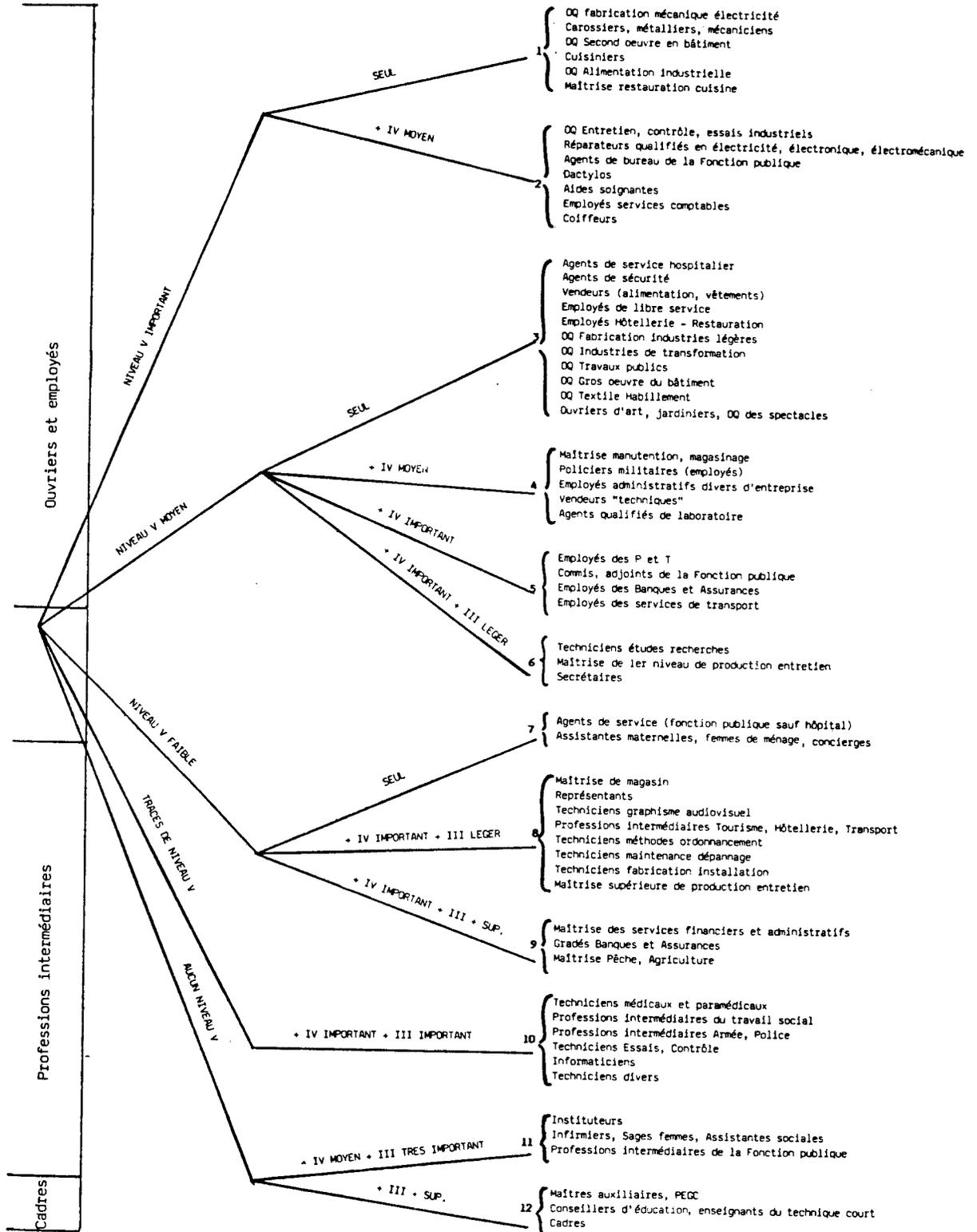
---

<sup>6</sup> La typologie s'est opérée en deux temps à partir de la structure de diplômes de la population âgée de moins de trente ans :  
- élaboration d'une nomenclature d'emplois à partir de la PCS détaillée respectant le découpage par catégories socio-professionnelles. Les professions PCS ont été regroupées en tenant compte de critères d'effectifs faibles, de contenus d'emploi proches, de structures de diplôme identiques, d'appartenance aux mêmes fonctions, secteurs...;  
- classement des 75 postes environ ainsi obtenus en fonction de l'utilisation qu'ils font des différents diplômes existants. Un niveau de diplôme dans une profession est déclaré "fort", "moyen" ou "faible" suivant que sa représentation à l'intérieur de cette profession est respectivement supérieure, de l'ordre ou inférieure à la moyenne de la catégorie. En cas d'effectif faible ou de structure atypique, on s'est servi de l'enquête Emploi ou de toute autre source d'informations sur la profession pour décider de son affectation finale dans la typologie.

Arbre 1

TYPOLOGIE DES PROFESSIONS SUIVANT L'IMPORTANCE DES NIVEAUX DE DIPLOME

DETAIL DES PROFESSIONS PAR GROUPE



qualifiés que l'on a exclus du champ de l'étude parce que trop peu diplômés seraient également à placer dans le groupe 7. Il s'agit de tous les emplois encore en marge d'une quelconque qualification :

- celui de la catégorie des agents de maîtrise et contremaîtres qui apparaissent disséminés sur l'arbre (groupes 1, 4, 6, 8, 9) et non pas du côté des professions intermédiaires comme l'exigerait leur CS. La maîtrise de premier niveau se trouve avec les ouvriers et employés du côté V fort et à l'inverse, la maîtrise supérieure se place avec les professions intermédiaires du côté du V faible.

En dehors du niveau V, aucun autre diplôme n'apparaît seul à l'intérieur d'un groupe. Il est à la base de combinaisons variées qui correspondent généralement à des regroupements de professions facilement caractérisables. Un premier examen de l'arbre 1 (sur lequel on reviendra en détail au chapitre suivant) permet de dégager quelques traits forts :

- l'association du niveau IV et d'un niveau V important apparaît avec force à l'intérieur du groupe 5 et de façon plus ténue parmi les groupes 2 et 4. Elle est toujours accompagnée d'un taux important de diplômés du BEPC. Elle concerne principalement deux fonctions : la fonction "diagnostic entretien" pour les ouvriers qualifiés et la fonction tertiaire de bureau pour les employés ;
- la corrélation importante entre niveau III et professions intermédiaires, que la première partie avait déjà mise en évidence, ressort également en données structurelles. Mais il n'y a plus ici de correspondance univoque et le niveau III intervient dans des combinaisons de diplômes variées : avec les niveaux V et IV pour les groupes 6 et 8 ; V, IV et Sup. pour le groupe 9 ; IV et III pour les groupes 10 et 11 et enfin III et Sup. pour le groupe 12.

Ainsi le niveau IV existe-t-il dans la plupart des groupes mais toujours simultanément avec d'autres niveaux. Peut-on donner la même signification au fait que cette co-occurrence concerne soit le niveau V, soit le niveau III, soit les deux et dans des proportions plus ou moins fortes ? Comment intervient dans ces associations la tendance à l'accroissement du niveau de formation que l'on observe dans la population ? La comparaison des moins de 30 ans avec l'ensemble de la population active occupée permet de compléter la présentation de la typologie en y introduisant un effet dynamique.

## 2.2 - Effet d'appel des diplômes les plus élevés

La structure de diplômes commune aux professions d'un même groupe est donnée sur l'arbre 2. On observe ainsi, pour chaque groupe, l'écart entre la structure des moins de 30 ans et celle de l'ensemble des actifs du groupe. Cet écart, calculé pour chaque niveau de diplôme, est un indicateur qualitatif de son dynamisme dans la structure du groupe.

On constate d'abord que les écarts les plus importants sont pratiquement toujours dus au diplôme de niveau le plus élevé du groupe : niveau V pour les groupes 1, 3 et 7, IV pour les groupes 5 et 6, III pour les

groupes 8 à 11 et enfin niveau supérieur pour le groupe 12 <sup>7</sup>. Les recrutements de jeunes dans une profession, quand il y en a, se font majoritairement au niveau de diplôme le plus élevé. Ce qui ne veut pas dire qu'on n'en recrute pas aussi aux autres niveaux. Mais la proportion d'entre eux est plus grande parmi les embauchés les plus formés.

Le deuxième constat repose sur l'analyse systématique des "taux de croissance" des différents diplômes (c'est-à-dire l'écart entre pourcentages "jeunes" et pourcentages "ensemble") à l'intérieur de chacun des groupes. Suivant qu'il est supérieur ou inférieur au taux de croissance global du diplôme dans la population (ligne ensemble), il met en évidence un effet spécifique au diplôme caractérisant son rôle joué dans le groupe.

Il y a un "effet diplôme" lorsque le taux de croissance du diplôme est nettement supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population. C'est le cas pour :

- le niveau V à l'intérieur du groupe 1 (+13%) ;
- le niveau IV à l'intérieur des groupes 4, 5, 6 et 8 et plus particulièrement pour les groupes 5 et 6 (+11% et +9%) ;
- le niveau III à l'intérieur des groupes 6 et 8 à 12, c'est-à-dire dans tous les groupes où il intervient (entre 7 et 12 %).

Il y a un effet "croissance normale" lorsque l'accroissement de la part de diplôme parmi les jeunes du groupe est voisine de celle pour l'ensemble de la population. C'est le cas pour :

- le niveau V dans les groupes 2, 3, et 7 (+8% ou +10%) ;
- le niveau IV dans les groupes 2, 9, 10 et 11 (+4%).

Enfin on peut dire qu'il y a "perte d'influence" lorsqu'au contraire l'accroissement du diplôme à l'intérieur d'un groupe est inférieur à celui qu'il connaît pour l'ensemble de la population. C'est le cas pour :

- le niveau V dans les groupes 4, 5, 6, 8, 9, 10 (entre -4% et +7%) ;
- le niveau IV dans le groupe 12 (-2%).

Cette perte d'influence pouvant elle-même être plus ou moins forte puisqu'elle correspond, suivant le cas, à une faible croissance malgré tout (signe positif) ou au contraire à une baisse effective (signe négatif). Ainsi observe-t-on un retrait total pour :

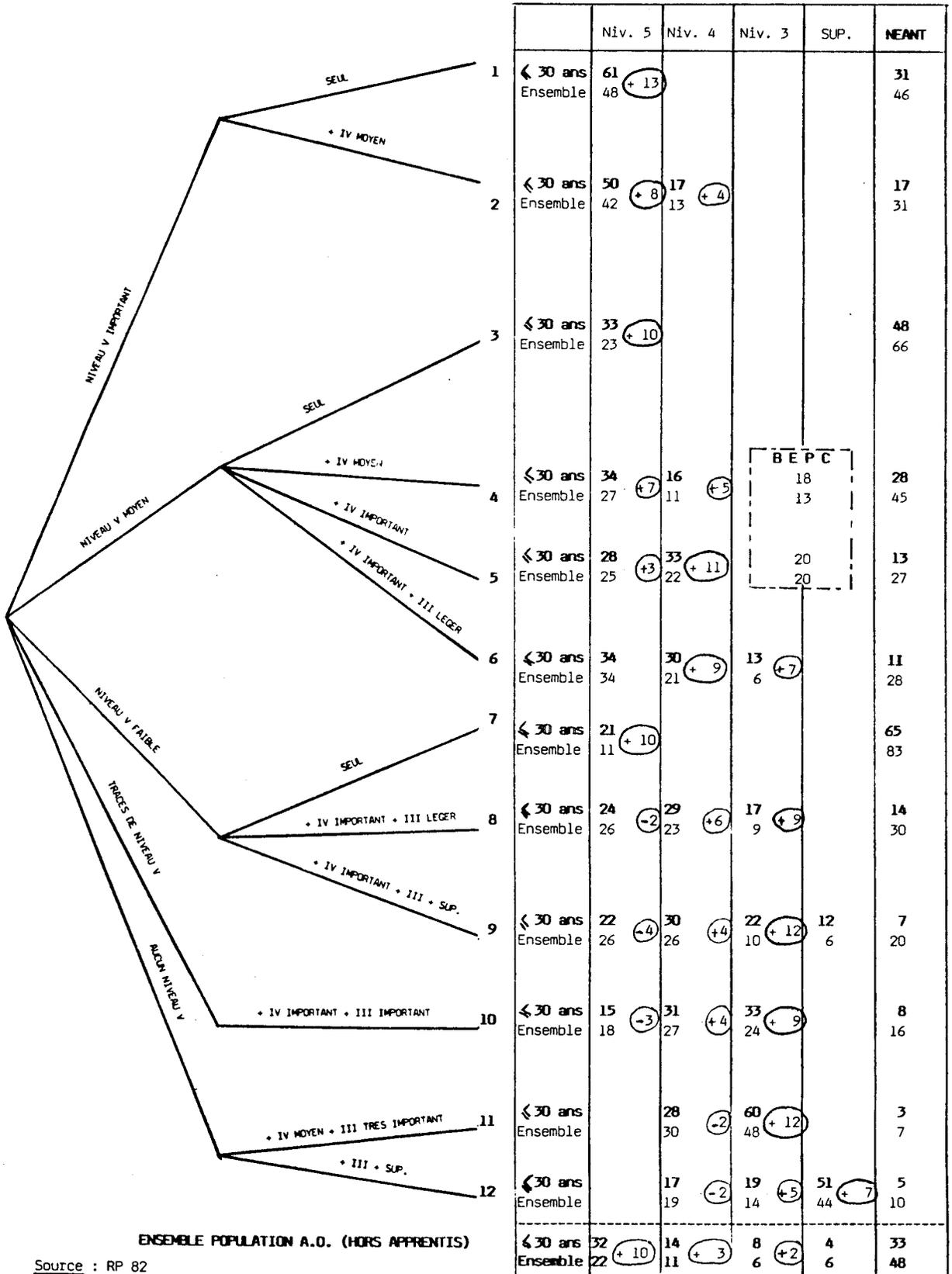
- le niveau V dans les groupes 8, 9 et 10 (-3% ou -4%) ;
- le niveau IV dans le groupe 12 (-2%).

---

<sup>7</sup> Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les moins de 30 ans est vraisemblablement sous-estimé, du fait des poursuites d'études.

Arbre 2

TYPLOGIE DES PROFESSIONS SUIVANT L'IMPORTANCE DES NIVEAUX DE DIPLOMES



Source : RP 82

Ceci appelle plusieurs remarques :

Le niveau V, qui apparaît comme très dynamique puisque son accroissement est souvent très important (+ 10 ou 13 points), **se concentre en fait sur un groupe de professions bien précises : les ouvriers professionnels de fabrication du groupe 1.** Son accroissement parmi les autres ouvriers ou parmi les employés de service ou de commerce correspond, par contre, à une élévation générale du niveau V dans la population. Il est en perte de vitesse parmi les employés liés à la fonction tertiaire de bureau et bien sûr, parmi les professions intermédiaires.

Avec des taux de croissance comparables à ceux du niveau V, **le niveau III apparaît cependant comme beaucoup plus dynamique.** L'augmentation de la part des diplômés de niveau III est spectaculaire dans tous les groupes où elle est significative, c'est-à-dire parmi l'ensemble des professions intermédiaires. Les diplômés d'un BTS ou d'un DUT accèdent fréquemment à cette catégorie car ils y sont recherchés. Leur arrivée en force semble neutraliser l'évolution de la part des formés au niveau IV et enrayer totalement celle des jeunes de niveau V.

Le niveau IV joue un rôle plus diffus à l'intérieur des groupes où il apparaît. Sa participation ne progresse que rarement très au-delà de l'effet normal d'élévation du niveau de formation, mais il ne perd réellement de l'influence que parmi les cadres du groupe 12. L'intérêt particulier qu'on porte à ce niveau demande de détailler les groupes 2, 4, 5, 6 et 8 dans lesquels il progresse de façon plus ou moins prononcée.

Pour le groupe 5, la progression plus marquée du niveau IV provient essentiellement de la hausse de niveau induite par les recrutements sur concours qui prévalent dans ces professions. Chômage aidant, le niveau requis pour obtenir un poste d'employé de la fonction publique ou dans une entreprise à statut proche (banques, RATP, SNCF ...) s'est élevé progressivement jusqu'au baccalauréat. Quant au groupe 6, il contient des professions à la frontière de leur catégorie (techniciens en études et recherches, secrétaires...) où la baisse du niveau V profite au niveau IV mais également au niveau III qui le suit de très près. Les mêmes écarts (niveau IV et niveau III), calculés sur les données de l'enquête Emploi de 87 deviennent respectivement + 8 % et + 7 % (contre + 9 % et + 7 % dans le RP 82) montrant bien la montée progressive du niveau III qui risque, à terme, d'y être prédominant. On peut tenir le même raisonnement pour les professions intermédiaires du groupe 8. Le niveau IV, bien que croissant, est en forte concurrence avec le niveau III qui progresse plus vite.

Ce n'est donc pas parmi les professions où il est le mieux représenté que le niveau IV apparaît comme étant le plus dynamique. Il constitue plutôt une charnière nécessaire entre les niveaux V et III : pas de percée du niveau III sans un niveau IV préalablement fort et inversement, appel du niveau IV lorsque le niveau V ne suffit plus. On avait vu dans la première partie (tableau 1) l'absence de corrélation forte entre le niveau IV et une CS particulière. Réciproquement, l'analyse structurelle montre que le niveau IV est présent dans chacun des groupes recrutant au-delà du niveau V mais qu'il n'est jamais suffisant à lui seul.

Ainsi, la présence de niveau IV que l'on observe dans les groupes 2 et 4 est-elle le signe de professions pour lesquelles le niveau V demande à être relayé ou complété par un niveau supérieur. Sont dans ce cas, la fonction "entretien réparation diagnostic" pour les ouvriers qualifiés de l'industrie, certains emplois administratifs (dactylos, agents de bureau de la fonction publique, employés de comptabilité, etc.) ainsi que quelques professions liées à la fonction "soins" (aides soignants) ou encore certains vendeurs spécialisés auxquels on demande une connaissance plus technique de leur produit. L'émergence d'un niveau IV sur ces professions est confirmée par l'évolution des niveaux de diplôme dans l'enquête Emploi après 1982.

Enfin il ressort de l'analyse que **la relation privilégiée qui existe entre niveau IV et professions intermédiaires** (tableau 1), **n'est pas une relation dynamique**. Elle ne connaît d'évolution positive parmi les professions de cette catégorie, qu'en concurrence sévère avec le niveau III.

L'analyse de la coexistence et du développement des différents niveaux de diplôme permet donc de caractériser chacune des branches de l'arbre. On peut y voir une certaine hiérarchie entre les branches, induite par celle existant entre les différents niveaux de diplômes : en fait il ressort que la simple "addition" des parts de diplômes ne prouve rien quant à la dynamique de leur association.

Ces résultats proviennent de l'analyse de données issues du Recensement de 1982, et le dynamisme dont on a parlé repose sur l'observation du comportement spécifique des populations jeunes. Pour les actualiser, on a utilisé des données disponibles plus récentes concernant l'évolution de la structure de diplômes de chacun des "groupes de professions" entre 1982 et 1987 et l'évolution de l'accueil qu'ils réservent aux jeunes.

### **2.3 - Des résultats confirmés par l'enquête Emploi**

Le tableau suivant (tableau 3) prolonge la comparaison étudiée jusqu'ici sur des données de 82, entre la population active totale et celle de moins de 30 ans. La précision des enquêtes Emploi, bien inférieure à celle du Recensement, ne permet guère d'interpréter les différentes années (83 à 87) de façon indépendante ; mais l'analyse de la série (schématisée ici par les années 85 et 87) permet de dégager l'évolution annuelle des structures de diplôme (et non plus seulement entre "générations").

De façon très générale on constate que la typologie des professions élaborée d'après leur structure de diplômes en 1982 résiste bien quand on la reconstitue sur des données plus récentes (85 et 87). **La hiérarchie des différents groupes n'est pas remise en question bien que les parts de diplômés aient continûment progressé**, comme en témoigne l'évolution de la structure de l'ensemble de la population active occupée : le niveau V gagne 5 points entre 1982 et 1987 (4 parmi les jeunes), et le niveau III environ 2 points. Le niveau IV ne connaît pas d'évolution. **L'élévation constante du niveau de diplôme de la population active occupée compense la baisse générale des non-diplômés**, c'est-à-dire des niveaux VI et V bis et porte essentiellement sur les diplômes de niveaux V et III. Le niveau IV est celui qui bouge le moins.

Tableau 3

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE DIPLOME (DE 82 A 87) DES DIFFERENTS GROUPES DE LA TYPOLOGIE

Niveaux	Groupes	Population active occupée						Non réponse	Population active occupée jeune						Non réponse
		Néant	BEPC	Niv. 5	Niv. 4	Niv. 3	Sup.		Néant	BEPC	Niv. 5	Niv. 4	Niv. 3	Sup.	
V important	RP	46,5	2	48	3	-	-		31	3	61	4	-	-	-
	EE 85	42	2	51	2	-	-	2	26	4	65	3	-	-	2,5
	EE 87	39	2	54	3	-	-	2	23	3	68	3	-	-	2
V important + IV moyen	RP	31	10	42	13	3	-		17	10	50	17	4	-	-
	EE 85	24	10	47	12	3	-	2	11	10	52	17	5	-	3,5
	EE 87	21	10	48	14	4	-	2	9	11	51	19	6	-	3
V moyen	RP	66	6	23	4	-	-		48	11	33	7	-	-	-
	EE 85	59	6	27	4	-	-	3	39	11	38	7	-	-	4
	EE 87	55	7	30	4	-	-	3	36	10	43	6	-	-	4
V moyen + IV moyen	RP	45	13	27	11	2	-		28	18	34	16	2	-	-
	EE 85	33	15	33	12	2	-	3	16	20	37	18	4	-	4
	EE 87	30	15	36	13	3	-	2	14	19	38	19	4	-	3
V moyen + IV important	RP	27	20	25	22	3	-		13	20	28	33	5	-	-
	EE 85	21	22	26	22	5	-	2	7	19	26	34	7	-	3
	EE 87	20	20	28	23	5	-	2	6	16	29	35	9	-	3
V moyen + IV imp. + III	RP	28	9	34	21	6	-		11	10	34	30	13	-	-
	EE 85	21	10	38	19	8	-	2	6,5	11	37	29	12	-	2,5
	EE 87	19,5	8	39	21	9	-	2	5	7	37	29	16	-	3
V faible	RP	83	4	11	-	-	-		65	9	21	-	-	-	-
	EE 85	76	5	14	-	-	-	3	51,5	10	27	-	-	-	6,5
	EE 87	73	5	16	-	-	-	3	47	9	32	-	-	-	6
IV important + III léger	RP	30	10	26	23	9	3		14	11	24	29	17	4	-
	EE 85	25	11	27	20	11	3,5	2	10	11	22	28	22	4	3
	EE 87	22	11	29	20	12	3	2	8	12	24	24	25	4	2
IV important + III + SUP	RP	20	12	26	26	10	6		6	22	30	22	12	12	
	EE 85	13,5	12	29	22	12	8,5	3	3	6	21	23	24	16	6
	EE 87	14	10	28	26	13	8	1	3	6	15	25	30	17	3
IV important + III important	RP	16	10	18	27	24	4		8	10	15	31	33	3	4
	EE 85	12	8	20	25	26	4	3	5	10	14	29	36	3	4
	EE 87	10	9	22	24	24	5	4	5	9	20	24	31	4,5	6
IV moyen + III très imp.	RP	7	8	4	30	48	3		3	2	2	28	60	4	-
	EE 85	3	7	6	20	55	4,5	3	1	2	4	19	61	6	7,5
	EE 87	3	7	6	20	57	5	2	0,5	1	3	18	68	5	5
III + SUP. important	RP	10	5	7	19	14	44		5	4	5	17	19	51	-
	EE 85	6	5	7	15	12	48	6	2	4	4	11	12	45	23
	EE 87	5	5	7	15	13	48	6	2	3	6	12	12	42	22
Ouvriers non qualifiés	RP	77	3	17	2	-	-		63	7	27	3	-	-	-
	EE 85	69	4	21	2	-	-	2	53	7	32	3	-	-	4,5
	EE 87	66	4	24	2	-	-	3	49	7	36	4	-	-	4
Agriculteurs	RP	77	3	13	5	-	-		38	8	36	15	-	-	-
	EE 85	71	3	18	4	-	-	2	26	7	46	14	-	-	3
	EE 87	67	4	20	5	-	-	1	23	7	49	16	-	-	2
Artisans, commerçants, C. E.	RP	53	7	24	12	2	-		34	10	36	16	3	-	-
	EE 85	45	8	30	10	3	2	2	22	12	41	16	3	-	3
	EE 87	41	7	32	11	3	4	2	23	10	43	16	3	-	2
ENSEMBLE DE LA PAO (hors apprentis)	RP	48	7	22	11	6	6		33	9	32	14	8	4	-
	EE 85	40	7	25	10	7	7	3	25	9	34	13	9	4	5
	EE 87	37	7	27	11	8	7	3	23	9	36	13	9,5	4	5

Sources : Recensement de la population pour 1982  
Enquêtes Emploi pour 1985 et 1987

Plus précisément :

- le niveau V croît surtout parmi les catégories d'employés et d'ouvriers (groupes 1 à 7), y compris parmi les jeunes. Son rôle discriminant entre ces deux catégories d'une part et celles des professions intermédiaires et des cadres d'autre part se trouve donc renforcé. **Sa croissance parmi les jeunes est d'autant plus forte qu'il est le seul diplôme représenté (groupes 1, 3 et 7).** On assiste à une polarisation de certaines professions autour du niveau V, celles d'ouvriers professionnels de fabrication du groupe 1 notamment. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le niveau IV n'y apparaît pas. On a là une adéquation entre niveau d'emploi et niveau de formation qui marche bien ;
- par contre quand il y a association des niveaux V et IV (groupes 2, 4, 5) ils progressent lentement et de concert. Ainsi **l'émergence d'un niveau IV parmi certaines fonctions ouvrières (diagnostic) ou pour certains emplois administratifs qualifiés (bureau, comptabilité ...) se confirme**, mais se fait beaucoup plus lentement que pour le niveau V ;
- **la percée du niveau III parmi les professions intermédiaires se poursuit** notamment parmi celles relevant des fonctions administratives et commerciales d'entreprise (PIACE) et les techniciens de production (groupes 8 et 9). La concurrence, pour ces professions, entre niveaux III et IV ne joue pas en faveur de ce dernier.

Ainsi, on trouve dans l'étude de l'évolution "chronologique" des structures de diplômes ces dernières années une confirmation des principaux résultats obtenus par confrontation entre "générations" :

- renforcement du niveau V parmi les ouvriers qualifiés et les employés les moins qualifiés (service) ;
- montée du niveau III parmi les professions intermédiaires ;
- émergence du niveau IV pour certaines fonctions d'ouvriers qualifiés et d'employés mais stagnation quand il est important.

#### 2.4 - Baisse générale de la part des jeunes dans la PAO depuis 1982

Les professions retenues pour l'étude font partie de catégories dont on a vu qu'elles réservaient un accueil favorable aux jeunes. Le tableau suivant (Tableau 4) montre que, si la part des jeunes parmi les ouvriers qualifiés, employés et professions intermédiaires est toujours supérieure à la moyenne, elle est en nette diminution, y compris parmi les diplômés des niveaux les plus élevés. Ceci peut s'expliquer par un allongement des durées d'études mais surtout par les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes au moment de leur insertion professionnelle. L'autre constatation importante que l'on peut faire est que **la part des moins de 30 ans par diplôme est d'autant plus grande que le niveau atteint est élevé.** Ainsi recrute-t-on plus facilement des jeunes si leur niveau de formation correspond au maximum d'exigence de la profession. Ce qui, bien entendu, ne signifie pas qu'on n'en embauche plus aux niveaux inférieurs, mais on fait plus souvent appel à eux lorsqu'il s'agit de recruter à un niveau

élevé. Ceci peut également s'interpréter comme une conséquence directe des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes sur la période. Le choix entre ces deux hypothèses dépend des professions considérées. Parallèlement, on constate que d'une manière générale, la part des jeunes diminue moins parmi les diplômés les plus élevés, ce qui renvoie aux insertions d'autant plus difficiles que le niveau de formation est bas.

Tableau 4  
Evolution de la part des jeunes entre 1982 et 1987

Niveaux de Diplôme	Groupe	Catégorie dominante	Effectif en 1982 (milliers)	Part des moins de 30 ans parmi :				
					Ens. du groupe	Diplômés niv. V	Diplômés niv. IV	Diplômés niv. III
V Important	1	OQ	1.575	82	41	53		
				85	36	46		
				87	35	45		
V Important + IV moyen	2	OQ Employés	1.351	82	46	55	62	
				85	42	47	59.5	
				87	41	44	57	
V moyen	3	OQ Employés	2.009	82	37	53		
				85	35	50		
				87	37	52		
V Moyen + IV moyen	4	Employés	1.017	82	42	52	62	
				85	39	45	60	
				87	39	42	59	
V Moyen + IV Important	5	Employés	1.063	82	39.5	43	58	
				85	37	37	57	
				87	33	34	50	
V Moyen + IV Important + III	6	PI Employés	1.045	82	30	31	44	60
				85	30	29	44	45
				87	29	28	41	51
V Faible	7	Employés	802	82	19	37		
				85	18	33		
				87	19.5	38		
IV Important + III Léger	8	PIACE Techniciens	927	82	26	24	33	52.5
				85	25	21	35	48
				87	26	22	33	54
IV Important + III + SUP.	9	PIACE	370	82	24.5	21	28	57
				85	21	15 *	21 *	42 *
				87	20	11 *	19 *	46 *
IV Imp. + III Imp.	10	Techniciens PI Sociales PI FP	465	82	36		41	49
				85	34		39	47
				87	34		33	44
IV Moyen + III très Important	11	PI de la FP	948	82	31		29	39
				85	28		26	31
				87	25		22	30
III + SUP. Important	12	Enseignants Cadres	2.253	82	18		16	24
				85	17.5		12	17
				87	17		13	17
Ensemble de la PAO			21.463	82	30	43	38	40
				85	28.5	38	36.5	35
				87	28	38	34	35

(\*) Effectifs faibles

Source : Recensement de 1982 - Enquête Emploi de 1985 et 1987

La typologie présentée propose donc 12 groupes rassemblant l'ensemble des professions exercées par la population active en fonction des différentes associations de diplômes rencontrées. Le niveau IV y occupe une place centrale mais sans grande évolution. La mise en place de baccalauréats professionnels dans chacun des groupes rencontrera des difficultés plus ou moins grandes et aura des conséquences différentes qui sont exposées dans la troisième partie de cette contribution.

### **3 - SCENARIOS POUR DES BACCALAUREATS PROFESSIONNELS**

Cette partie est consacrée à une étude détaillée des professions de chacun des douze groupes. Ceux-ci sont présentés suivant les traits marquants de leur association de diplômes que la partie précédente a permis de mettre en valeur :

- les professions polarisées sur le niveau V ;
- l'association des niveaux V et IV ;
- la dominance du niveau III.

#### **3.1 - Les professions polarisées sur le niveau V**

Le niveau V est l'unique niveau de diplôme capable de représenter à lui seul la structure d'une profession. Dans les groupes 1, 3 et 7 il n'est complété que par le VI et le V bis. On y trouve pratiquement tous les ouvriers qualifiés et les employés hors tertiaire de bureau. L'intensité de sa présence introduit entre ces emplois des distinctions importantes. Ainsi si le niveau V est un signe de qualification parmi les ouvriers, il l'est moins parmi les employés dont les plus qualifiés ont un niveau IV.

**Groupe 1 - Il s'agit d'ouvriers professionnels de niveau V exerçant des activités de fabrication** dans le domaine de la mécanique, du second oeuvre du BTP et de l'alimentation. Le niveau V y est une tradition. Le fort taux de jeunes dans ces emplois (41 % en 1982) favorise encore le développement de ce niveau : en 1982, 53 % des diplômés de niveau V avaient moins de 31 ans. La baisse des recrutements sur ces emplois ces dernières années, et notamment parmi les jeunes entraîne une chute de ces taux (35 % de jeunes en 1987 et 45 % parmi les diplômés du niveau V), mais il n'y a pas pour autant d'émergence de niveau IV. La création d'un bac professionnel, si elle est envisageable étant donné le dynamisme du niveau V, risquerait de déstabiliser des formations qui bénéficient d'une bonne image auprès des employeurs.

**Groupe 3 - Ce groupe contient à la fois des emplois d'ouvriers qualifiés de production que l'on pourrait appeler semi professionnels et des employés de "qualification intermédiaire" exerçant des fonctions liées principalement à la vente et aux services d'hébergement.**

La part du niveau V dans ce groupe, qui était voisine de la moyenne nationale en 1982 y compris chez les jeunes, a beaucoup progressé entre 1982 et 1987, surtout parmi les employés. Malgré une tendance générale à la stagnation des effectifs, la part des jeunes dans le groupe se maintient depuis 1982 ce qui est plutôt rare. Alors que les ouvriers présentent depuis longtemps un pôle de niveau V que l'on peut qualifier de "moyen" par rapport au groupe précédent, les employés ont connu, eux, des transformations plus récentes et très rapides. Ceci amène les jeunes, employés et ouvriers, à avoir en 1982, un profil comparable. En effet, la conjonction d'une part très importante de jeunes parmi les vendeurs, employés de libre service ou employés de l'hôtellerie-restauration, d'une croissance réelle des effectifs et d'un appel très important aux jeunes

diplômés du niveau V (70 % des employés du groupe diplômés du niveau V avaient moins de 30 ans en 1982), a amené la structure de diplômes de ces professions à évoluer fortement. Ceci s'est produit au détriment des jeunes des niveaux VI et V bis qui occupaient autrefois ces emplois.

L'aspect dynamique du groupe en ce qui concerne l'accueil des jeunes et l'évolution des qualifications repose essentiellement sur un glissement des recrutements du niveau VI vers le niveau V. Il y a là un glissement important d'emplois pour les jeunes peu qualifiés. La création d'un baccalauréat professionnel ne peut s'inscrire que dans un contexte de revalorisation importante des fonctions : conseil, assistance... pour les employés, complexité plus grande des tâches dans l'industrie. Ce qui paraît certain, c'est que le fort appel aux jeunes sur ces emplois et, qui plus est, à des jeunes plus formés, entraînera, du fait même des glissements de niveau V vers le niveau IV dans les sorties du système éducatif, la présence de baccalauréats professionnels à terme. Ces emplois ne sont d'ailleurs pas ceux où les compétences requises sont les plus faibles.

**Groupe 7 : les employés non qualifiés des services ménagers et de soins aux jeunes enfants.** Professions où la montée du niveau V est due aux jeunes qui y sont de plus en plus nombreux. Il faudrait une revalorisation très importante de ces fonctions d'assistance et de soins pour y introduire une formation de niveau baccalauréat.

En conclusion, la création de baccalauréats professionnels sur les emplois où le niveau V représente toute la structure de diplôme peut être envisagée en termes démographiques en raison de leur fort appel aux jeunes. Mais elle pose des problèmes soit de concurrence avec des formations de type CAP ou BEP déjà bien implantées, soit de niveau élevé de compétence pour des fonctions peu qualifiées et peu qualifiantes.

### 3.2 - Associations V et IV : tertiaire de bureau chez les employés, diagnostic chez les ouvriers qualifiés

**Groupe 5** - Il s'agit des employés de la fonction publique (à l'exception des employés de service) ou d'entreprises à statut proche (SNCF, Banques et Assurances...). Les recrutements par concours pour accéder à ces professions tertiaires entraînent une concentration de diplômes de niveau IV, ou V général (BEPC). La part des jeunes y a beaucoup baissé depuis 1982, malgré une légère augmentation des effectifs globaux, y compris parmi les diplômés de niveau IV. Prépondérant en 1982, le niveau IV ne paraît pas y être encore trop menacé par le niveau III, encore que celui-ci représentait déjà 9% des jeunes en 1987. Parallèlement, la baisse de la part des titulaires du BEPC montre que les exigences pour réussir au concours deviennent de plus en plus élevées. Les bacheliers viennent à 68% d'une série générale. Si un baccalauréat professionnel vise ces emplois, il doit être d'un niveau équivalent, et il jouerait tout au plus un rôle de préparation au concours.

**Groupe 2** - C'est un groupe de professions hétérogènes qui ont en commun la montée du niveau IV avec un niveau V encore très important, ainsi qu'une proportion très faible de non-diplômés par rapport à l'ensemble des catégories. Ceci le rend très intéressant dans le cadre d'un déve-

loppement des formations de niveau IV, mais il demande une connaissance plus fine de chacune des professions que ne peut appréhender la seule étude statistique. On y trouve :

- **La fonction diagnostic entretien des ouvriers de l'industrie et de l'artisanat.** Comparé aux employés, le taux de niveau IV est faible, mais il existe. Son accroissement est particulièrement sensible parmi les jeunes réparateurs qualifiés en électricité et électronique de type artisanal. Les ouvriers qualifiés industriels sont plus âgés et accusent une chute des recrutements, notamment de jeunes, qui paraît inquiétante. La création d'un baccalauréat professionnel pourrait être favorisée par la nécessité de renouvellement de la main-d'oeuvre. Un diplôme professionnel de niveau IV correspondrait bien aux caractéristiques démographiques de cette population.
- **La fonction tertiaire de bureau** (agents de bureau de la fonction publique, dactylos, employés des services comptables) regroupe trois réalités différentes :
  - **les agents de bureau (cat. D) de la fonction publique** pour lesquels, comme dans le cas des employés de la fonction publique du groupe 5, on peut associer l'apparition du niveau IV avec une élévation implicite du niveau de concours ;
  - **les dactylos** dont les effectifs baissent de 6,3 % entre 1982 et 1987, et dont le taux de jeunes passe de 55 à 45 % en 5 ans. La montée, importante, du niveau IV correspond plus à une restructuration due à la baisse des effectifs et des embauches qui pénalise les moins diplômés, qu'à une élévation délibérée du niveau de recrutement <sup>8</sup>. Mais l'introduction de l'informatique dans les techniques de bureau a bouleversé les contenus d'activité de ces emplois de manière très rapide. L'adaptation des formations scolaires aux nouvelles technologies permettra-t-elle d'enrayer, sinon la chute des effectifs du moins la baisse très importante des recrutements de jeunes ? Si oui, le niveau IV pourrait en être le support <sup>9</sup> ;
  - **les employés des services comptables** ont comme les dactylos, un taux de niveau IV de plus en plus fort mais talonné par un niveau III très jeune et en pleine expansion. S'il est clair que le niveau V est là en perte de vitesse, on peut se demander si un niveau IV professionnel pourrait suffire à endiguer la montée du niveau III ;

---

<sup>8</sup> Voir notamment l'article de F. Bruand : "Des difficultés d'insertion dans les emplois de bureau" paru dans Formation Emploi n°18, avril-juin 1987.

<sup>9</sup> Voir N. Mandon : "Les nouvelles technologies de l'information et les emplois de bureau" CEREQ - Collection des études n°37, juin 1988 - CEREQ.

. enfin les aides soignants et les coiffeurs dont les effectifs sont en nette croissance mais où, pourtant, la part des jeunes diminue. Le niveau IV correspond à des diplômés de la profession <sup>10</sup>.

**Groupe 4** - Le groupe 4 est très voisin du précédent : le niveau V technique y est seulement moins important et compensé par un taux plus élevé de titulaires du BEPC (il y a aussi moins d'ouvriers). Il constitue également un regroupement hétérogène de professions :

- Professions à statut : policiers et militaires (agents de police, sergents, gendarmes, hommes du rang, pompiers). Les effectifs de ces professions sont en expansion mais les jeunes n'en bénéficient pas pleinement puisque leur part dans la profession diminue entre 1982 et 1987 ;
- Tertiaire de bureau avec les employés administratifs d'entreprise ;
- Fonction analyse, contrôle, essais avec les ouvriers et agents qualifiés de laboratoire de la chimie, du bois, du verre... ainsi que des laboratoires d'enseignement et de recherche (à l'exception de ceux de la santé). Ils se distinguent, comme les ouvriers de contrôle du groupe 2, du reste des ouvriers qualifiés par l'émergence de niveau IV ;
- Enfin, un point particulier sur les vendeurs "techniques" (c'est-à-dire vendeurs en gros, en ameublement, en droguerie, en HIFI) qui se détachent du reste des vendeurs (alimentation, vêtements, libre service) par l'émergence d'un niveau IV correspondant sans doute à une plus grande technicité en termes de produit vendu.

En conclusion l'association des niveaux V et IV montre qu'il existe des champs professionnels favorables, en termes d'évolution des structures de diplôme, à la mise en place de baccalauréats professionnels. Il faut, par contre, tenir compte de la nature différente de ces emplois en termes d'évolution des effectifs ou de recours aux jeunes et s'assurer des possibilités d'accueil des secteurs concernés.

### 3.3 - La percée du niveau III parmi les professions intermédiaires.

Toutes les conclusions précédentes aussi bien dans l'étude des catégories socio-professionnelles que lors de l'analyse des structures de diplôme ont montré l'importante corrélation existant entre les professions intermédiaires et le niveau III. Mais si pour certaines d'entre elles cette situation existe de longue date (Groupes 10 et 11), il en est d'autres pour lesquelles le phénomène est beaucoup plus récent.

---

<sup>10</sup> En ce qui concerne les aides-soignantes, les statistiques disponibles montrent la présence d'un niveau IV et d'un niveau III, mais dans de faibles proportions. On pourra se reporter à la note de F. Acker et G. Denis "De l'opportunité de la création d'un Baccalauréat professionnel dans la Santé". Note CEREQ novembre 1988.

**a) - La montée récente du niveau III**

Les professions concernées sont principalement les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (PIACE) et les techniciens proches de la production (groupes 8 et 9), la maîtrise supérieure de production et d'entretien, les secrétaires et les techniciens d'études et de recherche (groupe 6).

De 1982 à 1987, à l'intérieur de ces trois groupes, les niveaux V et IV totalisent environ 50% de la structure de diplôme, tant pour les jeunes que pour l'ensemble, le IV étant simplement plus important parmi les moins de trente ans. Cette structure étonnamment constante montre l'importance des glissements qui se sont produits vers le niveau III. Parmi les jeunes où il était à égalité sinon en-dessous des niveaux IV et V en 1982, il est devenu le diplôme le plus important en 1987. Par contre, il reste beaucoup plus important parmi les jeunes que dans l'ensemble du groupe tout au long de la période 82-87. Ceci montre que le phénomène est récent.

**Groupe 6** - C'est le seul groupe où se retrouvent côte à côte une profession de la catégorie employés (secrétaire) et d'autres de la catégorie des professions intermédiaires d'entreprise (techniciens en études et recherches, dont les dessinateurs et le premier niveau de maîtrise de production et d'entretien). Ces trois professions ont des structures de diplôme comparables parmi les moins de trente ans. Mais elles diffèrent sensiblement quand il s'agit de l'ensemble de la profession, du fait des politiques de recrutement (débutants ou expérimentés) et pour chacune d'entre elles, de pratiques sectorielles propres. Il s'agit de professions très transversales. La part des jeunes y varie entre 11% (agents de maîtrise) et 44% (secrétaires), ce qui induit des démographies très différentes. Ainsi l'émergence du niveau III se voit-elle surtout parmi les jeunes secrétaires et agents de maîtrise alors qu'elle existe depuis longtemps chez les dessinateurs et autres techniciens d'études. Mais ces trois professions continuent cependant à recruter au niveau V, y compris parmi les jeunes. Les baccalauréats de technicien y sont également bien représentés. La coexistence des trois niveaux de diplôme, outre la concurrence qu'elle engendre, entraîne ou va entraîner des cheminements professionnels individuels très différents. La mise en place d'un baccalauréat professionnel renforcera ces phénomènes.

**Groupe 8** - Professions intermédiaires du commerce, de l'hôtellerie, du tourisme pour le tertiaire et techniciens proches de la production pour l'industrie. C'est, au moins pour les professions tertiaires, celles dont la structure a le plus évolué ces dernières années. Partant d'un profil de diplômes très en retrait par rapport aux autres fonctions tertiaires, la fonction commerciale et la fonction hébergement ont bénéficié d'une évolution positive des effectifs, d'un accueil de plus en plus important réservé aux jeunes et d'une politique volontaire de recrutements au niveau III. D'où une évolution rapide de leur structure. Du coup, le niveau IV, composé en majorité de baccalauréats généraux, y semble en difficulté. Le phénomène étant récent, il est difficile de voir comment évolueront les populations de niveau III dans ces professions où elles peuvent être appelées à des postes plus fonctionnels, mais où elles risquent également

d'avoir des problèmes d'évolution de carrière. Il n'est donc pas exclu qu'un diplôme de niveau IV, reconnu pour sa compétence professionnelle, ne vienne atténuer la montée du niveau III et pallier un manque manifeste au niveau IV. La hausse des niveaux de diplôme parmi ces professions est à rapprocher de celle que l'on a observée parmi les employés des mêmes secteurs (groupe 3).

L'évolution est bien sûr moins spectaculaire parmi les techniciens où l'implantation du niveau III est déjà plus ancienne. Il continue cependant d'augmenter et semble même avoir largement bénéficié des embauches de jeunes ces dernières années. Les baccalauréats de technicien continuent de progresser, mais dans un contexte global de stagnation, voire de baisse des effectifs au niveau IV. Le positionnement du baccalauréat professionnel doit tenir compte de cette implantation forte du niveau IV technique et de l'ancienneté des politiques de recrutements au niveau III.

**Groupe 9** - C'est le premier groupe où les diplômes du supérieur apparaissent mais aussi le seul où tous les diplômes, du niveau V au niveau supérieur sont représentés. On y trouve la **fonction financière et comptable des professions intermédiaires**. C'est la plus diplômée des fonctions d'entreprise. La moyenne d'âge élevée indique qu'il s'agit d'une fonction occupée en cours de carrière et non en début, sauf pour les diplômés des niveaux III ou plus. Pour le niveau IV, il s'agit de professions offrant des perspectives de promotion professionnelle plutôt que d'insertion.

#### ***b) - Le niveau III institutionnel***

Les trois derniers groupes présentent des structures très attirées vers les diplômes du supérieur et où le niveau IV, qui en 1982 représentait encore plus du quart des jeunes, est en nette diminution. Il s'agit, pour la majorité, de professions à statut où les recrutements par concours ou sur titre obligé imposent de fait une structure. Les professions intermédiaires de la fonction publique appartiennent toutes à ces trois derniers groupes.

**Groupe 10** - C'est un groupe difficile à caractériser car la structure de diplômes y évolue de façon "saccadée". Les professions qu'on y trouve ont en commun d'être très centrées sur les niveaux IV et III. Le niveau V ne disparaît pas totalement :

- les techniciens, sont surtout fonctionnels. On y trouve l'informatique (mal cernée par la nomenclature PCS), la fonction essais contrôle qui, comme pour les ouvriers, se distingue parmi les techniciens par un niveau de diplôme plus haut et enfin les techniciens paramédicaux qui regroupent les spécialistes de l'appareillage médical et les laborantins. Ce sont des professions où l'on trouve à la fois des gens très diplômés et des traces de niveau V, témoins de politiques très diverses ou de contrats spécifiques (apprentissage...). Le niveau IV est essentiellement technique ;
- les professions intermédiaires de l'armée et de la police, qui sont souvent de niveau IV ou V général (BEPC). Les jeunes n'ont pas profité de l'accroissement important des effectifs en 1986 et 1987 ;

- **les professions intermédiaires du travail social** (hors assistantes sociales) regroupent les éducateurs spécialisés, les animateurs socio-culturels et de loisirs et les conseillers familiaux. Elles présentent une structure très centrée sur les niveaux III et IV, dominée par le baccalauréat général. La part des jeunes y est très importante puisqu'elle s'élève à 46,5 % et les effectifs y sont en nette augmentation. En 1987 ces professions représentaient plus de 176 000 personnes, c'est-à-dire autant que la maîtrise de magasin. Il s'agit pour la plupart de professions ayant leurs propres institutions de formation.

**Groupe 11** - Ce sont les professions à statut de niveau III : de l'enseignement (instituteurs), de la santé (infirmiers, sages femmes) du travail social (assistantes sociales), de l'Etat (professions administratives).

**Groupe 12** - C'est le groupe le plus diplômé de la population active. Côté des cadres, on y trouve les enseignants du secondaire et leurs collègues administratifs. Pour ces professions, comme pour celles du groupe précédent, la notion de concours et, qui plus est, de concours à des niveaux élevés, ôte tout son sens à l'étude de l'évolution des niveaux de diplôme. Les baccalauréats professionnels sont ici hors champ.

## CONCLUSION

La place du niveau IV au sein de la population active doit être envisagée dans le cadre général de son articulation avec les autres niveaux de diplôme, tant leurs évolutions sont liées. Plus particulièrement le niveau IV apparaît, à l'heure actuelle, comme une charnière indispensable entre les niveaux V et III avec lesquels il s'associe fréquemment dans la structure d'une profession.

Ainsi, les professions dont on a montré qu'elles pourraient réserver un accueil favorable aux nouveaux bacheliers professionnels appartiennent-elles à l'intersection de trois catégories socio-professionnelles : les ouvriers qualifiés, les employés et les professions intermédiaires. C'est parmi les emplois de ces catégories, où le niveau IV occupe une place centrale ou au contraire commence à apparaître, que l'on peut envisager son développement.

Mais cet espace professionnel évolue dans le temps et l'analyse des structures de diplômes qui en découlent fait apparaître l'existence de concurrences entre niveaux. Ainsi la décision de mise en place des baccalauréats professionnels doit-elle éviter deux risques : celui d'exclure une partie de la population de niveau V susceptible d'occuper les mêmes emplois, et celui de se heurter à une population de niveau III occupant déjà ces emplois. Elle doit également faire s'interroger sur les risques de marginalisation des jeunes qui ne pourront pas accéder à ces niveaux.

Cette évolution signifie à son tour que l'espace d'emplois correspondant aux baccalauréats professionnels connaîtra des transformations liées aux changements du système productif et à l'évolution du système des connaissances. Il faut donc suivre au plus près ces changements de façon à mettre en place des formations capables de les prendre en compte le plus rapidement possible. Cela paraît une condition importante pour qu'elles conservent le caractère professionnel qu'elles revendiquent.

## ANNEXES STATISTIQUES

### Présentation des sources utilisées

Le Recensement de la population, par la taille de son échantillon, permet de comparer la structure des diplômés par profession détaillée des "jeunes" avec celle de l'ensemble de la population active occupée. La période d'évolution considérée est donc, artificiellement, celle d'une génération. L'observation des caractéristiques spécifiques de la population fournit des indications sur l'émergence récente des différents niveaux de diplôme par profession. Les données issues du Recensement datent de 1982 mais les évolutions de structures de diplôme sont suffisamment lentes pour que les six années écoulées n'aient qu'un impact marginal sur les résultats.

Dans un deuxième temps, les données de l'enquête Emploi (1983-1987) confirment chronologiquement les tendances mises en évidence sur une "génération" dans le Recensement. La période d'évolution considérée est alors celle que recouvre la dernière vague de l'enquête Emploi. L'utilisation conjointe de ces deux sources permet simultanément de vérifier l'actualité des analyses tirées du Recensement et de mettre en valeur des résultats par ailleurs peu significatifs dans l'enquête Emploi.

Les comparaisons de structures de population telles qu'elles sont étudiées fournissent des indications sur le renouvellement des professions mais n'autorisent pas à tirer des conclusions sur l'insertion professionnelle des jeunes, même à moyen terme : celle-ci ne peut être étudiée qu'au regard de données individuelles sur les débuts dans la vie active. On a ici une description de la situation des moins de trente ans en emploi, mais on ne connaît ni l'ancienneté de cette situation ni le cheminement parcouru pour y arriver.

## Nomenclature d'emplois utilisée

<b>Cadres</b>	<b>3111 à 3863</b>	<b>CS 3</b>
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>4211 à 4893</b>	<b>CS 4</b>
- Instituteurs	4211 à 4215	} CS 42
- PEGC et maîtres auxiliaires	4221	
- Enseignants technique court, conseillers d'éducation	4224 à 4233	
- Infirmiers, sage femmes, assistantes sociales	4311 à 4316, 4321 à 4323, 4331	} CS 43
- Techniciens médicaux et paramédicaux	4324 à 4327	
- PI du travail social (hors A.S.)	4332 à 4334	
- Clergé	4411 à 4412	CS 44
- PI de la Fonction publique	4511 à 4514	} CS 45
- PI armée et police	4521 à 4522	
- Maîtrise des services financiers et administratifs	4611 à 4615	} CS 46
- Maîtrise de magasin	4621 à 4623, 4628, 4629	
- Représentants	4624 à 4627	
- Techn. graphisme, photo, audiovisuel	4631 à 4637	
- Gradés de banque, rédacteurs assurance	4651, 4654	
- PI du tourisme, hôtellerie, transports	4641, 4642, 4661, 4662	
- Techniciens études et recherche	4701, 4711, 4712, 4721, 4722, 4731 à 4734, 4793	} CS 47
- Techniciens méthodes ordonnancement planning	4735, 4771, 4781 à 4782	
- Techniciens essais-contrôle	4702, 4713, 4751, 4761	} CS 48
- Informaticiens (hors fonction publique)	4791, 4792	
- Techniciens en maintenance dépannage	4717	
- Techniciens en fabrication installation	4718, 4723, 4772	
- Techniciens divers	4794, 4795	
- Maîtrise de 1er niveau production et entretien	4812, 4822, 4832, 4852, 4862, 4871, 4874, 4882 à 4884	} CS 48
- Maîtrise supérieure de production entretien	4811, 4821, 4831, 4851, 4861, 4873, 4881	
- Maîtrise agriculture, pêche	4801, 4802	} CS 49
- Maîtrise magasinage, manutention	4891, 4892	
- Maîtrise de cuisine	4893	

<b>Employés</b>		CS 6
- Employés des PTT	5211, 5212	}
- Commis, adjoints de la FP	5213, 5214	
- Agents de bureau de la FP	5215	
- Agents de service hospitalier	5222	
- Agents de service de la FP (sauf hôpitaux)	5216, 5217	
- Aides soignants et ambulanciers	5221, 5223	CS 52
- Policiers et militaires (employés)	5311 à 5316	}
- Agents de sécurité	5317	
- Secrétaires	5411	}
- Dactylos, standardistes	5412, 5415, 5417	
- Employés des services comptables	5421	
- Employés des banques et assurances	5431, 5434	
- Employés des services de transport	5441 à 5445	
- Employés des banques et assurances	5431, 5434	}
- Employés des services de transport	5441 à 5445	
- Employés administratifs divers	5416, 5424, 5428, 5499	
- Vendeurs en alimentation	5512	}
- Vendeurs "techniques"	5511, 5513, 5515, 5517	
- Vendeurs vêtements, produits de luxe	5514, 5516	
- Employés de libre service, caissières	5518, 5519, 5521	
- Manucures, coiffeurs	5621, 5622	}
- Employés d'hôtel-restauration	5611, 5614, 5634	
- Assistantes maternelles, femmes de ménage, concierges	5631, 5632, 5633	
<b>Ouvriers qualifiés</b>		
- OQ Entretien, contrôle essais	6201, 6202, 6218, 6236	}
- Agents qualifiés de laboratoire (sauf santé)		
- OQ de fabrication en mécanique électronique	6203, 6211 à 6238, 6291,	
- OQ de fabrication des industries légères (Papier carton, THC, Imprim. Presse, Edition)	6204, 6264, 6271 à 6274, 6281 à 6284	
- OQ des industries de transformation (chimie IAA, métal. matériaux)	6251, 6255, 6261, 6293, 6299	
- OQ travaux publics	6241 à 6246	CS 63
- Réparateurs artis. en électricité, électronique, électromécanique	6312, 6313, 6324	}
- Carrossiers, métalliers, mécaniciens	6321, 6322, 6323	
- OQ Gros oeuvre du bâtiment	6331, 6341, 6342	
- OQ Second oeuvre du bâtiment	6311, 6332, 6343 à 6347	
- Cuisiniers	6354	
- OQ alimentation industrielle	6351, 6352, 6353	
- OQ textile habillement	6371 à 6373	
- OQ d'art, jardiniers, OQ spectacles	6301, 6391 à 6394, 6399	
		CS 64
		CS 65
- Ouvriers non qualifiés industriels		CS 67
- Ouvriers non qualifiés artisanal		CS 68
- Ouvriers agricoles		CS 69

## Place des niveaux de diplôme à l'intérieur des catégories socio-professionnelles

Tableau 5 : Population active occupée

	Néant	BEPC	Niv. V	Niv. IV	Niv. III	SUP	TOTAL
Agriculteurs	77,5	3,0	13,5	5,0	0,5	0,5	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	53,0	7,0	24,0	12,0	2,0	2,0	100
Cadres	10,5	6,0	7,5	18,5	11,5	46,0	100
Professions intermédiaires	20,5	8,0	18,5	24,0	22,0	7,0	100
Employés	46,5	12,0	26,0	12,0	2,5	1,0	100
Ouvriers							
dont : qualifiés	57,5	3,0	35,5	3,5	0,5	-	100
non qualifiés	79,5	4,0	15,0	1,5	-	-	100
Ensemble PAO	48,0	7,0	22,0	11,0	6,0	6,0	100

Tableau 6 : Population active occupée entre  
15 et 30 ans

	Néant	BEPC	Niv. V	Niv. IV	Niv. III	SUP	TOTAL
Agriculteurs	37,5	8,5	36,5	15,0	2,0	0,5	100
Artisans, commerçants, Chefs d'entreprise	34,0	9,5	36,0	16,0	3,0	1,5	100
Cadres	4,5	3,5	4,0	14,5	16,0	57,5	100
Professions intermédiaires	8,0	7,0	15,5	28,0	33,0	8,5	100
Employés	29,0	15,0	33,5	18,0	3,5	1,0	100
Ouvriers							
dont : qualifiés	39,5	5,0	49,5	5,0	-	-	100
non qualifiés	66,5	7,0	24,0	2,5	-	-	100
Ensemble PAO ≤ 30 ans	35,0	9,0	31,0	13,5	7,5	4,0	100

Source : Recensement de 1982

Tableau 7  
Profession (semi-détaillée) et niveau de diplôme  
des jeunes actifs occupés entre 15 et 30 ans (inclus)

	Effectif	Néant	BEPC	CAP - BEP	BAC	BAC + 2	Sup.	TOTAL
31 - Professions libérales	27.800	3.7	1.7	1.9	10.0	18.8	63.8	100.0
33 - Cadres de la fonction publique	42.460	2.7	2.3	3.7	16.9	12.9	61.4	100.0
34 - Profs, professions scientifiques	71.340	2.6	0.8	0.4	8.5	18.5	69.2	100.0
35 - Cadres de la presse	9.680	8.7	6.4	6.6	23.8	17.6	37.0	100.0
Artistes, auteurs	16.720	22.0	17.9	10.4	31.8	8.6	9.2	100.0
37 - Cadres administratifs	27.600	3.5	3.2	6.4	14.2	15.5	57.2	100.0
Cadres commerce, vente, hôtellerie	25.460	6.7	6.5	9.1	25.5	17.1	35.0	100.0
Cadres Banques et Assurances	7.680	4.7	4.4	8.1	21.9	10.4	50.5	100.0
38 - Ingénieurs recherche, études	39.100	1.9	1.4	1.8	9.3	15.8	69.8	100.0
Ingénieurs autres fonctions	14.500	5.8	5.1	5.8	14.3	13.0	56.0	100.0
CS 3	282.340	4.7	3.5	3.9	14.7	15.8	57.5	100.0
42 - Instituteurs	98.020	1.7	-	-	47.0	45.4	5.1	100.0
MA, PECC enseignement général	38.940	3.2	1.0	1.3	9.9	25.9	58.5	100.0
Conseillers éducation	87.260	6.7	5.4	8.9	25.9	25.4	27.5	100.0
43 - Infirmiers, Sages femmes, assistantes sociales	149.400	3.1	2.5	2.0	6.8	84.6	1.0	100.0
Techniciens paramédicaux	43.080	8.0	8.3	17.4	34.7	30.1	1.4	100.0
PI travail social	56.400	9.0	11.1	14.2	26.2	34.4	5.1	100.0
45 - PI administratives de l'Etat	47.600	3.3	6.8	7.4	55.2	15.2	12.0	100.0
Armée, Police	6.100	10.5	16.4	13.4	46.2	10.5	2.9	100.0
46 - Maîtrise Services financiers et administratifs	74.260	6.9	5.8	22.1	28.9	24.5	11.8	100.0
Maîtrise de magasin	28.500	22.7	12.8	24.2	22.1	12.1	6.1	100.0
Représentants	78.380	17.2	14.1	22.9	27.6	13.4	4.7	100.0
Techn. graphiques, audiov., photo.	24.380	18.6	12.3	23.9	24.4	9.9	10.8	100.0
Gradés Banques et Assurances	14.940	5.7	8.2	21.4	38.1	11.9	14.6	100.0
PI tourisme, hôtellerie, transports	18.580	17.6	11.8	24.2	29.3	13.2	3.8	100.0
47 - Techniciens Etudes, recherches	77.140	7.3	7.7	31.9	30.7	19.7	2.6	100.0
Méthodes ordonnancement planning	16.040	8.3	8.8	24.4	33.5	23.3	1.5	100.0
Essais contrôles	31.900	5.9	5.9	13.5	31.3	41.3	2.0	100.0
Informaticiens	22.400	9.9	12.2	13.4	30.3	29.3	4.9	100.0
Maintenance, dépannage	34.020	5.7	5.8	25.7	34.4	27.3	1.0	100.0
Fabrication, installation	32.240	7.4	7.1	22.7	38.6	23.2	1.0	100.0
Techniciens divers	8.580	7.0	10.2	14.9	30.5	30.3	7.0	100.0
48 - Maîtrise subalterne industrie	42.460	18.7	9.0	34.6	23.3	13.3	1.1	100.0
Maîtrise supérieure industrie	9.500	12.6	6.5	23.6	25.7	28.4	3.1	100.0
Autres agents de maîtrise	12.020	23.6	7.5	44.1	17.3	4.5	2.5	100.0
CS 4	1.055.180	8.2	6.8	15.4	28.0	33.1	8.4	100.0
52 - Employés P et T	92.040	23.7	31.7	22.9	20.4	1.0	-	100.0
Commis, adjoint de la F. P. (Cat. C)	99.060	7.3	15.0	26.3	43.2	6.4	1.7	100.0
Agents de bureau F. P. (cat. D)	130.740	18.5	15.0	40.4	22.3	2.8	1.0	100.0
Agents de service hospitalier	97.520	49.2	14.5	30.2	4.9	1.0	-	100.0
Agents de service (sauf Hôpital)	53.960	61.0	8.8	26.1	3.4	-	-	100.0
Aide soignants	99.560	16.9	14.4	49.1	9.7	9.8	-	100.0
53 - Policiers militaires	146.740	23.4	26.4	32.3	16.4	1.4	-	100.0
Agents de sécurité	20.340	44.4	11.9	29.5	9.7	2.8	1.6	100.0
54 - Secrétaires	198.680	10.5	10.4	35.4	31.7	10.0	2.0	100.0
Dactylos	116.800	21.1	12.7	47.8	16.4	1.7	-	100.0
Employés des services comptables	141.120	11.4	8.3	46.9	25.0	6.8	1.5	100.0
Banque et Assurance	182.380	10.3	15.9	30.8	35.7	5.4	2.0	100.0
Employés des services transport	47.300	17.0	20.7	28.7	25.1	5.8	2.7	100.0
Autres employés administratifs	225.980	33.7	13.7	33.6	15.0	2.7	1.3	100.0
55 - Vendeurs alimentation	91.920	52.1	14.5	27.0	5.5	-	-	100.0
Vendeurs "techniques"	55.140	33.1	15.2	32.6	15.3	3.0	-	100.0
Vendeurs vêtements, luxe	81.060	43.7	16.3	29.3	9.1	1.2	-	100.0
Employés de L. S., caissières	78.420	44.6	15.4	30.0	8.8	-	-	100.0
56 - Manucures, coiffeurs	58.120	36.9	9.1	44.0 *	9.7*	-	-	100.0
Employés hôtellerie, restauration	109.320	53.3	12.6	25.5	7.4	-	-	100.0
Employés non qualifiés des services	96.400	67.6	9.1	18.4	4.0	-	-	100.0
CS 5	2.222.600	28.8	14.8	33.5	18.3	3.6	-	100.0

\* Apprentis inclus - hors apprentis : CAP - BEP (61.7) Bac. (14.1)

Tableau 7 (suite)

	Effectif	Néant	BEPC	CAP - BEP	BAC	BAC + 2	Sup.	TOTAL
62 - OQ Entretien, contrôle, essais	76.200	17.2	4.2	68.8	8.9	-	-	100.0
Agents qualifiés de laboratoire	10.300	21.3	15.3	24.1	29.7	8.9	-	100.0
OQ fabrication méca. électr.	260.060	29.9	3.5	61.3	4.9	0.3	-	100.0
OQ fabrication industrie légère	66.360	46.1	9.3	38.9	5.1	0.4	0.1	100.0
OQ industries de transformation	63.640	43.4	8.1	41.1	6.3	0.7	0.2	100.0
OQ travaux publics	40.920	54.3	4.9	35.0	5.1	0.6	-	100.0
63 - Réparateurs élec., électroméc.	23.020	18.9	6.4	62.4	11.1	1.0	-	100.0
Carrossiers, métal., mécaniciens	98.480	38.4	3.1	55.5	2.9	-	-	100.0
OQ Gros oeuvre bâtiment	64.040	51.0	2.3	43.9	2.6	-	-	100.0
OQ Second oeuvre bâtiment	189.120	36.1	3.4	56.5	3.8	-	-	100.0
Cuisiniers	59.200	38.0	5.0	52.1	4.6	-	-	100.0
Autres OQ alimentation	67.620	29.6	1.5	65.5	3.2	-	-	100.0
OQ textile habillement	18.620	54.0	4.7	36.6	4.0	-	-	100.0
Autres OQ artisans	34.800	47.1	8.1	32.8	9.8	1.6	-	100.0
S/T 62 + 63 OQ	1.072.800	36.0	4.4	53.9	5.2	-	-	100.0
64 - Chauffeurs	153.440	54.1	7.3	33.9	4.3	-	-	100.0
65 - OQ manut., magasinage, transport	132.160	50.9	10.1	31.7	6.5	-	-	100.0
67 - ONQ type industriel	833.440	65.8	7.3	24.1	2.5	-	-	100.0
68 - ONQ type artisanal	405.760	68.1	5.8	24.1	1.8	-	-	100.0
69 - Ouvriers agricoles	92.680	66.1	6.5	20.7	5.8	-	-	100.0
CS 6	2.690.280	52.8	6.0	36.8	3.9	-	-	100.0
Total PAD ≤ 30 ans	6.668.380	34.7	9.2	30.9	13.7	7.4	4.2	100.0

Source : Recensement de 1982

Tableau 8  
Profession (semi-détaillée) et niveau de diplôme de la  
population active de plus 15 ans en 1982

	Effectif	Néant	BEPC	CAP - BEP	BAC	BAC + 2	Sup.	TOTAL
31 - Professions libérales	237.200	7.0	1.8	2.1	12.1	20.4	56.5	100.0
33 - Cadres de la fonction publique	244.080	7.6	8.2	5.4	23.0	8.8	47.0	100.0
34 - Profs, professions scientifiques	349.420	3.1	0.7	0.9	6.7	12.3	76.2	100.0
35 - Cadres de la presse	46.160	15.3	6.5	5.3	23.3	10.1	39.3	100.0
Artistes, auteurs	59.520	33.6	12.8	8.9	22.0	7.0	15.6	100.0
37 - Cadres administratifs	238.500	12.3	7.8	12.3	24.1	10.1	33.3	100.0
Cadres commerce, vente, hôtellerie	202.780	19.9	10.1	13.1	27.3	9.7	19.8	100.0
Cadres Banques et Assurances	107.300	12.9	11.6	13.4	30.1	6.0	25.9	100.0
38 - Ingénieurs Recherches, études	205.320	6.8	3.8	6.4	16.0	13.2	53.8	100.0
Ingénieurs autres fonctions	166.700	15.2	6.6	15.1	20.6	9.2	33.1	100.0
CS 3	1.856.980	10.6	5.8	7.4	18.5	11.5	46.1	100.0
42 - Instituteurs	362.320	2.4	2.1	1.6	51.2	39.0	3.6	100.0
MA, FECC enseignement général	167.420	3.0	1.0	1.4	13.7	31.7	49.0	100.0
Conseillers éducation	229.160	11.1	4.8	11.7	23.6	21.7	27.0	100.0
43 - Infirmiers, Sages femmes, assistantes sociales	372.520	7.1	2.8	2.5	4.5	81.7	1.4	100.0
Techniciens paramédicaux	95.580	14.0	7.2	16.9	34.5	25.7	1.7	100.0
PI travail social (hors AS)	121.620	13.5	8.8	13.6	20.2	37.0	6.7	100.0
45 - PI administratives de l'Etat	213.620	14.8	25.6	9.5	36.8	6.9	6.3	100.0
Armée, police	63.460	26.7	19.7	22.7	23.8	5.1	1.9	100.0
46 - Maît. services financiers et administratifs	293.640	19.8	11.5	26.4	25.6	10.6	5.9	100.0
Maîtrise de magasin	117.000	42.0	11.3	22.0	16.3	5.3	3.1	100.0
Représentants	301.020	35.0	12.5	21.6	21.5	6.4	3.0	100.0
Techniciens graphisme, audiov. photo	71.080	26.6	9.9	21.3	22.9	7.3	12.0	100.0
Gradés banques, rédact. assurances	65.640	18.9	14.8	24.0	30.5	5.6	6.1	100.0
PI tourisme, hôtel., transports	74.280	37.9	14.7	22.6	17.4	5.1	2.2	100.0
47 - Techniciens Etudes, recherche	199.800	14.7	7.4	30.6	30.6	14.1	2.5	100.0
Méthodes ordonnancement, planning	62.020	19.4	7.5	30.7	29.5	11.6	1.2	100.0
Essais, contrôles	99.960	15.9	6.7	21.7	29.0	24.4	2.3	100.0
Informaticiens	47.900	14.6	13.5	19.4	28.6	19.7	4.1	100.0
Maintenance dépannage	87.700	14.3	4.8	30.6	31.1	18.1	1.0	100.0
Fabrication installation	121.440	19.5	5.4	33.3	29.6	11.4	0.7	100.0
Techniciens divers	36.920	18.2	9.5	19.2	30.4	15.9	6.8	100.0
48 - Maîtrise subalterne industrie	392.500	44.1	4.6	35.1	12.9	3.0	0.4	100.0
Maîtrise supérieure industrie	92.160	29.0	5.7	32.0	22.2	9.3	1.6	100.0
Autres agents de maîtrise	65.200	49.0	6.5	29.5	10.8	2.0	2.0	100.0
CS 4	3.812.860	20.4	8.0	18.4	24.4	22.0	6.8	100.0
52 - Employés P et T	252.900	42.4	28.9	17.0	10.9	0.5	0.3	100.0
Commis, adjoints F. P. (cat. C)	292.740	19.6	20.6	26.6	27.9	3.8	1.5	100.0
Agents de bureau F. P. (cat. D)	314.300	36.9	14.2	31.9	14.1	1.8	1.0	100.0
Agents de service hospitalier	259.080	69.1	7.1	19.9	2.8	0.9	0.2	100.0
Agents de service (sauf Hôpitaux)	321.960	82.2	3.4	12.5	1.5	0.2	0.1	100.0
Aide soignants	231.580	33.9	9.2	41.8	6.2	8.6	0.2	100.0
53 - Policiers militaires	281.100	35.5	18.7	32.0	12.3	1.2	0.2	100.0
Agents de sécurité	94.480	67.8	5.8	19.1	5.3	1.2	0.8	100.0
54 - Secrétaires	453.000	20.5	12.9	34.9	23.9	6.1	1.7	100.0
Dactylos	212.400	32.8	12.9	40.6	12.1	1.2	0.3	100.0
Employés services comptables	300.580	21.5	10.8	42.2	20.0	4.2	1.3	100.0
Banques et Assurances	405.700	21.7	15.5	30.2	27.3	3.5	1.6	100.0
Employés des services, transports	112.480	36.2	16.8	23.5	17.3	3.5	2.7	100.0
Autres employés administratifs	556.580	49.7	11.0	25.8	10.2	1.9	1.3	100.0
55 - Vendeurs alimentation	172.760	65.0	10.1	20.4	3.9	0.4	0.2	100.0
Vendeurs "techniques"	125.440	49.1	12.0	25.5	10.4	2.1	0.8	100.0
Vendeurs vêtements, luxe	180.620	57.5	11.7	23.0	6.5	0.8	0.4	100.0
Employés de L. S., caissières	146.380	58.4	11.5	22.7	6.4	0.6	0.4	100.0
56 - Manucures, coiffeurs	76.540	36.0	7.6	42.6*	13.4*	0.2	0.1	100.0
Employés Hôtellerie, restauration	228.380	68.8	8.0	17.0	5.1	0.6	0.3	100.0
Employés non qualifiés des services	480.360	84.1	3.8	9.5	1.9	0.5	0.1	100.0
CS 5	5.499.360	46.4	12.0	26.2	12.2	2.3	0.8	100.0

\* Apprentis inclus - Apprentis exclus : CAP - BEP (54.3), Bac. (17.6)

Tableau 8 (suite)

	Effectif	Néant	BEPC	CAP - BEP	BAC	BAC + 2	Sup.	TOTAL
62 - OQ Entretien, contrôle, essais	192.900	34.9	2.7	55.0	6.8	0.5	0.1	100.0
Agents qualifiés de laboratoire	28.840	45.7	11.2	20.5	16.9	5.1	0.5	100.0
OQ fabrication mécanique électr.	700.740	46.7	2.1	47.3	3.7	0.2	-	100.0
OQ fabrication ind. légères	186.140	61.1	5.0	29.8	3.5	0.4	0.2	100.0
OQ des ind. de transformation	227.820	66.5	3.7	26.0	3.4	0.3	0.1	100.0
OQ travaux publics	173.780	75.6	2.1	19.9	2.1	0.2	-	100.0
63 - Réparateurs électr., électroméca.	45.360	31.2	4.7	53.1	9.7	1.0	0.2	100.0
Carrossiers, métal., mécaniciens	188.880	46.9	2.1	48.2	2.7	-	-	100.0
OQ Gros oeuvre du bâtiment	224.080	70.5	1.0	26.6	1.7	0.1	-	100.0
OQ second oeuvre bâtiment	451.660	48.7	2.1	45.5	3.3	0.2	-	100.0
Cuisiniers	124.180	54.0	3.3	39.1	3.2	0.2	-	100.0
Autres OQ alimentation	124.700	39.0	1.4	56.3	3.1	-	-	100.0
OQ textile habillement	55.700	65.4	2.8	28.5	2.8	0.4	-	100.0
Autres OQ artisanaux	91.420	63.1	4.1	24.5	6.6	1.1	0.4	100.0
S/T 62 + 63	2.818.120	53.1	2.7	40.1	3.8	0.3	-	100.0
64 - Chauffeurs	526.760	73.3	3.5	20.5	2.4	0.2	-	100.0
65 - OQ manut., magasiniers, transport	390.240	66.6	5.5	23.4	4.0	0.4	0.1	100.0
67 - ONQ type industriel	2.087.120	79.3	3.8	15.2	1.5	0.1	-	100.0
68 - ONQ type artisanal	913.980	79.3	3.1	16.1	1.2	0.1	-	100.0
69 - Ouvriers agricoles	268.940	83.4	2.7	10.6	2.8	0.3	0.1	100.0
CS 6	7.005.160	67.8	3.3	26.0	2.6	0.2	-	100.0
Total PAO > 15 ans	21.462.660	48.3	6.9	22.1	11.3	5.8	5.7	100.0

Source : Recensement de 1982

# Développement du système industriel et repositionnement des ouvriers qualifiés, techniciens et agents de maîtrise

Par Régine BERCOT

Ce texte a pour objectif de contribuer au positionnement des baccalauréats professionnels et de préciser les évolutions du système de production qui "appelle" de nouvelles qualifications ou qui les recompose au travers d'une remise en cause des divisions antérieures du travail. Le champ de l'étude concerne différents secteurs <sup>1</sup> (chimie, sidérurgie, automobile : presse et tôlerie ; entreprises industrielles d'ameublement à processus diversifiés : sièges, meubles de cuisine, meubles meublants, meubles pour collectivité, meubles de bureau...). Il correspond donc à des entreprises et des procédés présentant comme caractéristique essentielle d'être en cours d'automatisation ou de réorganisation et couvre deux types de processus distincts :

- des processus de fabrication en continu. La transformation se fait essentiellement par réaction chimique ;
- des processus en discontinu de mise en forme, de montage et d'assemblage. La transformation y est mécanique.

Les types d'automatisation sont différents. Dans la chimie et la sidérurgie, les évolutions actuelles font porter la recherche d'amélioration des automatismes sur les palpeurs, les mesures de variation de températures ainsi que sur l'analyse en temps réel des transformations. Dans les processus de transformation mécanique, la sophistication porte plus sur les repérages directionnels des robots, l'enchaînement des opérations. Les entreprises étudiées n'ont pas toutes le même type de division du travail.

L'étude se proposait d'analyser l'évolution des qualifications que l'on peut observer pour les ouvriers qualifiés de fabrication et d'entretien, les agents de maîtrise et les techniciens. Ces évolutions ont été mises en rapport plus particulièrement avec les exigences qui apparaissent en référence au processus d'automatisation. Avant d'aborder la spécificité des savoirs, nous traiterons de caractéristiques d'ensemble concernant les systèmes techniques, les systèmes de travail ainsi que les rapports qu'ils

---

<sup>1</sup> Ce texte s'appuie sur un travail collectif mené dans le cadre de l'étude "Ouvriers qualifiés, maîtrise et techniciens de production dans les industries en cours d'automatisation". R. Bercot, P. Capdevielle, F. Héran, B. Hillau, H. Lhotel, P. Mouy, C. Peyrard, M. Sueur, P. Zarifian - Collection des études du CEREQ n°43, octobre 1988. (trois volumes dont un à paraître)

entretiennent entre eux. Nous verrons que des évolutions semblables de gestion et d'organisation de la production apparaissent indifféremment du type de processus observé (continu ou discontinu). Les différences s'établissent plus en liaison avec le mode de division du travail pratiqué. Pour ce faire nous aborderons successivement trois points.

Dans une première partie nous présenterons les évolutions que l'on observe en matière de conditions de l'automatisation afin de rendre compte de l'évolution du statut de l'atelier dans un processus global d'intégration. Nous analyserons de quelle manière s'y sont transformés l'organisation du travail et les champs d'intervention.

Dans une deuxième partie nous préciserons les évolutions concernant le travail des ouvriers qualifiés, des agents de maîtrise et des techniciens d'entretien. Nous y rapporterons des éléments concernant les filières de constitution de la qualification (formation initiale et mobilité). Puis nous aborderons la question de la nature et du type de savoirs mis en oeuvre.

Enfin dans une troisième partie nous dirons les limites de notre étude concernant les repérages d'évolutions des besoins en matière de formation au niveau IV en général et du baccalauréat professionnel en particulier.

## **1 - CONSEQUENCES GENERALES DE L'AUTOMATISATION : INTEGRATION DES FONCTIONS ET ROLE CENTRAL DE L'ATELIER**

L'étude que nous avons menée dans différentes industries fait ressortir l'importance de l'atelier. Il n'est pas uniquement le lieu où s'effectue la fabrication mais le lieu où prend sens l'ensemble des activités de gestion et d'innovation de l'entreprise. On assiste à un mouvement d'intégration des différents moments de la production (conception de produits, conception de matériaux, ordonnancement, fabrication, commercialisation...). Pourquoi cette intégration plus poussée ? Il est important de répondre à cette question afin de juger de la profondeur et de la durabilité du mouvement amorcé qui n'apparaît pas lié au type de processus et qui ne se traduit pas de la même manière en fonction des organisations du travail.

Les fondements de cette réarticulation sont de trois ordres : productivité, reproduction du capital et insertion sur le marché.

Les gains de productivité sont recherchés à partir d'une mise en valeur en continu du capital. De ce fait certaines interventions se trouvent réorganisées en temps différé en dehors de la temporalité de la fabrication proprement dite : il en est ainsi par exemple de l'entretien et également de la préparation du travail. Une plus grande attention est accordée à la fiabilité et à l'adaptation progressive des investissements aux exigences de la production. L'amélioration de la productivité nécessite la mise en place de procédures de gestion fiables. Fiabilité et suivi en temps réel ne peuvent être réalisés que par un éclatement de l'acte de gestion de la production aux différents niveaux et dans les différents lieux de l'entreprise, transformant ainsi les qualifications.

La reproduction du capital ne peut plus être de la décision et de la responsabilité d'un service spécifique. Elle ne peut être mise en oeuvre que si elle résulte d'une élaboration collective qui s'établit à différents niveaux, de la conception à la mise en place des investissements.

Le problème de l'insertion sur le marché est en partie un problème d'intégration par la fabrication des conditions de délai, de qualité et de flexibilité. La réunion de ces conditions renvoie à des problèmes de gestion de la production et d'ordonnancement. Pour assurer la flexibilité et la qualité de la production, il est nécessaire d'articuler des choix de technologie qui favoriseront la précision des normes de fabrication et le raccourcissement des délais de reconversion de l'appareil productif d'un produit à l'autre. La réalisation de ces objectifs correspond à différents types d'intégration inégalement développés selon les secteurs :

- a) L'intégration technique peut être définie comme la mise en cohérence, l'articulation d'éléments techniques, antérieurement séparés, dans un même ensemble. Leur association dans un même dispositif permet de réaliser une pluralité de transformation de la matière. Cela peut se traduire par la suppression de certaines phases de transformation ou au contraire par une multiplication de certaines phases, comme par exemple dans la sidérurgie, où l'on a ajouté une phase d'affinage supplémentaire.
- b) L'intégration organisationnelle modifie les priorités : les objectifs globaux prennent le pas sur les objectifs par fonctions (sauf dans le système taylorien).
- c) L'intégration relationnelle est une gestion de la production en juste à temps. L'atelier prend en charge la régulation des flux de production enclenchés par la commande aval. Cette pratique est relativement nouvelle et en voie de constitution dans les industries en séquentiel. En effet le système technique de ces industries permet des stockages et n'impose pas des enchaînements de phases. A l'inverse dans les industries de processus en continu l'attente entre deux phases s'accompagne d'opérations supplémentaires (par exemple réchauffage) nécessitant des installations supplémentaires et des coûts plus importants. L'enchaînement des phases sans stock est donc plus courant dans les processus en continu. Il est une pratique de travail, tandis que dans les industries en séquentiel cette orientation n'est pas complètement maîtrisée. Elle repose sur l'enchaînement de différentes phases qui supposent l'instauration d'un flux facilité par des automatismes coordonnés entre eux. Le personnel d'atelier joue un rôle spécifique par rapport à cette démarche d'ensemble. Il est ainsi conduit à réguler la mise en oeuvre de ses capacités de travail. La régulation courante de la production n'est plus l'objet d'une planification mais se trouve intégrée au sein de l'atelier. Plus globalement, la structure fonctionnelle apparaît comme centre de ressources au service de la fabrication. Cette évolution a été clairement observée dans la sidérurgie et l'automobile (secteur presse et tolérances). Elle se développe de manière plus fragmentaire et différenciée dans l'ameublement.

La réalisation de ces objectifs ne peut être résolue exclusivement à l'aide d'investissement en capital. Il apparaît que la remise en cause des structures traditionnelles d'entreprise en fonctions séparées devient une des conditions de la mutation de l'appareil productif. Deux types de questions se posent en effet aux entreprises concernant l'intégration :

- La première est celle d'un retour sur une division trop poussée des fonctions héritée du taylorisme ;
- La seconde concerne le devenir de l'entreprise, le changement industriel. La rapidité des différentes évolutions qui interfèrent dans le mouvement de l'entreprise (environnement technologique et de marché) réinterroge les structures. L'innovation technologique ne peut être assurée que dans la mesure où l'élaboration des projets donne lieu à des collaborations plus étroites entre ceux qui conçoivent et/ou choisissent les installations et ceux qui les mettent en valeur. Ces collaborations ne sont pas uniquement de l'ordre de la coopération. Elles modifient profondément la répartition des rôles et des pouvoirs au sein de l'entreprise. Les instances de décision ne sont plus concentrées et hiérarchiquement situées. Elles sont de plus en plus diluées sur divers collectifs de travail.

Le choix des investissements, leur mise en oeuvre dans des conditions de rentabilité, d'efficacité et de fiabilité s'accompagnent d'une réarticulation des activités et de l'enchaînement de ces activités entre elles. Elle concerne également la nature des interventions à effectuer, leur répartition au sein des collectifs de travail. De ce fait les différentes catégories - ouvriers, techniciens, agents de maîtrise - se trouvent mêlées très étroitement et de manière nouvelle aux enjeux qui se nouent autour du devenir de l'entreprise.

Nous montrerons comment les évolutions de la production - en termes d'intégration mais aussi en termes d'évolution de produit et d'investissement - modifient la nature des interventions de ces catégories.

## 2 - EVOLUTION DES QUALIFICATIONS

Le mouvement d'intégration tel que nous venons de le définir induit des transformations dans les qualifications requises. Les spécificités traditionnellement attribuées aux différentes catégories - ouvriers, techniciens, agents de maîtrise - ne sont plus les mêmes. Les frontières entre les catégories se recomposent tant en ce qui concerne les champs d'activité et les savoirs que les statuts.

### 2.1 - Les ouvriers qualifiés, conducteurs d'installations

Plusieurs aspects de l'activité des ouvriers qualifiés se transforment. Nous en privilégierons quatre : la place de l'ouvrier dans la transformation de la matière, le rapport des individus aux techniques, la polyactivité, la prise en charge de fonctions multiples.

**a) - Place de l'ouvrier de fabrication dans la transformation de la matière**

Dans une industrie comme la chimie, l'homme de fabrication est un surveillant contrôleur de l'auto-transformation de la matière. Ce rôle a été favorisé par la nature de la production chimique - à savoir la transformation de la matière par elle-même - et le caractère automatique de la production. Actuellement ce caractère se renforce tant dans la chimie que dans la sidérurgie, avec la centralisation des données dans les cabines d'opérateur et avec leur réappropriation dans une modélisation de conduite. Cette centralisation élargit le champ dans lequel s'exercent la vigilance et l'intervention des opérateurs. L'architecture de l'informatique de fabrication ne fait pas qu'épouser le découpage des zones réactionnelles (chimie) ou des zones de production (sidérurgie), elle produit des relations horizontales en réseau. Cela a trois conséquences sur le travail ouvrier :

- l'interdépendance et l'aspect collectif du travail s'accroît ;
- la mise à distance du procès physique de production s'accroît grâce aux avancées dans la fiabilité des capteurs et de l'instrumentation ;
- les équipes sont réunies spatialement pour assurer la responsabilité d'une zone. L'informatique favorise le déploiement du réseau de communication entre les zones.

Dans les industries en séquentiel comme l'ameublement ou l'automobile, la relation de l'ouvrier à la transformation de la matière est également de plus en plus médiatisée par des machines qui effectuent la transformation par la biais d'une programmation. En fonction du degré d'intégration technique, les zones d'enchaînement de transformations sont plus ou moins importantes. L'existence de ces enchaînements introduit la notion de flux, l'ouvrier devient alors un surveillant du flux. L'objectif principal de la fabrication est d'assurer la régularité du flux sans interruption. Cela a des conséquences en termes de productivité et en termes de qualité de fabrication. Ces nouvelles conditions de production rapprochent les industries séquentielles des industries de process puisque l'ouvrier devient un surveillant devant anticiper les incidents et les dysfonctionnements.

Dans l'ameublement, le mouvement d'intégration tend à se développer du fait d'une nouvelle qualité d'usage du produit final. En effet, les finalités de la production évoluent en liaison avec la personnalisation du produit, la demande d'ensembles complexes, la réduction de la taille des commandes et le raccourcissement des délais. Cependant, ce mouvement d'intégration est très inégalement développé. Il concerne des segments plus ou moins nombreux et plus ou moins longs correspondant aux différentes phases de production. Les ateliers de montage et finition sont les moins intégrés. La solidarité qualitative et temporelle qui existe entre les différentes phases de production en atelier implique une remontée d'informations (sur le positionnement des pièces, le type de qualité...) d'aval vers l'amont à chaque lancement de commande. Une vérification de qualité de son propre travail et une prise en compte de celui effectué en amont deviennent également une pratique courante.

**b) - Relation des ouvriers aux techniques**

La mise en place d'un nouveau rapport des hommes à la technique est liée aux objectifs économiques, aux évolutions techniques et organisationnelles. Dans une première phase, la sophistication des techniques a contribué à rendre opaques pour l'ouvrier les éléments de transformation, qu'il s'agisse de celle du produit ou encore des éléments liés aux machines elles-mêmes et à leur conduite. Cette opacité concerne l'ensemble des processus puisqu'elle est liée à la place que l'ouvrier occupe. Il intervient une fois la technique mise en place, et son intervention ne porte pas sur le processus technique lui-même, il en est uniquement utilisateur. Il intervient en aval, il utilise la machine mais il ne maîtrise qu'un aspect, une partie de son utilisation. On peut dire qu'actuellement un seuil a été franchi. De l'éventuelle prise en compte des conditions de travail on est passé à la participation active du personnel. Les ouvriers qualifiés - ceux de la chimie, de la sidérurgie mais aussi les conducteurs d'installation travaillant sur presse ou en tôlerie polyvalente dans l'automobile-acquièrent une nouvelle maîtrise de la technique.

Cette maîtrise se traduit par une meilleure compréhension de la nature des transformations. Les ouvriers acquièrent des connaissances sur les automatismes utilisés. Elle a un autre effet : l'ouvrier **participe à la construction du savoir technique**. Il ne s'agit plus pour lui uniquement de connaître mais de participer à l'amélioration des connaissances. Cela est permis par le fait qu'il a un rapport aux objets techniques qui n'est pas seulement un rapport d'usage (d'utilisation) mais une connaissance intérieure de l'objet technique et de son schéma de fonctionnement. La technique n'est plus une boîte noire.

L'ouvrier construit son savoir technique au travers de trois aspects de son activité :

- par la manière de conduire la machine. Il acquiert un savoir qui lui permet d'améliorer la conduite. Il y a production de savoir par l'opérateur qui apprend à mieux conduire la machine pour obtenir un produit de qualité ;
- par le rôle d'entretien et de réglage des machines. La capacité à effectuer la maintenance de premier niveau permet de retarder l'usure du matériel, de prolonger le temps de fonctionnement productif de l'outil, d'effectuer les premières opérations d'urgence ;
- en participant à l'amélioration des machines, à l'élaboration du changement technique.

Cette participation est organisée au travers de la mise en place des groupes de travail. Elle correspond à deux objectifs :

- faciliter l'émergence de l'innovation. Ceci nécessite par exemple en chimie d'analyser les opérations chimiques, les procédés, les matériels... ;

- faire en sorte que l'innovation conçue de façon théorique devienne opérationnelle dans les conditions de production. C'est la phase d'essais-erreurs qui permet de mettre en place l'innovation dans les contraintes de production (contraintes de cadences, de flux...). Elle s'accompagne de transferts de connaissances réciproques entre la fabrication et les méthodes. Par exemple dans une phase de montée en cadence dans une tôlerie automobile où il faut assurer le fonctionnement de l'installation avec un flux continu, des problèmes surgissent liés au fait que les programmations ne sont pas toujours exhaustives par rapport aux cas qui peuvent se présenter. En outre la spécificité de chaque robot requiert un savoir technologique pointu qui ne peut être acquis que dans le processus de fonctionnement. On peut donc dans ces cas parler de transfert de connaissances et de formation des ingénieurs et techniciens des méthodes générales vers les ouvriers de fabrication. A l'inverse parce qu'ils adaptent et repensent la technique dans la pratique de fabrication, il y a bien une production de connaissances par les ouvriers de fabrication.

Ces démarches requièrent une capacité à se situer dans des temporalités différentes. Cela est parfois cristallisé dans l'organisation du travail puisque l'ouvrier tantôt effectue le travail d'opérateur proprement dit, tantôt assure une réflexion sur le devenir des matériels.

***c) - L'ouvrier doit être capable d'assumer une polyvalence.***

Il doit être capable au sein d'une équipe d'assurer des postes différents : postes de nature différente dans l'automobile (conduite de machines, montage, réglage) ou postes de conduite sur des machines différentes comme dans l'ameublement. Cette poly-activité est liée à un besoin d'introduire une souplesse dans l'organisation du travail et une co-responsabilité sur un système technique d'ensemble.

***d) - L'ouvrier intègre dans son activité la prise en charge de fonctions qui autrefois étaient extériorisées par rapport à l'acte de fabrication :***

**La qualité du produit :** les spécificités des produits deviennent plus précises du fait des conditions requises par l'automatisation et du fait des caractéristiques de qualité du produit final. Le respect de la qualité du produit nécessite parfois une intervention technique de l'opérateur. Elle nécessite également une réflexion itérative entre modalités de fabrication et résultats acquis. L'opérateur doit acquérir la connaissance des effets de son intervention sur le produit final.

**L'aspect gestionnaire :** les opérations de gestion ont une portée plus importante, elles sont plus élaborées. On passe d'opérations d'enregistrement et de contrôle d'actes élémentaires à un guidage d'opérations intégrées les unes aux autres.

***e) - Itinéraires d'accès à ces fonctions.***

Les chemins d'accès de la professionnalité sont liés à la politique de recrutement et de mobilité des entreprises. On peut en distinguer trois :

- le recrutement des jeunes au niveau IV et III en chimie et en automobile ; le niveau V, quelquefois IV dans l'ameublement ;
- la promotion par l'activité et la formation professionnelle au sein de la fabrication. Cela suppose des organisations du travail qualifiantes, des politiques de formation adaptées ;
- la mobilité des ouvriers qualifiés des services d'entretien vers la fabrication. Ce mouvement est lié aux exigences techniques importantes et au matériel très sophistiqué (dans l'automobile) ; il est lié au fait que la population ouvrière possède un niveau de formation générale et technologique insuffisant (dans la sidérurgie).

En outre les **filères d'acquisition** des connaissances se transforment. Par exemple en chimie ou en sidérurgie, la matérialité du système technique de production était acquise en début de carrière. Les ouvriers travaillaient à l'extérieur du poste de commande, sur les installations proprement dites, puis ensuite intégraient après plusieurs années l'intérieur, le travail en cabine. Aujourd'hui, pour les embauchés de niveau bac, le passage à l'extérieur n'est plus un premier poste. Le niveau de formation plus élevé pour ce type de personnel permet d'organiser l'acquisition simultanée de connaissances à l'extérieur et à l'intérieur du poste de commande. Les modes actuels de gestion de main-d'oeuvre ainsi que les modalités par lesquelles se constituent les professionnalités nous conduisent à affirmer que la formation de l'ouvrier à ce niveau (encore moins que celle à des niveaux inférieurs) ne peut être conçue comme une formation à un emploi donné. Elle doit être conçue de manière large pour faciliter le développement de mobilité entre fabrication, entretien, méthodes et bureaux d'études. Elle doit préparer les ouvriers à évoluer d'un emploi d'ouvrier simple à un emploi requérant des fonctions d'animation et de coordination comme ceux de conducteurs d'installation ou ceux de la maîtrise.

## 2.2. La professionnalité des ouvriers d'entretien

Il est désormais utile de distinguer les professionnels d'entretien ayant en charge la fabrication, de ceux qui ne travaillent que sur le matériel.

- L'activité dans les services d'entretien se fait dans le cadre d'un resserrement des effectifs et d'une réorganisation temporelle de l'entretien à la périphérie du temps de fabrication. De ce fait les rapports avec les ouvriers de fabrication se transforment. Les objectifs s'intègrent beaucoup plus aux normes de fabrication. Bien qu'une partie de l'entretien soit prise en charge par la fabrication, les activités de ces services se développent du fait des nouveaux matériaux, instruments de mesure, systèmes de régulation. Les évolutions technologiques ainsi que celles de l'organisation du travail conduisent pour les ouvriers d'entretien à un double mouvement :
- . déspecialisation liée à l'interconnexion des techniques (mécanique-électricité) et au fait que l'organisation du travail requiert de plus en plus une polyvalence. Pour une panne donnée on souhaite minimiser le nombre d'ouvriers engagés,

. spécialisation sur des robots spécifiques, des ensembles techniques ou des types de programmation spécifiques.

- **L'ouvrier qualifié d'entretien peut se trouver en situation de fabrication.** Cela constitue une remise en cause des mobilités antérieures et du type d'emploi occupé, du contenu des connaissances requises, de la manière dont elles sont mises en oeuvre. Du fait des décloisonnements des champs sur lesquels les individus sont censés intervenir, la formation se trouve interpellée dans son contenu et dans les démarches qu'elle est chargée de faire acquérir.

L'ancienne professionnalité d'entretien est basée sur une démarche analytique relativement exhaustive. Elle correspond à la recherche de la panne (le diagnostic), la recherche de la solution, la mise en oeuvre de cette solution. Ce type d'activité suppose une démarche approfondie quelle que soit la durée de ces différentes opérations, bien que l'objectif soit de dépanner en un minimum de temps. Dans l'activité de fabrication, les exigences ne sont plus les mêmes. L'ouvrier d'entretien qui travaille en fabrication s'intéresse à l'outil en fonctionnement, n'effectue plus une recherche complète des pannes, doit s'intéresser au produit. Cela suppose des démarches différentes, un rapport au produit et aux outils différents. Il s'agit bien dans ce cas de l'ébauche d'un chemin vers une professionnalité différente.

Les frontières des différentes professionnalités sont mouvantes et non encore stabilisées et on peut s'interroger sur celles qui existent entre les opérateurs et les personnels d'entretien.

### 2.3. Les techniciens d'entretien

Chez les techniciens d'entretien on retrouve les mêmes dualités que chez les ouvriers : dualité de rôle et dualité en termes de savoirs, les deux types de dualité ne se recouvrant pas.

**Dualité de rôle.** On peut distinguer les activités d'assistance directe de la fabrication, des activités qui sont moins liées temporellement à cette dernière.

- Les activités d'assistance de la production consistent en une intervention directe en temps réel par rapport au flux de production afin de remédier aux pannes les plus complexes, prévoir des améliorations d'outils. Ce type d'organisation est surtout présent dans les grandes entreprises disposant d'un service d'entretien étoffé. D'autre part la présence de techniciens d'entretien dans l'atelier est surtout importante lorsque le système technique est très sophistiqué. Ces techniciens ont un niveau IV ou III.

- Les activités fonctionnelles comportant un travail de réflexion et d'intervention déconnecté de l'acte de fabrication proprement dit. Les différents niveaux coexistent dans les services d'entretien du niveau V aux niveaux III et II pour la maintenance de logiciels ou pour le travail en laboratoire de contrôle.

**Dualité de savoirs.** On retrouve le même type de mouvement que pour les ouvriers d'entretien : à la fois décloisonnement des spécialités technologiques et spécialisation sur les techniques de pointe.

#### 2.4. La maîtrise de fabrication

La maîtrise est chargée d'organiser et de gérer les conditions de transformation de la matière. Elle a également en charge de favoriser voire de collaborer concrètement aux différents aspects permettant la continuité de la production. Le nombre d'échelons de maîtrise diminue dans l'ensemble des entreprises étudiées y compris dans les plus taylorisées. Ceci est à la fois une cause et une conséquence de la prise en charge d'une partie de l'activité de la maîtrise par les ouvriers qualifiés.

Trois aspects du rôle de la maîtrise nous semblent particulièrement significatifs du sens des évolutions :

- La coordination des fonctions dans le déroulement de l'activité quotidienne. La maîtrise de fabrication devient de plus en plus le centre de la production. Elle intègre sous son autorité des fonctions qui autrefois étaient extérieures à la fabrication. Dans cette coordination, il y a un aspect communication et un aspect ordonnancement des interventions les unes par rapport aux autres. La maîtrise doit créer les conditions d'un travail collectif et avec un collectif de plus en plus étendu.
- La participation au mouvement des techniques revêt deux aspects : celui de l'élaboration des techniques (réflexion sur les améliorations à apporter, sur les caractéristiques des matériaux à choisir...), et celui de leur mise en place. Bien qu'ayant un caractère plus technique, la maîtrise ne peut posséder et dominer l'ensemble des techniques (certaines nécessitant une spécialisation très poussée). Cela contribue à la réorganisation des **distances hiérarchiques** entre ouvriers, maîtrise et techniciens. Au travers de la répartition de l'activité et au travers de l'animation de cercles de qualité ou de groupes de travail s'effectue une coordination des différentes fonctions et compétences. La maîtrise a un rôle de **coordination des différentes professionnalités** sur le plan du contenu et de leurs apports respectifs. Cela suppose donc qu'elle acquiert une bonne représentation des techniques et de leurs articulations, ainsi que des différentes procédures de gestion.
- Le rôle joué par la maîtrise par rapport au personnel se transforme dans son contenu :
  - . elle est souvent chargée de participer et de mettre en place de nouvelles formes d'organisation du travail pour atteindre des objectifs de qualité et de productivité. Cela la conduit à transformer les formes du rapport hiérarchique ;
  - . on voit également apparaître de nouvelles formes de gestion du personnel dans lesquelles elle est impliquée. La maîtrise, de ce fait, n'est plus seulement une maîtrise de discipline mais elle est chargée de repérer les potentiels, de les valoriser et d'imaginer le devenir professionnel des

ouvriers. Cette politique est loin d'être généralisée. Elle correspond à une tentative pour mieux maîtriser la gestion du personnel ;

- Le rôle de la maîtrise apparaît en outre particulièrement important pour penser et aider la requalification des ouvriers spécialisés. Cette requalification s'exprime au travers de nouvelles formes d'organisation du travail et d'une reconsidération du type de rapport hiérarchique.

### ***Les modes d'accès au groupe des agents de maîtrise***

La traditionnelle filière de renouvellement alimentée par l'intermédiaire des ouvriers se transforme. Les ouvriers qualifiés peuvent de plus en plus difficilement devenir directement agent de maîtrise. L'ancienneté, le "sens" du commandement suffisent de moins en moins pour briguer la fonction. Les capacités techniques y sont primordiales, néanmoins elles constituent déjà, en certain lieux une condition non suffisante. Le passage par la formation continue se généralise peu à peu. Le recrutement de techniciens comme agent de maîtrise s'inscrit dans cette perspective.

### **2.5. Les savoirs des ouvriers**

Sans pouvoir prétendre répondre à la question des transversalités, nous tenterons ici de faire le point des évolutions que nous avons pu observer concernant les savoirs <sup>2</sup>. Nous partirons de ce que nous avons écrit précédemment concernant l'activité des ouvriers et son évolution.

#### ***a) - Passage d'une relation de travail à une relation technique***

Nous avons explicité dans la première partie les évolutions actuelles des systèmes de production en termes d'intégration. L'automatisation des différentes phases de transformation conduit à une séparation du système technique et du système de travail. Ainsi la place de l'homme par rapport à la technique se transforme. Nous pouvons, sur le plan du contenu de l'activité en atelier, formaliser cette mutation en disant que nous passons d'une relation de travail à une relation technique.

La relation de travail reste une relation de type instrumental entre l'homme et le moyen de travail : l'homme "conduit" une machine, "utilise" tel ou tel outil. A la continuité physique entre l'homme et l'objet technique qu'il instrumente correspond une extériorité cognitive et relationnelle : le fonctionnement interne de l'objet technique reste opaque pour l'ouvrier de fabrication ou, du moins, il n'est pas directement sollicité dans l'acte de travail.

---

<sup>2</sup> Nous nous référons ici de manière très explicite aux travaux menés à l'occasion du GET "Qualification et formation dans les industries chimiques et de process", Collection des études du CEREQ n°33, Janvier 1988, ainsi qu'aux résultats de l'étude ouvriers-techniciens et plus particulièrement à la contribution écrite par C. Peyrard "Ouvriers qualifiés, maîtrise et techniciens de production dans les industries en cours d'automatisation".

La relation technique opère sur un changement de rapport : c'est, au contraire, la relation au **fonctionnement interne de l'objet technique** et à la façon dont ce fonctionnement assure la prise en charge du procédé de fabrication, qui devient déterminante à tout instant. Plus encore, la connaissance du fonctionnement interne est étroitement corrélée à la connaissance de la genèse des équipements techniques, c'est-à-dire la connaissance de l'évolution de ces équipements tout au long de leur durée de vie depuis leur installation jusqu'à leur retrait en passant par la multitude d'étapes de mise au point, rectification, entretien, amélioration. La capacité à maîtriser le fonctionnement courant dépend beaucoup de la capacité à suivre et à intervenir sur cette genèse. Nous y voyons, par exemple, l'une des raisons du rapprochement entre fabrication et maintenance. Parallèlement à des motifs liés au raccourcissement des temps d'intervention d'entretien des machines et à la maximisation de leur taux d'engagement, le lien pratique établi entre fabrication et maintenance dite de premier niveau est une façon de développer la connaissance des équipements techniques dans leur intériorité et dans leur évolution pour le personnel d'atelier qui a la responsabilité directe des flux de production.

Cette évolution varie selon les secteurs. En ce qui concerne l'ameublement, la relation de travail continue d'y être dominante. Toutefois, lorsque cette relation de travail prend la forme sociale du métier et n'a pas été soumise à la décomposition taylorienne, elle apparaît apte, dans les processus d'innovation, à préparer un approfondissement de la professionnalité. La prise en charge d'un début d'automatisation peut être favorable au basculement vers la relation technique. La situation est beaucoup plus difficile là où la structure d'emploi est à majorité d'ouvriers non qualifiés et où la forme sociale du métier n'existe pas.

Le basculement de la relation de travail à la relation technique est corrélatif d'une deuxième caractérisation : la libération d'une partie du temps ouvrier, qui n'est plus absorbé par les opérations de fabrication directe et par l'inscription du rythme ouvrier dans le rythme du flux de production. Cette libération, la création de ce temps disponible, offre une condition matérielle nouvelle à la transformation des professionnalités.

Les agents d'atelier restent responsables du flux matériel de production et assurent, de ce fait, une activité de vigilance. Néanmoins, n'étant plus inscrits physiquement dans ce flux, une disponibilité temporelle est créée, qui permet, sous de multiples formes (participation à des groupes de travail, usage des temps de surveillance sans incidents, etc.), de développer une démarche réflexive vis-à-vis du système de production. Par démarche réflexive, nous entendons une mise à distance de l'instantanéité du déroulement du processus de production pour analyser ses conditions de fonctionnement et, le cas échéant, participer à son amélioration.

L'intégration du travail telle que nous l'avons décrite conduit à une intellectualisation des formes de travail. Par exemple dans la chimie, la démarche exhaustive de conduite des installations est remplacée par une démarche analytique. La démarche exhaustive conduit à des vérifications incessantes, une inquiétude constante de l'incident qui va arriver. La démarche analytique permet d'avoir une représentation coordonnée de l'ensemble du processus et d'éviter ainsi la tension d'un travail de

vérifications répétitives. Elle favorise une action plus efficace sur la transformation de la matière notamment en cas d'incidents. L'augmentation des boucles de régulation et des matériels afférents accroît les risques de panne, les dispositifs sont fragilisés. Pour reprendre le pilotage en conduite manuelle, le personnel doit être à même de comprendre ce que font les régulateurs. Un puissant levier à l'établissement de ces formes nouvelles du travail en fabrication consiste en la transformation radicale des moyens de conduite des installations qui sont tout autant des moyens de connaissance. L'usage de ces "technologies intellectuelles" présuppose chez l'individu la présence de schèmes abstraits, mais il est le support de leur approfondissement et de leur élargissement dans le cadre du pilotage des installations. Par exemple, l'image informatique produite sur les écrans des salles de contrôle pourrait être autant le moyen de développement des connaissances que celui de surveillance de l'installation.

**b) - Les savoirs relatifs aux procédés se transforment**

Un des résultats de l'étude est l'affirmation de l'importance du savoir de procédé dans le cadre de l'automatisation. On pourrait croire que l'opérateur sur machine évolue vers une sorte de profil standard à base d'électronique et d'informatique. **Il serait alors interchangeable d'un secteur à l'autre en maîtrisant par la commande numérique les procédés de travail. En fait il n'en est rien.** L'automatisme n'efface pas les frontières entre les procédés de fabrication. Il fait appel à une connaissance encore plus approfondie et analytique des réactions de la matière. Cela s'est traduit :

- par la reconnaissance de spécialités professionnelles qui jusque-là n'étaient pas reconnues explicitement ;
- par la réintroduction de certains anciens savoirs de métier à des niveaux élevés d'encadrement de la fabrication comme c'est le cas dans des entreprises d'ameublement ;
- par la sophistication des savoirs sur la matière utilisée. C'est le cas pour ce qui concerne l'utilisation de la tôle par les presses dans l'automobile : les normes se précisent, leur respect devient plus exigeant. Dans d'autres cas la matière peut avoir une importance relativement diversifiée en fonction de la composition du produit final. Ainsi dans l'ameublement les pratiques du travail, les savoirs mis en oeuvre diffèrent selon le type de produit fini (siège, meuble...) qui correspond à des processus différents. La place et le rôle des ouvriers possédant l'ancien métier est circonscrit à des rôles de conception ou d'ordonnancement. Dans la fabrication cette place est très liée à l'utilisation du bois. En effet les qualifications spécifiquement liées à la connaissance de l'utilisation du bois sont peu présentes dans les entreprises utilisant les matériaux composites et les revêtements de type mélaminé. Le personnel ayant une culture de métier se retrouve plutôt dans les ateliers où on sélectionne et agence les essences de bois. Dans les entreprises n'utilisant pas de connaissance particulière de la matière bois, assemblage et usinage se trouvent ainsi simplifiés. La découpe et le placage des agglomérés selon différentes configurations peuvent être obtenus à l'aide de machines qui instaurent un flux. Les ouvriers sont alors des surveillants de machine et de flux.

La gestuelle opératoire reste encore centrale dans les processus les moins automatisés et les moins intégrés comme l'ameublement. Mais dans cette gestuelle, la conceptualisation exécutoire se développe. L'existence des démarches analytiques réduit la place dévolue à l'intuition et à la connaissance empirique. Le diagnostic de procédé s'accompagne d'une mise à distance qui permet la réflexion sur la transformation du processus. Les savoirs se diversifient en liaison avec l'existence d'une **polyvalence de procédé** et des chaînes réactionnelles de transformation sont intégrées où diverses machines sont regroupées sous un même pôle de conduite.

Avec la mécanisation, l'ouvrier manuel est devenu régléur de machine. Avec l'automatisation il devient surveillant d'installation et acquiert ce que l'on peut appeler une polyvalence de fonctionnalité. Celle-ci comporte de manière complémentaire la maintenance et le diagnostic machine, l'élaboration et le diagnostic qualité, la participation à l'activité de conception. L'opérateur intègre des connaissances sur les automatismes eux mêmes, notamment quant à leur fonction d'usage (capteurs, régulateurs...). Il produit également une connaissance sur le procédé et son fonctionnement grâce à une capacité d'analyse technique.

Une des questions posées à propos des baccalauréats professionnels est de déterminer les champs de connaissance en liaison avec le type de transversalité que l'on veut bâtir entre plusieurs secteurs.

Les savoirs accumulés lors de la formation doivent être considérés :

- en tant que tels comme permettant d'occuper un certain nombre de fonctions dans l'entreprise ;
- comme des acquis mobilisés ou non à un moment donné et permettant d'accumuler des connaissances après la période de formation proprement dite, de diversifier le champ de connaissances, d'articuler les connaissances entre elles de manière nouvelle en fonction des exigences de la production.

### 3 - APPORTS ET LIMITES DE L'ANALYSE DE L'EMPLOI DANS LES REPERAGES DE FORMATION AU NIVEAU IV

L'analyse effectuée est liée à des observations à un moment donné. Nous avons choisi des lieux particuliers qui se caractérisent par un développement de l'automatisation et de nouvelles formes d'organisation de la production et de division du travail. Cela nous donne des éléments sur le devenir des qualifications et des savoirs en différents lieux de l'entreprise. Cependant, il est clair qu'une double dynamique devrait s'instaurer avec le développement des baccalauréats professionnels : dynamique au niveau du système productif, dynamique propre au système d'enseignement que l'on ne peut encore qu'ébaucher. Le baccalauréat professionnel est un diplôme nouveau. On ne peut donc prévoir encore quels types d'emplois et quelles filières s'offriront à ses titulaires. Leur place au sein des entreprises sera liée à un certain nombre d'évolutions et de choix qui ne sont pas encore stabilisés. Il semble important de pointer les éléments qui interféreront dans la définition de cette place afin de mieux préciser les

limites de notre réflexion qui se déroule à un moment donné d'un processus qui ne fait que débiter, processus itératif entre les transformations du système éducatif et celles du système productif.

**3.1. En ce qui concerne le système productif** lui même la place des baccalauréats professionnels dépendra comme nous le verrons :

- de l'évolution et du type d'intégration choisi ainsi que des choix technologiques effectués ;
- du type de gestion de main-d'oeuvre qui sera mis en place, notamment du mode d'accès aux différents postes au travers des filières de mobilité et de contenu des qualifications.

**3.2. D'autre part il existe des conditions propres au système éducatif** qui interféreront sur la place des diplômés du bac professionnel :

- a) La première condition a trait à la manière dont les baccalauréats professionnels vont se positionner par rapport à l'ensemble des diplômés. Ainsi le profil des titulaires doit être considéré en termes de **niveau**. La filière du baccalauréat professionnel sera-t-elle "une filière de relégation" ou bien l'évolution du statut du technique peut-il permettre de lui donner un niveau comparable aux autres baccalauréats ?
- b) La deuxième condition porte sur la **dynamique que peut engendrer l'existence de nouveaux diplômés**. L'existence de niveaux plus élevés pour des professionnels sortant de l'appareil scolaire induira certainement des effets sur les choix des entreprises en matière de recrutement et plus profondément en matière d'organisation du travail. On peut faire l'hypothèse que cela aura des effets sur une dynamique d'appel vis-à-vis des niveaux IV.
- c) La troisième condition a trait **aux champs couverts par les diplômés**. Le champ professionnel que l'on détermine pour un diplôme consiste à repérer des savoirs de niveau et de nature particuliers qui prépareront le détenteur de ce diplôme à une vie professionnelle. Les questions qui sont posées sont donc les suivantes :
  - a quels types de "fonctions" ce diplôme prépare-t-il ?
  - comment va-t-il préparer à une évolution professionnelle. Quelle mobilité permettra-t-il ?
  - . mobilité sur des fonctions différentes avec enrichissement de la qualification (diversification) et dans quels domaines : processus différents ou élargissement du champ professionnel (pour la fabrication ce sera par exemple "faire des méthodes"),
  - . mobilité entre secteurs d'activités différents (ex : passer de la fabrication d'un meuble à celle de l'automobile).

En fonction des objectifs assignés au diplôme, les champs professionnels auxquels on se réfère ne sont pas les mêmes. Un champ professionnel peut être défini comme un ensemble de savoirs communs utilisés dans le cadre de l'activité professionnelle. Plus on conceptualise les savoirs et on se réfère à des disciplines identifiées en les approfondissant, plus le champ des connaissances devient adaptable et transférable. Le cadre dans lequel elles s'exercent devient alors un domaine d'application.

La spécificité du baccalauréat professionnel porte sur l'articulation des savoirs fondamentaux avec des applications de ces savoirs dans des conditions particulières. Il se distingue des baccalauréats technologiques par :

- la démarche d'accès au savoir qui est plus inductive ;
- la manière dont les connaissances sont appréhendées. Elles le sont en partie dans les conditions concrètes de la production ;
- les baccalauréats technologiques sont référencés à des disciplines précises alors que le baccalauréat professionnel utilise ces connaissances dans l'optique de leur application dans un contexte de production.

#### EN CONCLUSION

L'évolution des conditions de production induit des transformations dans les champs d'activité et donc dans les types et les niveaux des savoirs mis en oeuvre. Les modifications dans les savoirs et dans le partage des rôles transforment aussi les rapports hiérarchiques et leur contenu.

L'élévation et l'étendue du champ des connaissances pour les ouvriers qualifiés correspondent à une exigence d'évolution de leur propre activité, elles s'inscrivent également dans une logique de gestion de main-d'oeuvre. En effet, traditionnellement la maîtrise s'alimente au vivier des ouvriers qualifiés. Il existe également des pratiques de mobilité des ouvriers qualifiés de la fabrication vers des services périphériques (notamment organisation et ordonnancement). L'évolution des profils de la main-d'oeuvre occupant ces emplois divers doit donc être pensée de manière coordonnée. Il apparaît donc important d'accorder une attention particulière à la possibilité d'acquérir le niveau baccalauréat professionnel par voie de formation continue. Cela permettrait d'intégrer les acquis professionnels liés à la pratique de travail et ceux obtenus par des démarches de formation plus institutionnalisées.

Nous avons vu que le travail ouvrier évolue de telle manière qu'il induit un autre rapport à la technologie. L'ouvrier n'est plus uniquement le servant de la technique dans le sens où la technique n'est plus une boîte noire. Les connaissances portant sur le processus de transformation sont indissociables de la démarche analytique qui accompagne la conduite ainsi que de celle requise pour participer à la réflexion sur l'amélioration des investissements. Il faut entendre ici par connaissances sur les processus de transformation, la compréhension de ce qui se joue dans la transformation du produit ou de la matière ainsi que le rapport qui s'établit entre le fonctionnement des outils et l'élaboration du produit.

De ce fait, une conclusion importante est qu'il n'existe pas de qualification ouvrière indifférenciée comme cela est parfois affirmé, qualification indifférenciée qui serait liée au fait que l'on se situe dans une phase technique particulière. **L'automatisation ne gomme pas l'existence de savoirs spécifiques à un processus donné.** Elle s'accompagne d'une mobilisation de savoirs empiriques mais aussi de savoirs plus abstraits. Si l'on se situe par rapport au problème de la transmission des connaissances, les savoirs peuvent être classés en deux catégories sur la base de leur capacité à être formalisés. Les industries entretiennent des rapports différents et spécifiques à la transformation de la matière en fonction même de leur nature. Aussi, à un moment donné de l'état des connaissances, chaque industrie est en position différente face à la formalisation des connaissances. Celle-ci est très liée aux possibilités d'instrumentation qu'a pu développer cette industrie. Certaines mesures (températures, composition, vitesses...) sont inégalement maîtrisées par les instruments en fonction de la matière à transformer et des procédés engagés. Dans ce cas, c'est l'intervention des hommes, leur perception et leur traitement propre qui permet d'analyser et de réguler la production. Ces interventions ne sont pas moins abstraites que celles qui existent par ailleurs et qui consistent à surveiller des indicateurs déjà formalisés. Mais elles sont d'un autre ordre que les savoirs formalisés par l'école : elles ne sont pas identifiées et repérées par le système d'enseignement <sup>3</sup>.

Il apparaît déterminant d'acquérir des savoirs plus conceptualisés sur ce qui est en oeuvre au sein des processus. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait aucune parenté dans les savoirs technologiques mis en oeuvre entre différents processus. Mais dans l'état actuel des recherches, il n'existe pas d'analyse systématique permettant d'identifier et de construire des transversalités de savoirs ouvriers entre différents processus <sup>4</sup>.

Le champ d'intervention des ouvriers lié au développement de l'automatisation s'étend à des activités et à des responsabilités plus larges (gestion, organisation, ordonnancement, encadrement d'une équipe...). Cela a une incidence sur l'étendue du champ des connaissances qu'ils doivent acquérir. Le rapport entre l'activité des ouvriers et celle des autres catégories change dans son contenu. En effet les articulations d'activité, de responsabilité ne sont plus les mêmes. Il ne s'agit plus seulement d'assurer la cohérence des objectifs de sa propre activité avec celle des autres. Il est nécessaire que les individus intègrent des contraintes plus générales et diverses que celles afférentes à leurs objectifs propres. Par exemple, l'ouvrier dans l'acte même de fabrication insérera les contraintes de coût et de gestion. Les activités s'interpénètrent de plus en plus sur les mêmes champs. Cela signifie que des types de savoirs (gestionnaires, techniques...) ne sont plus exclusivement à référer à une catégorie

---

<sup>3</sup> "Formes de la division sociale du travail et formes de la connaissance industrielle" in Formation Emploi n°20, octobre-décembre 1987

<sup>4</sup> Un certain nombre de réflexions ont néanmoins été ébauchées. On pourra se reporter aux travaux suivants : "Les conducteurs de machines automatisées - Etude de quelques cas" C. Peyrard avec la collaboration d'E. Serfaty, CEREQ, Document de travail n°4, Octobre 1984, ainsi que "Qualification et formation dans les industries chimiques et de process", Dossier Formation et Emploi, CEREQ, Collection des Etudes n°33, Janvier 1988.

professionnelle ou à une fonction mais ils sont de plus en plus une composante de l'ensemble des activités.

Il apparaît donc souhaitable d'associer dans la construction du niveau IV professionnel une démarche empirique basée sur la connaissance concrète des processus et une démarche plus abstraite. Ces contenus doivent être pensés en rapport avec les contenus de niveaux inférieurs, niveaux dans lesquels on acquiert les bases pour la construction et l'articulation de savoirs plus sophistiqués.

La dualité qui a longtemps opposé enseignement professionnel et conceptualisation <sup>5</sup> dans le système français d'enseignement peut évoluer à l'occasion de la création des bacs professionnels. Une telle évolution correspondrait au mouvement des qualifications tel que nous l'avons décrit.

---

<sup>5</sup> Histoire de la formation des ouvriers 1789-1984, B. Charlot, M. Figeat, Edit. Minerve, 1985.

## **COLLECTION DES ÉTUDES : derniers volumes publiés**

**N° 42 - Dossier Formation et Emploi  
Travail indépendant et formation  
Octobre 1988 (110 F)**

**N° 43 - Ouvriers qualifiés, maîtrise et techniciens de production  
dans les industries en cours d'automatisation  
Volume 1 - Synthèse générale  
Octobre 1988 (70 F)**

**N° 44 - Formateurs et formations  
La définition des actions de formations aux nouvelles technologies  
Novembre 1988 (150 F)**

**N° 45 - Techniciens dans l'entreprise :  
des identités sociales différentes  
Décembre 1988 (110 F)**

**N° 46 - Devenir professionnel des jeunes issus des formations  
aux professions sociales en 1985  
Janvier 1989 (110 F)**

**N° 47 - Quelle dynamique d'évolution de la formation professionnelle  
continue dans les secteurs d'activité ? (1973 - 1985)  
Février 1989 (150 F)**

**N° 48 - Types d'entreprises  
et transformations de l'emploi (POETE)  
Février 1989 (7 fascicules - 30 F l'unité ou 150 F l'ensemble)**

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source



**Centre d'Etudes  
et de Recherches  
sur les Qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL, 75015 PARIS - Tél. : (1) 45.75.62.63

**PRIX: 150 F**